

CPIA AFRIQUE

ÉVALUATION DES POLITIQUES
ET DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE

JUIN 2024

DES RÉFORMES STRUCTURELLES
POUR UN SECTEUR PRIVÉ
DYNAMIQUE



Remerciements

Ce rapport est produit par le Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique. L'équipe chargée de ce rapport était dirigée par Andrew L. Dabalen et Nicholas Woolley. L'équipe du rapport était composée de Vijdan Korman, Yurani Arias Granada, Natasha De Andrade Falcao, Kebede Fedaa, Deborah Hannah Isser, Daniel John Kirkwood, Jean-Christophe Maur, Jose Montes, Sophia Muradyan, Yasmina Oodally, Moritz Piatti, Thomas A. Vis et Ruslan G. Yemtsov. Le rapport a bénéficié des précieuses contributions des équipes pays. Beatrice Berman a apporté son soutien à la production et à la diffusion. Désirée Brahima et Kenneth Omondi ont apporté leur appui logistique. L'édition a été assurée par Sandra Gain. La publication en ligne et imprimée a été réalisée par Bill Praguski et la couverture conçue par Rajesh Sharma.

Les relations avec les médias et la diffusion ont été assurées par Kimberly Bumgarner, Flore de Preneuf, Artem Kolesnikov et Daniella Van Leggelo Padilla de l'équipe des relations extérieures et institutionnelles pour la région de l'Afrique de l'Est et australe, et par Caitlin Denise Berczik et Christelle Chapoy pour la région de l'Afrique de l'Ouest et centrale.

CPIA

AFRIQUE

ÉVALUATION DES POLITIQUES
ET DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE

JUIN 2024

DES RÉFORMES STRUCTURELLES
POUR UN SECTEUR PRIVÉ
DYNAMIQUE



Cet ouvrage a été produit par la Banque mondiale sous le titre anglais CPIA Africa in 2024. En cas de divergence, la version dans la langue d'origine fait foi.

© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/ La Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone : +1 - 202-473-1000
Internet : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été produit par le personnel de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les résultats, interprétations et conclusions qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs, ou des États qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans cet ouvrage. Les frontières, couleurs, dénominations, confessions religieuses et autres informations reprises dans les cartes géographiques qui l'illustrent n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale quant au statut légal d'un quelconque territoire, ni la reconnaissance ou l'acceptation de ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu de ce travail est soumis à des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses travaux, cet ouvrage peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales à condition que l'origine du texte soit expressément indiquée.

Toute demande relative aux droits et licences doit être adressée au service des publications du Groupe de la Banque mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Conception de la couverture : Rajesh Sharma

Table des matières

Résumé	1
Introduction	5
Section 1 : Contexte politique	7
Section 2 : Analyse des notes de la CPIA et tendances pour 2023	14
Section 3 : Analyse des composantes de la CPIA	20
Groupe A : Gestion économique	20
Groupe B : Politiques structurelles	31
Groupe C : Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	41
Groupe D : Gestion du secteur public et institutions	56
Section 4 : Fiches pays	67
Bénin	68
Burkina Faso	69
Burundi	70
Cabo Verde	71
Cameroun	72
Comores	73
Congo, République du	74
Côte d'Ivoire	75
Érythrée	76
Éthiopie	77
Gambie	78
Ghana	79
Guinée	80
Guinée-Bissau	81
Kenya	82
Lesotho	83
Libéria	84
Madagascar	85
Malawi	86
Mali	87
Mauritanie	88
Mozambique	89
Niger	90
Nigéria	91

Ouganda	92
République centrafricaine	93
République démocratique du Congo	94
Rwanda	95
São Tomé-et-Príncipe	96
Sénégal	97
Sierra Leone	98
Somalie	99
Soudan	100
Soudan du Sud	101
Tanzanie	102
Tchad	103
Togo	104
Zambie	105
Zimbabwe	106
CPIA Afrique : Comparez votre pays	107
Annexe A : Critères de la CPIA	108
Annexe B : Groupes de pays et classification	109
Annexe C : Guide de la CPIA	111
Annexe D : Modalités d'exécution de la CPIA	112

Encadrés

- 3.1 L'accès au capital pour les femmes entrepreneures. 44

Liste des figures

- 1.1 Les PMI africains ont toujours été inférieurs aux PMI non africains, 2023 7
- 1.2 Les expériences en matière d'inflation varient d'une région à l'autre : Inflation globale et inflation alimentaire dans les pays d'Afrique subsaharienne, janvier 2024 9
- 1.3 Les obligations au titre du service de la dette ont grimpé en flèche en 2023 9
- 1.4 Les investissements du secteur public ne peuvent pas continuer à stimuler la croissance 10
- 1.5 Les flux d'IDE négatifs impliquent un ralentissement de l'investissement à l'étranger. . . 10
- 1.6 **Population covered by at least a 3G mobile network.** 11
- 1.7 Les coupures de courant restent un énorme défi pour la région. 12
- 1.8 La ZLECAf peut contribuer à inverser les tendances à la baisse des échanges commerciaux. 13
- 2.1 L'ASS a comblé l'écart avec les autres régions au cours des dernières années. 14
- 2.2 L'ASS a réduit l'écart avec la moyenne IDA pour les groupes A, B et C, 2015 et 2022. . . . 15
- 2.3 Les moyennes des pays d'Afrique subsaharienne sont plus concentrées entre 3 et 3,4 que celles des autres régions 15
- 2.4 La solidité institutionnelle et la surveillance financière sont des domaines dans lesquels l'ASS n'est pas à la hauteur. 16
- 2.5 Évolution des notes moyennes régionales et des moyennes par groupe au fil du temps pour les pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux ressources de l'IDA, 2015-2023 16
- 2.6 Évolution des notes moyennes de la CPIA, par critère, 2015-2023 17
- 2.7 Les évolutions de notes n'ont pas entraîné une divergence ou une convergence des notes, 2022-2023 17
- 2.8 La majorité des pays de la région se situent au-dessus de la moyenne IDA, 2023 18
- 3.1 Les notes de ce groupe s'améliorent peu à peu après les détériorations enregistrées au milieu des années 2010, 2015-23. 21
- 3.2 Les pays fragiles de la région obtiennent de bons résultats en matière de politiques monétaire et budgétaire, 2023 21
- 3.3 L'Afrique subsaharienne obtient de bons résultats concernant plusieurs mesures de l'indépendance des banques centrales (indices) 22
- 3.4 Quelques pays d'Afrique subsaharienne ont connu de fortes dépréciations de leur taux de change, 2022 et 2023 23
- 3.5 L'accès à la dette publique à long terme limite les efforts de réaménagement en Afrique subsaharienne, 2016-22 28
- 3.6 Le risque de surendettement a augmenté en Afrique subsaharienne, 2010-2 29
- 3.7 Les notes moyennes sont restées stables à 3,2 en 2023, 2015-23 32

3.8	Les politiques relatives au commerce et à l'environnement des affaires sont plus performantes que celles des autres régions dans les pays non fragiles, 2023	32
3.9	Il reste une grande marge de manœuvre pour accroître le commerce intra-régional . . .	33
3.10	L'égalité des genres, la protection sociale et l'emploi ont enregistré une hausse en 2023; évolution 2015-2023	42
3.11	Les résultats en matière de ressources humaines et d'égalité des genres surpassent particulièrement ceux des autres régions pour les pays fragiles, 2023	42
3.12	Les indicateurs de performance statistique se sont améliorés dans la plupart des pays de la région; 2018 et 2022	47
3.13	Ce groupe a connu un déclin inquiétant ces dernières années, 2015-2023	57
3.14	Les pays fragiles de la région obtiennent de piètres résultats en matière de gouvernance fondée sur les règles et de redevabilité politique, 2023	57
3.15	La région Afrique présente un large éventail d'efficacité démocratique	65

Liste des tableaux

2.1	Aperçu de l'évolution des notes de la CPIA pour 2023	19
3.1	Évolution des notes du groupe « gestion économique », 2023	20
3.2	Les régimes de change de type glissant et géré sont répandus, mais difficiles à gérer en Afrique subsaharienne.	24
3.3	Progrès mitigés dans la publication régulière des documents de gestion de la dette en Afrique subsaharienne, 2021 et 2023	30
3.4	Évolution des notes de politiques structurelles, 2023	31
3.5	Évolution des notes concernant l'inclusion sociale et l'équité, 2023.	41
3.6	Évolution des notes du critère Gestion et institutions du secteur public, 2023	56
B.1	Groupes de pays par fragilité	109
B.2	Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale	110
B.3	Afrique de l'Est et australe	110

Résumé

INTRODUCTION

Ces dernières années ont mis en lumière la réponse du secteur public aux chocs macroéconomiques provoqués par les fluctuations des prix des matières premières, la pandémie mondiale de COVID-19 et les flambées mondiales des prix de l'énergie et des denrées alimentaires à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. En 2023, les mesures d'urgence prises pour soutenir l'activité économique ont commencé à s'essouffler et, confrontés à des taux d'intérêt mondiaux plus élevés sur des niveaux d'endettement élevés, les gouvernements d'Afrique subsaharienne ont déployé des efforts considérables pour réduire les déficits budgétaires et renforcer la confiance dans leurs institutions. Ce contexte réduit fortement les perspectives d'une croissance continue alimentée par les investissements du secteur public. Le paysage économique actuel impose de mobiliser les investissements et les ressources du secteur privé. Un secteur privé performant est en effet essentiel à pour créer des emplois et améliorer le bien-être des populations dans toute la région.

Par conséquent, le rapport CPIA Afrique de cette année se concentre sur les réformes dans les domaines CPIA de politiques qui soutiennent la croissance du secteur privé. Le rapport identifie les tendances politiques en Afrique subsaharienne les plus favorables au développement du secteur privé en 2023. En se fondant sur l'évaluation annuelle de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale pour les pays éligibles à l'aide de l'Association internationale de développement (IDA), il met en évidence les tendances clés et offre aux décideurs politiques et aux investisseurs internationaux un guide sur les meilleures pratiques compte tenu des développements politiques dans la région. Cette évaluation est basée sur les connaissances et le suivi combinés d'experts de la Banque mondiale. Les équipes locales de chaque pays soumettent des recommandations de notation conformément à leur engagement continu auprès des gouvernements de la région et au suivi des progrès réalisés dans chaque pays en matière de développement, tandis que les équipes mondiales et la direction procèdent à plusieurs étapes de révision.

CONTEXTE POLITIQUE

L'Afrique subsaharienne n'a pas encore réussi à décoller économiquement. Son taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant de la région a ralenti à 0,1 % en 2023, contre 1,1 % en 2022. Avec une croissance démographique de 1,5 %, cela signifie que le PIB réel a augmenté de 2,6 % en 2023, contre 3,6 % en 2022, alors que plus de la moitié des pays de la région ont connu une baisse de leur taux de croissance du PIB en 2023.

Le ralentissement de sa croissance est en partie dû à la faiblesse de l'activité de son secteur privé. La consommation privée n'a augmenté que de 0,8 % en 2023, contre 1,8 % l'année précédente, tandis que l'investissement global a baissé légèrement à 1,1 %, contre 1,3 % en 2022. Le secteur privé devra prendre la relève pour compenser la réduction de l'activité du secteur public dont la croissance est entravée par les contractions budgétaires. Toutefois, les taux d'intérêt élevés qui pèsent sur les finances publiques ont également un impact substantiel sur l'activité du secteur privé. En outre, les exportations nettes ont contribué à la croissance en 2023, avec une hausse de 0,4 %, ce qui montre que la baisse de la demande intérieure du secteur privé l'a emporté sur la croissance de la demande internationale des produits africains.

Les contraintes financières pèsent lourdement sur la région qui dépend de plus en plus de l'investissement public, car le resserrement des marchés du crédit est aggravé par des réductions à plus long terme de l'investissement privé dans la région. Alors que les entrées nettes au titre des

investissements étrangers directs (IDE) ont été essentiellement négatives dans la région au cours de la dernière décennie, une plus grande partie de la formation de capital fixe a été accumulée par le biais du secteur public. En effet, l'investissement moyen du secteur public est passé de 3,3 % du PIB en 2000 à 7,6 % en 2022, tandis que la formation de capital fixe dans le secteur privé est restée pratiquement inchangée, passant de 16,9 % à 16,8 % du PIB.

Le secteur privé en Afrique subsaharienne se caractérise par une qualité médiocre de l'emploi, et les emplois occasionnels, fragmentaires et instables y sont la norme. Seul un sixième des personnes en âge de travailler dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont un emploi salarié, contre la moitié dans les pays à revenu élevé. Cette situation peut s'expliquer en partie par le fait que 95 % des entreprises de la région emploient des travailleurs indépendants concentrés dans des activités de faible valeur, et moins de 1 % des entreprises ont plus de quatre employés. L'organisation de la main-d'œuvre en entreprises, partenariats et coopératives présente des possibilités de spécialisation, d'investissement et d'accès à des marchés plus importants. L'absence d'entreprises de taille moyenne peut être révélatrice de barrières à l'entrée et de distorsions au niveau des entreprises qui conduisent à une mauvaise répartition du travail au profit d'entreprises moins productives, à une politique de concurrence inefficace et à des marchés capturés.

Néanmoins, deux grandes tendances permettent d'espérer une croissance du secteur privé, si elles sont gérées efficacement : la numérisation et le développement du commerce intrarégional. En ce qui concerne la numérisation, l'expansion des technologies de l'information peut transformer la région et permettre des changements structurels importants dans l'ensemble de l'activité économique. L'accès à l'internet à haut débit en Afrique augmente la probabilité d'emploi de 6,9 à 13,2 %, tout en augmentant la croissance de la production par travailleur et en réduisant la pauvreté. De même, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) offre d'importantes possibilités de renforcement de la concurrence, d'entrées d'IDE, d'économies d'échelle, de transfert de connaissances et de technologies, de productivité et de diversification économique.

SCORES

En 2023, la note moyenne de la CPIA pour les pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux ressources de l'IDA est restée globalement similaire à son niveau de 2022, à savoir 3,1. Pourtant, plus de pays ont vu leur note globale s'améliorer par rapport à ceux dont la note a diminué, et moins de pays ont vu leur note baisser par rapport à l'évaluation CPIA de l'année précédente. Cependant, la réduction de l'écart entre l'Afrique subsaharienne et le reste des pays IDA a été compromise par l'amélioration beaucoup plus lente affichée par la région dans le domaine de la gouvernance (groupe D, gestion et institutions du secteur public). Les notes attribuées aux différents critères montrent que les différences les plus importantes entre l'Afrique subsaharienne et les moyennes globales des pays IDA relèvent de deux catégories générales : la solidité constitutionnelle et l'État de droit (droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles, transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public) et la surveillance financière (secteur financier, qualité de la gestion budgétaire et financière, et politique et gestion de la dette).

ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA CPIA

Après des années de volatilité économique mondiale, la politique macroéconomique de la région a profité de réformes visant à accroître la résistance aux chocs internationaux. La région est relativement performante en ce qui concerne l'indépendance des banques centrales. Une grande partie des pays ont des systèmes de taux de change gérés, qui ne bénéficient pas de l'engagement institutionnel nécessaire au bon fonctionnement des unions monétaires, ni des mécanismes de marché automatiques et de la liberté de disposer de réserves de change dans le cadre de taux flexibles. À cet égard, de plus en plus de pays renforcent le contrôle des changes et simplifient les transferts financiers internationaux. Ces mesures pourraient faciliter les transactions avec les investisseurs et les clients étrangers, ce qui favoriserait l'expansion du secteur privé par le biais du commerce.

La dette a remplacé les chocs internationaux comme principale menace pour la stabilité économique de la région, certains pays étant plus aptes que d'autres à maintenir la confiance du marché et à voir aboutir leurs efforts de développement. L'assainissement budgétaire dans la région est une nécessité croissante. La mobilisation des recettes par la numérisation des procédures, l'élargissement progressif de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'impôt foncier sont considérés comme des pratiques exemplaires. En outre, après des poussées inflationnistes dues à la hausse des prix à l'importation des carburants et des denrées alimentaires, les pays ont fait des progrès dans l'élimination des contrôles des prix et des subventions coûteuses. Toutefois, l'accumulation des déficits au cours des dernières années a suscité des inquiétudes quant à la dette, certains pays ayant recouru à l'augmentation des arriérés et au financement monétaire du déficit dans des cas extrêmes. Certes, ces politiques peuvent sérieusement éroder la confiance des emprunteurs, mais les efforts visant à établir la crédibilité sont également devenus plus prédominants dans la région, y compris les stratégies à moyen terme et les plans d'emprunt annuels publiés régulièrement.

En ce qui concerne les politiques structurelles, les tendances régionales en matière de numérisation et d'intégration incitent à l'optimisme. On s'attendait à ce que la ZLECAf commence à produire des résultats tangibles en 2023, avec la possibilité de créer un changement fondamental dans la composition de l'activité économique. En outre, l'intégration commerciale grâce à la mise en place de guichets uniques aux frontières s'est considérablement développée ces dernières années, tirant souvent parti des technologies numériques pour un traitement et une coordination rapides de l'administration commerciale. La transformation numérique a également le potentiel de débloquer l'accès au capital pour le secteur privé grâce aux services financiers numériques, et les plateformes électroniques pour l'enregistrement des entreprises et le paiement des impôts facilitent la croissance du secteur formel tout en améliorant la prévention de la corruption.

Cependant, certaines questions structurelles d'un ordre plus profond doivent être réglées pour que ces opportunités se concrétisent. Le succès de la ZLECAf dépendra du soutien politique apporté à sa mise en œuvre, car la facilitation des échanges et l'élimination des barrières non tarifaires restent limitées dans la région. De même, les monopoles et les marchés capturés sapent le potentiel des nouveaux entrants et entraînent une mauvaise allocation des ressources vers des utilisations moins productives, tandis que l'accès à la terre et au financement reste limité, souvent en raison de l'emprise politique et de la dépendance à l'égard des réseaux informels.

Fondamentalement, la croissance du secteur privé nécessitera un marché inclusif ayant une base sociale solide, soutenu par des politiques fortes en matière d'inclusion sociale et d'équité. À cet égard, les améliorations en matière d'inclusion sociale ont été orientées vers le marché, ce qui est encourageant. L'Afrique subsaharienne a fait preuve d'un grand dynamisme en promulguant des lois officielles pour promouvoir l'égalité des sexes, et les réformes récentes ont été importantes, avec un nombre particulièrement élevé de réformes touchant aux responsabilités parentales. De même, les progrès

notables réalisés ces dernières années en matière de performances statistiques sont prometteurs, car l'acquisition d'une expérience dans la conception, la réalisation et l'analyse des enquêtes sur les ménages est un processus cumulatif qui exige cohérence et continuité. Ces progrès peuvent permettre de mieux cibler l'aide sociale et de mieux comprendre les conditions économiques auxquelles sont confrontés les membres les plus démunis de la société. En outre, le changement climatique a incité les gouvernements à élaborer des plans d'adaptation nationaux et à créer des politiques visant à attirer les investissements dans la croissance verte.

Toutefois, des défis persistent dans la région, notamment la forte proportion d'enfants dont les résultats d'apprentissages sont insatisfaisants. Les estimations montrent en effet que le pourcentage d'enfants ne sachant pas lire à l'âge de 10 ans a augmenté de 23 points de pourcentage entre 2019 et 2022. De même, les progrès limités en matière d'égalité des sexes sur le lieu de travail et l'insuffisance des données de mesure de la pauvreté compromettent les perspectives d'amélioration de l'accès au marché pour les communautés vulnérables, avec pour conséquence des pertes à la fois humaines et économiques.

En outre, les contraintes budgétaires et la nécessité d'accroître le financement restent des préoccupations importantes pour les programmes gouvernementaux de promotion de l'inclusion sociale et de l'équité. Les programmes de protection sociale ont été élargis en réponse à la pandémie de COVID-19, entraînant des coûts supplémentaires. Cependant, la nécessité urgente d'accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle est compromise par l'insuffisance des budgets serrés, de sorte que les soins de santé primaires ne bénéficient pas d'un financement adéquat.

Enfin, la structure institutionnelle qui sous-tend la performance du secteur public est restée relativement stable dans toute l'Afrique en 2023. La rupture du contrat social dans différents pays et le soutien à des régimes non démocratiquement élus constituent une différence notable. Au Burkina Faso, au Gabon, en Guinée, au Mali et au Niger, des dirigeants militaires ont remplacé des gouvernements démocratiquement élus. En outre, dans certains cas, les régimes militaires ont suspendu les fonctions parlementaires, et l'émergence d'un gouvernement par ordonnance devient monnaie courante dans ces pays. En Éthiopie et au Soudan, les fissures au sein de l'élite ont dominé le paysage politique, sapant davantage la qualité institutionnelle déjà faible dans ces deux pays. Pourtant, au cours de l'année 2023, la force institutionnelle a été démontrée par l'indépendance du système judiciaire dans de nombreux pays.

Dans l'ensemble, trois tendances se dégagent clairement. Premièrement, sur l'ensemble du continent, il existe une volonté claire de réformer la qualité et le caractère de l'administration publique, même si les résultats restent mitigés. Deuxièmement, les réformes de jure du secteur public sont considérablement compromises par des obstacles qui entravent leur mise en œuvre. Enfin, l'émergence de la technologie permet d'améliorer considérablement l'administration publique dans de nombreux pays. Dans l'ensemble de la région, ces réformes sont ancrées dans des efforts visant à améliorer les droits de propriété et les droits contractuels, à renforcer les performances du secteur public et à accroître la redevabilité de l'exécutif, notamment grâce à un engagement fort de la société civile.

Introduction

Malheureusement, les perceptions du risque compromettent souvent une bonne réputation acquise par un renforcement de la crédibilité, des capacités et de la transparence sur le marché mondial.

Ces dernières années ont mis en lumière la réponse du secteur public aux chocs macroéconomiques provoqués par les fluctuations des prix des matières premières, la pandémie mondiale de COVID-19 et les flambées des prix de l'énergie et des denrées alimentaires à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. En 2023, les mesures d'urgence visant à soutenir l'activité économique ont commencé à s'essouffler. Confrontés à une hausse mondiale des taux d'intérêt mondiaux imposés à des niveaux d'endettement élevés, les gouvernements d'Afrique subsaharienne ont déployé des efforts considérables pour réduire les déficits budgétaires et renforcer la crédibilité de leurs institutions. Ce contexte a considérablement rétréci les perspectives d'une croissance continue alimentée par les investissements du secteur public. Le temps est donc venu de mobiliser les ressources privées et les investissements du secteur privé pour répondre avec efficacité au paysage économique actuel. Un secteur privé performant est en effet essentiel pour créer des opportunités d'emploi et améliorer le bien-être des individus dans toute la région.

Le présent rapport identifie les principales tendances politiques en Afrique subsaharienne qui ont contribué à soutenir le développement du secteur privé en 2023. Il fait suite à l'Évaluation annuelle des politiques et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale pour les pays éligibles à l'aide de l'Association internationale de développement, et il met en évidence les principales tendances et les meilleures pratiques pour informer les décideurs politiques et les investisseurs internationaux quant à l'évolution des politiques dans la région. L'évaluation CPIA s'appuie sur les connaissances et l'expérience de terrain d'experts de la Banque mondiale. Les équipes locales de chaque pays soumettent des recommandations de notation sur la base de leurs interactions continues auprès des gouvernements de la région et de leur suivi des progrès réalisés en matière de développement dans chaque pays. Leurs rapports sont soumis au siège de la Banque mondiale, qui procède à plusieurs étapes de révision.

Un environnement entrepreneurial équitable et stable, étayé par une bonne gestion du secteur public, est la pierre angulaire de tout écosystème du secteur privé. Un tel environnement se fonde sur un système judiciaire impartial et transparent qui soutient les droits de propriété et une gouvernance fondée sur des règles, une administration publique de qualité, un système politique qui prône la transparence et la redevabilité tout en luttant activement contre la corruption, ainsi qu'une gestion efficace des ressources publiques. Malgré les défis posés par les conflits en cours et les coups d'État politiques, la région connaît une grande variété d'expériences. Certains pays montrent la voie à suivre grâce à des administrations publiques caractérisées par les meilleures pratiques, la transparence et des réformes bien motivées.

La forte activité du secteur privé et un avantage comparatif dans les industries d'exportation sont conditionnés par la stabilité macroéconomique. Une gestion économique saine est nécessaire pour éviter que des conditions budgétaires difficiles ne donnent lieu à des crises. Une poignée de pays de la région sont déjà confrontés à une forte dépréciation de leur monnaie, à une inflation à deux chiffres et à des contraintes de liquidité. Néanmoins, ces dernières années, l'Afrique subsaharienne a été un leader mondial dans l'amélioration de l'indépendance des banques centrales, certaines d'entre elles ayant mis en place de meilleures pratiques.

Le capital humain est également essentiel au développement du secteur privé. Les investissements dans la santé et l'éducation permettent de disposer d'une main-d'œuvre compétente et en bonne condition physique. De même, l'assistance aux personnes dans le besoin et l'accès à l'aide publique peuvent réduire les inefficacités de mécanismes d'adaptation sous-optimaux mis en place pour faire face aux chocs liés à la pauvreté. L'environnement et le changement climatique sont également des préoccupations croissantes pour la région, où la majorité des travailleurs tirent leurs revenus de la terre.

Les politiques qui ont un impact direct sur la structure du marché sont essentielles au développement du secteur privé. Le resserrement des marchés du crédit exigera que les politiques soient davantage axées sur la facilitation du commerce et de la concurrence. Bien que la Zone de libre-échange continentale africaine présente des opportunités significatives pour le continent, les barrières commerciales tarifaires et non tarifaires restent importantes dans la région. La réduction de ces barrières sera essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'accord, et l'intégration financière en sera une première étape cruciale. Cependant, dans de nombreuses régions, les marchés financiers sont encore sous-développés et l'accès au crédit reste un problème. Cette situation peut être attribuée en partie à une absence de concurrence dans le secteur bancaire, car les efforts explicites visant à réglementer la concurrence sur les marchés privés sont inexistant dans de nombreux pays.

COMMENT LA CPIA CONTRIBUE-T-ELLE À L'ENGAGEMENT DE LA BANQUE MONDIALE

L'exercice annuel d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) permet de mesurer la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays. L'accent est mis sur les éléments dont le pays a le contrôle, plutôt que sur les résultats influencés par des éléments extérieurs. Les notes obtenues permettent d'évaluer si la croissance durable et la réduction de la pauvreté peuvent être soutenues par les politiques et le cadre institutionnel existants. L'exercice CPIA permet d'attribuer des notes pour 16 critères, organisés autour de quatre « groupes ». Les notes moyennes pour chacun de ces groupes sont combinées pour obtenir la note globale de la CPIA. Comme les notes représentent la capacité à utiliser efficacement l'aide au développement, elles constituent l'un des principaux facteurs déterminant l'attribution à un pays d'un financement du développement par l'Association internationale de développement.

Les notes se fondent sur les connaissances et expériences de plusieurs experts. Chaque année, des équipes pays, composées d'experts nationaux pour chaque critère, préparent des propositions de notes après discussions avec leurs homologues gouvernementaux pour garantir l'inclusion complète des réformes de l'année. Bien que plusieurs indicateurs publiés puissent aider à orienter les notes, le jugement professionnel de l'équipe de la Banque mondiale sur la performance du pays par rapport à des critères de la CPIA bien spécifiés joue un rôle crucial dans les évaluations finales. Les notes de la CPIA sont le fruit du jugement des services de la Banque mondiale et ne reflètent pas nécessairement les opinions du Conseil d'administration de la Banque mondiale ou des gouvernements qu'ils représentent.

La CPIA est une occasion unique de procéder à un examen approfondi des politiques et des institutions d'un pays. Les bureaux régionaux des économistes en chef examinent les propositions soumises par les équipes nationales dans chacune des régions opérationnelles de la Banque mondiale. Les propositions sont ensuite soumises à un large examen au sein de la Banque mondiale par les pratiques mondiales et les départements centraux pendant plusieurs cycles jusqu'à ce que des décisions finales soient prises. En outre, la vice-présidence des opérations de la Banque mondiale supervise un processus centralisé de conception des critères d'évaluation et d'harmonisation des notes. Comme les évaluations qui sous-tendent les notes ne sont pas divulguées, le processus permet un débat franc entre les unités de la Banque mondiale.

La fréquence, l'exhaustivité et la rigueur de cette évaluation peuvent contribuer à orienter les engagements et les priorités opérationnelles des pays. Les homologues gouvernementaux sont consultés lors de la première et de la dernière étape du processus d'évaluation, afin de s'assurer que toutes les réformes pertinentes ont été prises en compte dans l'évaluation et de donner l'occasion de discuter des priorités futures en matière de réforme. À cet égard, les points de référence fournis par la CPIA peuvent être utiles pour établir des études de cas pertinentes et des exemples de meilleures pratiques dans des domaines politiques spécifiques. Bien que l'examen lui-même soit entièrement interne, les critères d'évaluation sont publiés et ce rapport présente un résumé des principales tendances politiques dans la région de l'Afrique subsaharienne. Ces deux documents peuvent servir de base à une discussion avec les homologues gouvernementaux sur la pertinence des critères d'évaluation.

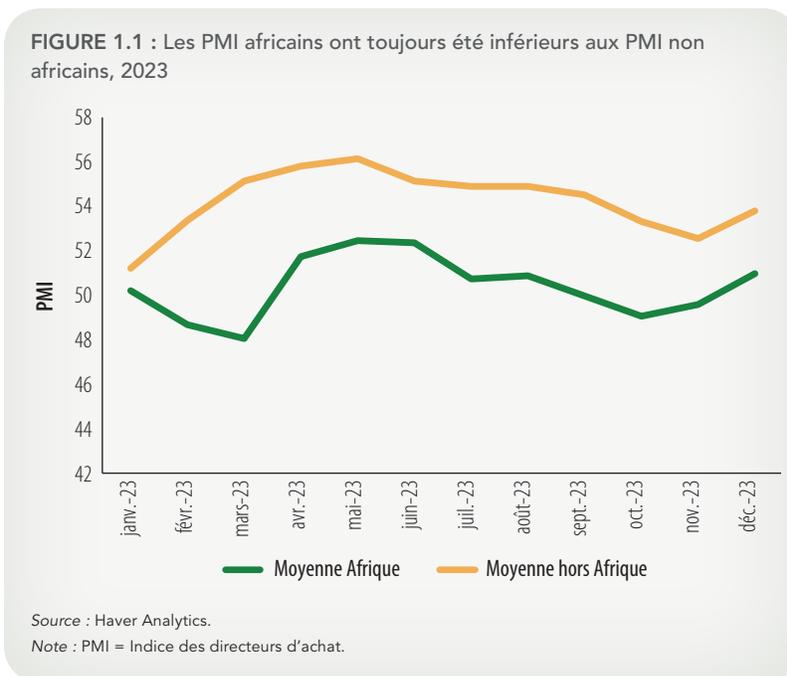
Section 1 : Contexte politique

La sévérité des contraintes budgétaires en 2023 rend le développement du secteur privé plus important que jamais. Après des années de chocs internationaux, la capacité des gouvernements à stimuler davantage l'économie par des déficits continus est limitée. De plus, le niveau élevé des taux d'intérêt mondiaux rend le financement de ces déficits particulièrement coûteux sur les marchés internationaux. Cette situation s'inscrit dans un contexte de pressions sociales croissantes dues à l'augmentation rapide de la population, à la stagnation de la réduction de la pauvreté et aux phénomènes météorologiques extrêmes dus à l'évolution du climat mondial. Ces pressions ont contribué à alimenter des tensions politiques dans la région, où huit pays ont connu des coups d'État depuis 2020.

Le décollage de la croissance économique en Afrique subsaharienne est indispensable, mais il peine à se réaliser. La croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant dans la région a ralenti à 0,1 % en 2023, contre 1,1 % en 2022, car le rebond régional enregistré après la crise du COVID-19 a perdu de son élan à la suite des pressions inflationnistes dues à la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. Avec un taux de croissance démographique de 2,5 %, cela signifie que le PIB réel a augmenté de 2,6 % en 2023, contre 3,6 % en 2022, alors que plus de la moitié des pays de la région ont connu une baisse de leur taux de croissance du PIB en 2023.

La décélération de la croissance en 2023 a été en partie due à la faiblesse de l'activité du secteur privé (figure 1.1). Le ralentissement de la croissance en 2023 s'explique en partie par l'atonie de l'activité du secteur privé, et en particulier le manque d'appétit des entreprises privées pour de nouveaux achats. En effet, la consommation privée a augmenté de 0,8 % en 2023, contre 1,8 % l'année précédente, tandis que l'investissement global a légèrement diminué pour atteindre 1,1 %, contre 1,3 % en 2022. En outre, la contribution des exportations nettes à la croissance en 2023 n'a augmenté que de 0,4 %, ce qui suggère que la croissance de la demande internationale de produits africains a été presque entièrement compensée par l'achat de produits étrangers par les Africains à un moment où la consommation intérieure n'augmentait guère.

Les récentes poussées inflationnistes mettent en évidence une faible résilience aux chocs d'approvisionnement internationaux. En 2023, la capacité de la région à se remettre de ces chocs a été variable, suite à une hausse de l'inflation médiane de 4,8 % en 2022 par rapport à l'année précédente. Pour l'essentiel, ces chocs de prix ont été provoqués par les coûts élevés des denrées alimentaires et de l'énergie au niveau mondial, mais certains pays ont subi les effets cumulés des dépréciations monétaires qui en ont résulté et du désencrage des anticipations d'inflation. En 2023, 23 des 47 pays de la région ont connu une décélération de l'inflation vers des taux inférieurs à 5 %, tandis que 14 pays



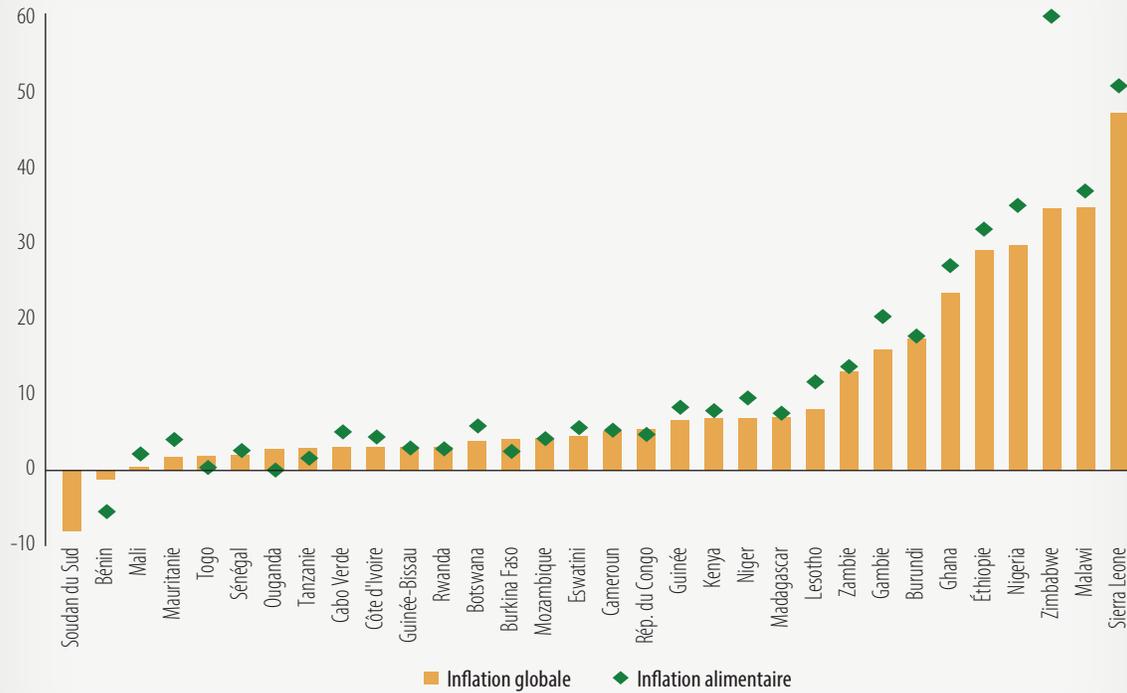
ont continué à faire face à des niveaux d'inflation supérieurs à 10 %. Cette situation contraste avec l'expérience inflationniste généralisée de 2022, lorsque plus de 80 % des pays de la région ont connu une accélération de leur taux d'inflation.

La production intérieure, y compris une production agricole plus efficace, est essentielle pour limiter l'ampleur et la durée des chocs mondiaux. La dépréciation des monnaies et les importations de denrées alimentaires contribuent à maintenir l'inflation alimentaire à un niveau préoccupant, malgré une baisse des prix internationaux des denrées alimentaires par rapport au pic atteint en mars 2022. L'indice mondial des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a chuté d'environ 10 % en glissement annuel jusqu'en janvier 2024, et l'inflation des prix alimentaires intérieurs a également reculé dans les différents pays, bien qu'à un rythme plus lent que les prix alimentaires internationaux. Bien que les prix alimentaires mondiaux soient en baisse, les pays dont les taux de change se déprécient peuvent finir par payer plus cher les denrées alimentaires importées. L'inflation alimentaire et l'affaiblissement des monnaies nationales restent les principaux facteurs d'inflation dans les pays de la région. La plupart des monnaies d'Afrique subsaharienne se sont affaiblies en 2023 en raison du resserrement des conditions financières (mondiales et nationales) et de la vigueur du dollar. Près d'un tiers des pays d'Afrique subsaharienne disposant d'informations mensuelles sur les prix des denrées alimentaires ont enregistré des taux d'inflation alimentaire à deux chiffres en 2023 par rapport à l'année précédente (figure 1.2).

Cette inflation élevée a amené les banques centrales de la région à prendre des décisions difficiles. Pour lutter contre l'inflation, une politique monétaire restrictive a été nécessaire dans la plupart des pays. Face à la montée en flèche de l'inflation, les banques centrales africaines ont augmenté leurs taux de façon rapide et agressive. Bien qu'indispensables, ces taux élevés peuvent peser sur une économie nationale en difficulté, déjà confrontée à la hausse des prix des produits importés. Ces politiques rendent plus onéreux le crédit nécessaire à l'augmentation de l'offre nationale pour compenser les chocs négatifs de l'offre mondiale, tandis que la capacité nationale à réduire la demande par des taux d'intérêt plus élevés se trouve limitée par la taille du système financier. Dans de telles circonstances, l'efficacité de la politique monétaire est souvent plus liée à la capacité des autorités monétaires à se montrer crédibles et à renforcer la stabilité des anticipations de prix. Par conséquent, un secteur privé déjà solide est essentiel à la stabilité des prix, tandis que des institutions fortes sont fondamentales pour promouvoir la stabilité. Le redressement étant plus rapide dans certains pays, l'orientation de la politique monétaire variera d'un pays à l'autre de la région en fonction de la trajectoire de leurs taux d'inflation, les États les plus vulnérables risquant de connaître des difficultés persistantes.

Par conséquent, les possibilités de maintenir une croissance tirée par le secteur public sont limitées. Malgré l'apaisement des pressions inflationnistes, les taux d'intérêt élevés limitent la capacité d'investissement des gouvernements, car les nouveaux déficits sont particulièrement difficiles à financer en raison des coûts élevés du service de la dette et des taux de reconduction de la dette existante. Après une augmentation constante des niveaux de service de la dette en Afrique subsaharienne entre 2012 et 2019, l'initiative de suspension du service de la dette a permis un sursis temporaire en 2021 et une prolongation des avantages en 2022 (figure 1.3). L'augmentation des coûts du service de la dette a un impact négatif sur la marge de manœuvre budgétaire, laissant moins de place aux déficits primaires et nécessitant des mesures de réduction des coûts ou des recettes en compensation. En outre, les coûts élevés du service de la dette augmentent également la vulnérabilité aux chocs et exercent une pression supplémentaire sur les liquidités, en particulier pour les pays qui ont accédé au marché obligataire international et à d'autres sources de financement non concessionnelles. Bien entendu, l'activité du secteur privé est particulièrement limitée dans les pays en situation de surendettement actif, qui s'accompagne souvent d'une forte volatilité du secteur financier et des taux de change.

FIGURE 1.2 : Les expériences en matière d'inflation varient d'une région à l'autre : Inflation globale et inflation alimentaire dans les pays d'Afrique subsaharienne, janvier 2024 (% , glissement annuel)

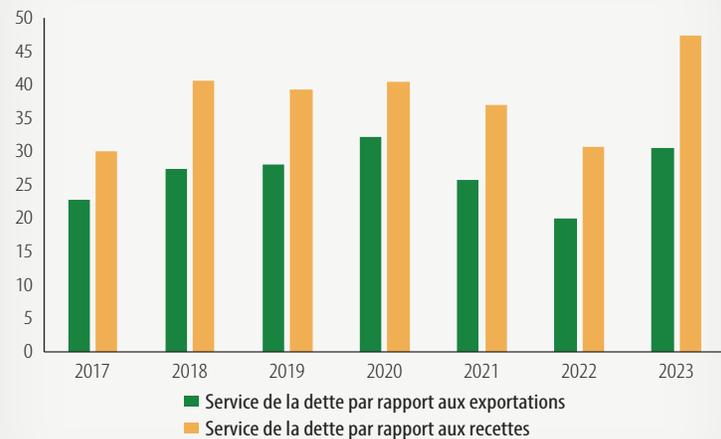


Sources : Haver Analytics ; Bloomberg ; Statistiques financières internationales du FMI.

Note : Cette figure représente l'inflation globale en glissement annuel (barres) et l'inflation des denrées alimentaires (points) en janvier 2024.

Les réductions à long terme de l'investissement privé dans la région réduisent la capacité du secteur privé à compenser la baisse de l'investissement du secteur public. Alors que les entrées nettes au titre des investissements directs étrangers (IDE) ont été essentiellement négatives dans la région au cours de la dernière décennie, une part plus importante de la formation de capital fixe s'accumule dans le secteur public (figures 1.4 et 1.5). En effet, l'investissement moyen du secteur public a augmenté, passant de 3,3 % du PIB en 2000 à 7,6 % en 2022, tandis que la formation de capital fixe dans le secteur privé est restée à peu près inchangée, reculant légèrement de 16,9 % à 16,8 % du PIB. Bien que les investissements publics dans les infrastructures soient les bienvenus dans la région, on pourrait espérer qu'ils s'accompagnent d'un effet d'entraînement sur les investissements privés et sur le développement du capital, avec des niveaux d'investissement privé égaux ou supérieurs qui se conjuguaient à l'augmentation de l'investissement public.

FIGURE 1.3 : Les obligations au titre du service de la dette ont grimpé en flèche en 2023



Source : Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023 Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023.

FIGURE 1.4 : Les investissements du secteur public ne peuvent pas continuer à stimuler la croissance

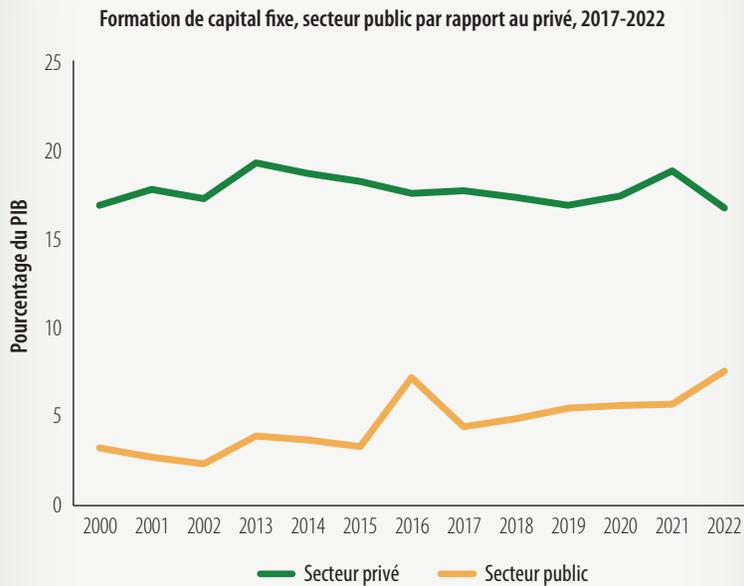
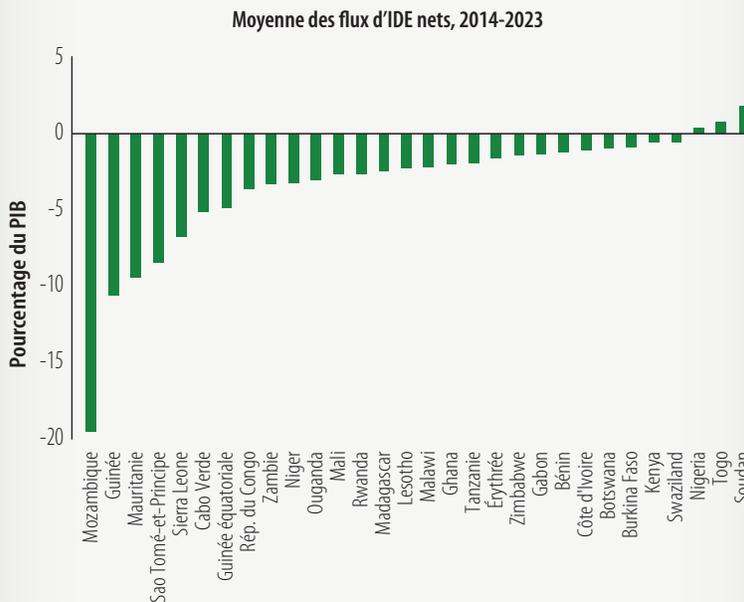


FIGURE 1.5 : Les flux d'IDE négatifs impliquent un ralentissement de l'investissement à l'étranger



Source : Indicateurs de pauvreté macro de la Banque mondiale.
 Note : IDE = investissements directs étrangers ; PIB = produit intérieur brut.

Ce ralentissement des entrées nettes d'IDE intervient à un moment où l'évolution démographique nécessite une augmentation significative de l'activité économique. Entre 2030 et 2050, l'Afrique subsaharienne devrait représenter 90 % de la croissance démographique mondiale, avec une population en âge de travailler supérieure à celle de l'Inde et de la Chine d'ici 2050. La croissance rapide de la population en âge de travailler en Afrique subsaharienne, qui se situe en moyenne à 3,0 % depuis la fin des années 2000, est supérieure à la croissance de l'emploi, qui est en moyenne de 2,6 % par an.

Le paysage du secteur privé en Afrique subsaharienne se caractérise par une qualité médiocre de l'emploi, des emplois occasionnels, fragmentaires et instables étant la norme. Seul un sixième des personnes en âge de travailler dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont un emploi salarié, contre la moitié dans les pays à revenu élevé. Cette situation peut être en partie attribuée à la croissance des entreprises, puisque 95 % des entreprises de la région sont des travailleurs indépendants concentrés dans des activités de faible

valeur, tandis que moins de 1 % des entreprises ont plus de quatre employés. On notera cependant qu'outre les entreprises, il y a d'autres types d'organisation comme les partenariats, les associations ou les coopératives qui offrent des possibilités de spécialisation, d'investissement ou d'accès à des marchés plus importants. L'absence d'entreprises de taille moyenne peut être révélatrice de barrières à l'entrée et de distorsions au niveau des entreprises qui entraînent une mauvaise répartition du travail au profit d'entreprises moins productives, une politique de concurrence inefficace et de capture de marchés.

Néanmoins, deux grandes tendances permettent d'espérer une croissance du secteur privé, si elles sont gérées efficacement : la numérisation et le renforcement du commerce intrarégional. En ce qui concerne la numérisation, l'expansion des technologies de l'information peut transformer la région et permettre des changements structurels importants dans l'ensemble de l'activité économique. L'accès à l'internet à haut débit en Afrique augmente la probabilité d'emploi de 6,9 à 13,2 %, tout en augmentant la croissance de la production par travailleur et en réduisant la pauvreté. L'accès à l'internet mobile à haut débit augmente en général la participation de la population active, avec une croissance de l'emploi indépendant non agricole de 3 à 8 points de pourcentage. L'adoption des technologies numériques peut en effet stimuler la création d'emplois de diverses façons : meilleur appariement entre les entreprises et les travailleurs, amélioration de la productivité, amélioration de l'accès au marché et aux ventes, réduction des frictions informationnelles et des externalités positives dans la région. Toutefois, ces bénéfices ne se matérialiseront que si l'accès accru à ces technologies s'accompagne de leur utilisation productive au sein des entreprises, ce qui peut souvent nécessiter des changements importants dans les pratiques commerciales et des considérations pratiques en matière d'adoption. Dans de nombreux cas, cette adoption est compromise par le coût élevé des logiciels et des ensembles de données, ce qui met en évidence la distinction entre disponibilité et accessibilité financière.

Outre ses effets directs sur l'activité du secteur privé, l'infrastructure numérique offre la possibilité de s'attaquer à des contraintes politiques particulièrement récalcitrantes dans le passé, notamment la réduction de la corruption et l'augmentation des recettes nationales. La région fait de grands progrès pour rattraper les moyennes mondiales en matière d'accès à l'internet, en particulier en ce qui concerne la couverture de l'internet mobile (figure 1.6), ce qui a des implications importantes pour l'élaboration des politiques gouvernementales visant à soutenir l'activité du secteur privé. En outre, l'amélioration de la délivrance des titres

de propriété grâce aux solutions numériques permet une forme d'imposition plus progressive tout en fournissant une preuve de propriété qui incite au respect de la réglementation.

Cependant, pour réussir la transformation numérique, il faudra un accès généralisé à une énergie abordable. Les pannes d'électricité dans la région réduisent l'entrée des entreprises nationales et étrangères et ont un impact négatif sur la productivité

des entreprises existantes. Selon les données de l'Enquête sur les entreprises de la Banque mondiale, le pourcentage d'entreprises d'Afrique subsaharienne qui subissent des coupures d'électricité est le plus élevé de toutes les régions (figure 1.7). Cette pénurie d'énergie survient dans un contexte d'investissements importants dans les énergies renouvelables à l'échelle mondiale. La question pour l'Afrique est de trouver ce qu'elle peut faire pour attirer une part plus importante de ces investissements.

Le fardeau de la conformité réglementaire lié aux processus d'obtention de licences et de permis d'exploitation et la lourdeur de l'administration fiscale continuent d'avoir des effets significatifs sur les activités des entreprises de la région. Par exemple, au Mozambique, les coûts de mise en conformité liés aux permis de construire sont plus de deux fois supérieurs à ceux des pays de comparaison en

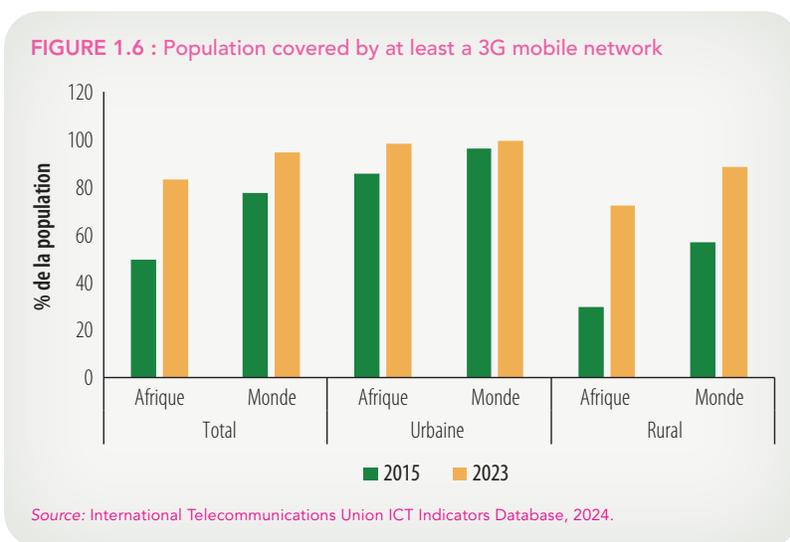
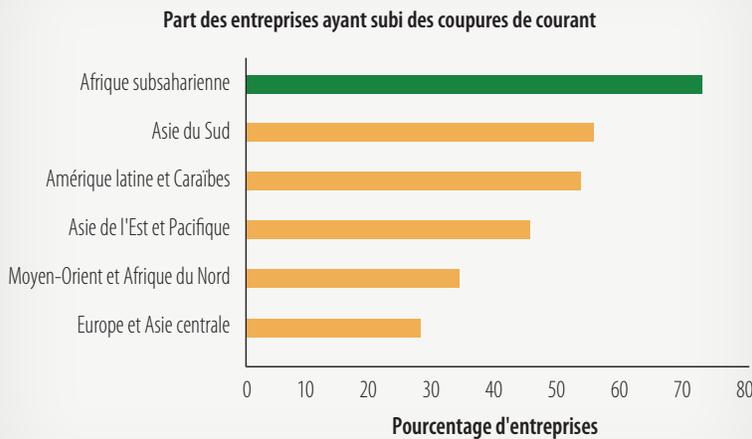


FIGURE 1.7 : Les coupures de courant restent un énorme défi pour la région



Source : Enquête de la Banque mondiale sur les entreprises.

raison de la longueur du processus d'obtention des documents requis et de l'obligation d'avoir un DUAT (droit d'occuper et d'utiliser un terrain) pour demander un permis de construire.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) a le potentiel de transformer un paysage commercial à la traîne. Alors que le commerce global (exportations + importations) a atteint des niveaux prépandémiques en pourcentage du PIB en

2022, 2023 a été marquée par une baisse subséquente, poursuivant la tendance à long terme de la détérioration des niveaux de commerce dans la région. C'est dans ce contexte que les échanges dans le cadre de la ZLECAF débuteront en 2024, dans un contexte de fragmentation mondiale croissante et de réduction des perspectives des échanges interrégionaux. Une fois achevée, la ZLECAF sera la plus grande zone de libre-échange au monde en termes de membres. Elle couvrira potentiellement un marché de 1,3 milliard de personnes, avec un PIB combiné évalué à 3 400 milliards de dollars américains. L'accord offre d'importantes possibilités d'accroître la concurrence, les flux d'investissements étrangers directs, les économies d'échelle, le transfert de connaissances et de technologies, la productivité et la diversification économique.

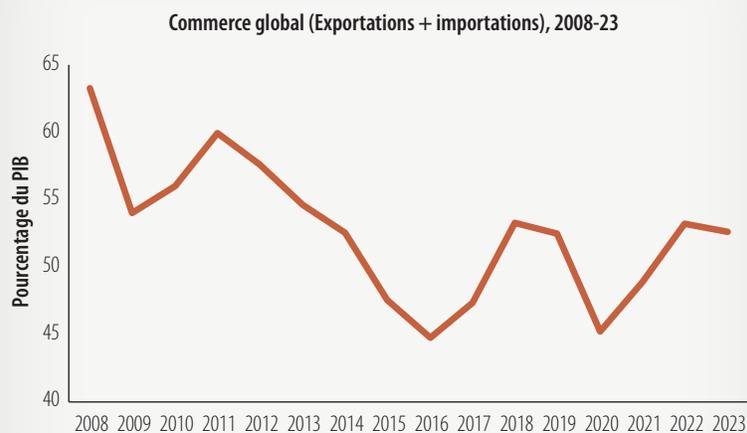
En outre, la ZLECAF pourrait faire évoluer le paysage commercial de la région vers une composition des exportations plus diversifiée et de plus grande valeur. La part du commerce intrarégional dans la région est nettement inférieure à celle des autres régions, puisqu'elle ne représente que 16 % du commerce total de la région en 2013-17, contre 56 % en Amérique du Nord, 60 % en Asie et 68 % en Europe. Le potentiel d'accroissement du commerce intrarégional est donc important, alors que le commerce africain est globalement en baisse (figure 1.8).

La faiblesse des échanges au sein de la région est d'autant plus problématique que le commerce intra-africain est plus diversifié et a un contenu technologique plus important que les exportations de l'Afrique vers le reste du monde. Les exportations intrarégionales comprennent des produits à plus forte valeur ajoutée : en moyenne, au cours de la période 2007-2017, les produits manufacturés représentaient environ 40 % du commerce intrarégional, contre 16 % des exportations totales vers d'autres régions. En revanche, les minéraux représentaient 75 % des exportations vers d'autres régions au cours de la même période, contre 44 % des exportations au sein de la région. Bien sûr, une grande partie de la valeur représentée par les produits manufacturés échangés à l'intérieur du continent peut avoir été générée dans d'autres régions, mais le fait que la région ne se concentre pas sur les exportations de matériaux vers d'autres pays indique une combinaison plus favorable d'avantages comparatifs pour le commerce intrarégional, ce qui permet d'espérer que les marchés de produits locaux seront stimulés en conséquence.

De même, l'augmentation potentielle de l'emploi consécutive au succès de la mise en œuvre de l'accord est plus importante dans les secteurs où la main-d'œuvre est plus qualifiée, modifiant ainsi de manière significative la tendance de la demande de main-d'œuvre en fonction des compétences, et les femmes pourraient bénéficier de manière disproportionnée de la hausse des salaires et de l'emploi. Bien que les autres estimations des gains que pourrait générer la ZLECAf varient et que la composition par pays de cet accroissement des échanges soit susceptible d'être très hétérogène, les prévisions sont généralement de l'ordre d'une augmentation du commerce intrarégional comprise entre 30 et 60 % au cours de la prochaine décennie.

Dans ce contexte, la ZLECAf et l'accès croissant aux services numériques peuvent transformer fondamentalement l'économie régionale. Ces tendances se combinent pour s'attaquer aux lourdes contraintes qui pèsent sur la croissance du secteur privé, en améliorant le potentiel d'intégration des marchés régionaux et en augmentant les possibilités de réaliser de meilleures économies d'échelle. Cela est particulièrement évident dans le domaine du commerce, où la numérisation permet l'intégration des procédures douanières entre plusieurs autorités de la région, ce qui permet de mettre en place des procédures de mise en conformité beaucoup plus rapides et moins coûteuses pour toutes les formes de transport. De même, dans le domaine financier, une meilleure adoption et intégration des systèmes de paiements numériques internationaux permet de faciliter le transfert de fonds entre les juridictions et d'améliorer l'accès aux fonds de roulement, tout en intégrant les communautés éloignées dépourvues de banques locales dans les marchés régionaux et en réduisant les risques pour les fournisseurs. Enfin, les services numériques peuvent permettre le transfert d'idées au-delà des frontières et tirer parti de l'immense échelle de la région sans attendre que des améliorations soient apportées aux transports et à la logistique sur le continent.

FIGURE 1.8 : La ZLECAf peut contribuer à inverser les tendances à la baisse des échanges commerciaux



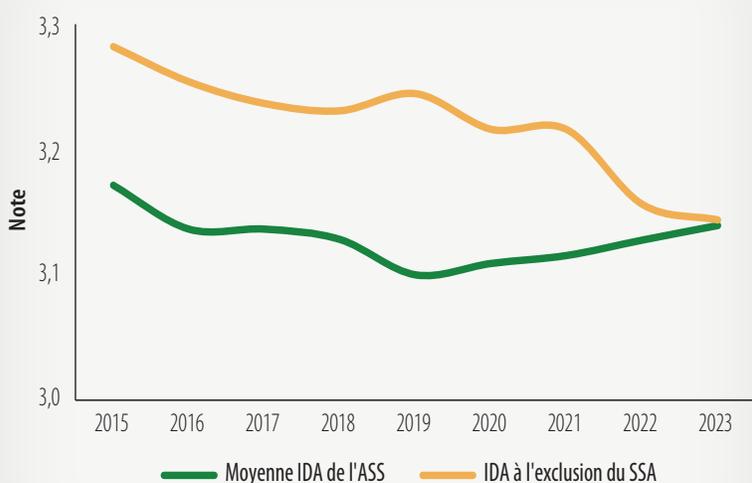
Source : Indicateurs de pauvreté macro de la Banque mondiale, 2024.
 Note : PIB = produit intérieur brut.

Section 2 : Analyse des notes de la CPIA et tendances pour 2023

En 2023, la note moyenne de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) pour les pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux ressources de l'Association internationale de développement (IDA) est restée globalement similaire à son niveau de 2022, à savoir 3,1. Cependant, davantage de pays ont vu leur note globale s'améliorer par rapport à ceux qui ont connu des baisses de notes, et moins de pays ont vu leur note baisser par rapport à l'évaluation CPIA de l'année précédente.

Parmi les pays IDA, la région de l'Afrique subsaharienne progresse. L'écart entre la moyenne régionale et la moyenne globale de l'IDA est en train de se résorber (figure 2.1), ce qui traduit le succès des réformes entreprises par les pays de la région. Ce progrès se manifeste dans toutes les catégories depuis 2015, et l'écart s'est réduit dans le groupe A (gestion économique) et le groupe B (politiques structurelles). Par contre, il s'est creusé dans le groupe C (politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité). L'écart entre l'Afrique a progressé dans 3 des 4 catégories depuis 2015 et a même dépassé la moyenne mondiale de l'IDA dans les groupes A (gestion économique) et C (politiques d'inclusion sociale et d'équité). En 2023, l'inflation a diminué et les soldes budgétaires se sont améliorés dans plusieurs pays africains qui ont mené des politiques macroéconomiques prudentes et coordonnées.

FIGURE 2.1 : L'ASS a comblé l'écart avec les autres régions au cours des dernières années



Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : AID = Association internationale de développement ; ASS = Afrique subsaharienne.

Par exemple, la communauté d'Afrique de l'Est a connu une croissance de 4,9 %, tandis que l'Union économique et monétaire ouest-africaine a enregistré une croissance de 5,1 %. Cependant, le surendettement reste très répandu, car 21 pays présentent un risque élevé de surendettement extérieur ou se trouvent en situation de surendettement en juin 2023.

Dans le domaine de la gouvernance, l'amélioration est beaucoup plus lente, et l'écart entre l'Afrique subsaharienne et le reste des pays IDA a peine à se résorber, le groupe D (gestion

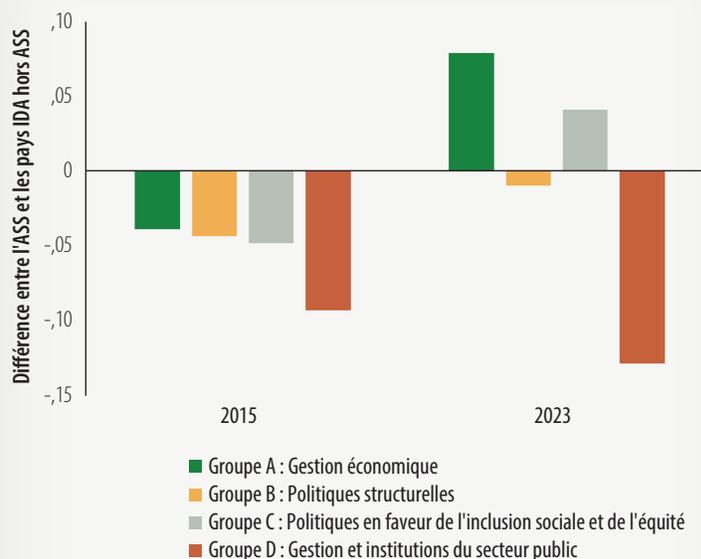
du secteur public et institutions) affichant toujours un écart important (figure 2.2). En outre, les pays de la région sont plus étroitement regroupés entre des moyennes de 3 et 3,4, ce qui est surprenant pour une région présentant une si grande diversité (figure 2.3). Ce regroupement des scores implique qu'il y a à la fois moins de scores très bas et moins de scores très élevés que dans les autres régions. L'absence de scores très faibles est encourageante, et l'absence de scores très élevés laisse entrevoir la possibilité de leur amélioration. Les critères individuels montrent que les différences les plus importantes entre l'Afrique subsaharienne et les moyennes globales des pays IDA relèvent de deux catégories générales : la solidité des institutions et l'État de droit (droits de propriété et gouvernance fondée sur

des règles, transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public) et la surveillance financière (secteur financier, qualité de la gestion budgétaire et financière, et politique et gestion de la dette) (figure 2.4). Ces domaines sont particulièrement importants pour les investisseurs étrangers et les partenaires commerciaux, car ils concernent directement la stabilité d'un pays en tant que partenaire commercial.

Parmi les quatre groupes, A et B semblent rebondir après une forte baisse ces dernières années suite à la volatilité économique liée aux prix des matières premières au milieu des années 2010 (figure 2.2). Bien qu'elles aient augmenté depuis 2018, les moyennes de ces groupes n'ont pas retrouvé leur niveau de 2015. Par rapport à 2015, les trois critères du groupe A restent à la traîne, le troisième critère (politique et gestion de la dette) subissant la plus forte baisse, ce qui reflète l'importance du problème d'endettement pour la région. Le risque de surendettement reste élevé. Plus de la moitié des gouvernements africains sont aux prises avec des problèmes de liquidités extérieures. En outre, les critères ayant subi des baisses similaires supérieures à 0,1 point dans d'autres groupes sont également liés aux finances, notamment la composante du secteur financier (critère 5), la gestion budgétaire et financière (critère 13) et l'efficacité de la mobilisation des recettes (critère 14).

En revanche, le groupe C (politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité) a connu des progrès constants ces dernières années, tandis que le groupe D (gestion et institutions du secteur public) a connu un déclin prolongé. Les évolutions positives des politiques en faveur de l'inclusion sociale et de

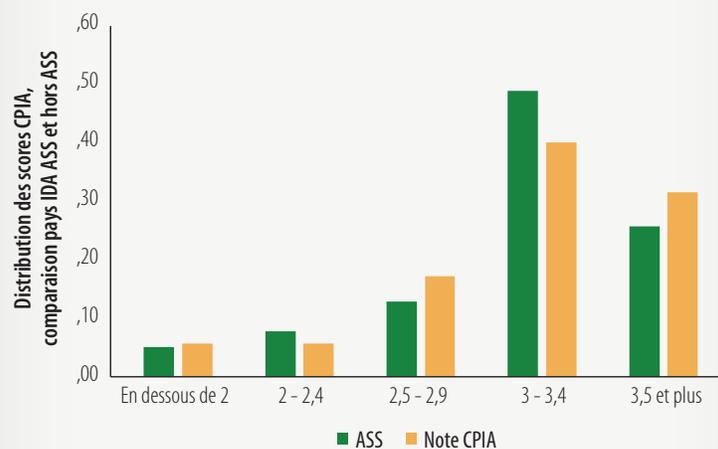
FIGURE 2.2 : L'ASS a réduit l'écart avec la moyenne IDA pour les groupes A, B et C, 2015 et 2022



Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : AID = Association internationale de développement ; ASS = Afrique subsaharienne.

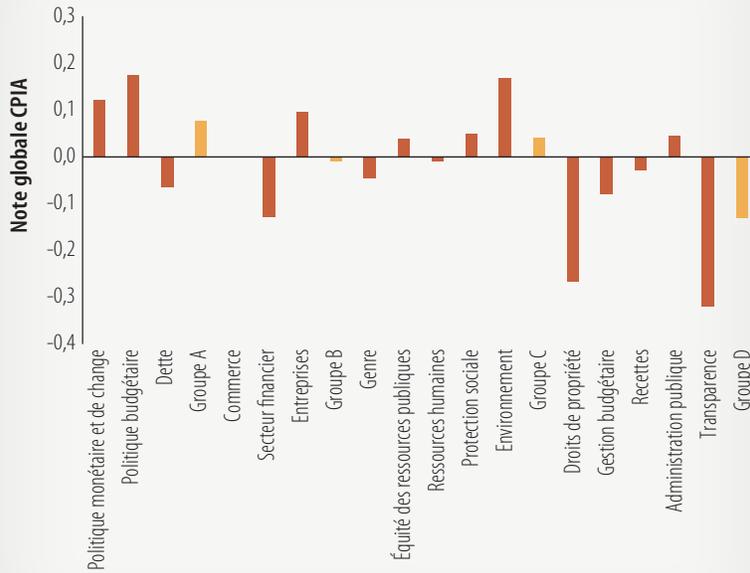
FIGURE 2.3 : Les moyennes des pays d'Afrique subsaharienne sont plus concentrées entre 3 et 3,4 que celles des autres régions



Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : CPIA = Évaluation des politiques et des institutions nationales ; IDA = Association internationale de développement ; SSA = Afrique subsaharienne.

FIGURE 2.4 : La solidité institutionnelle et la surveillance financière sont des domaines dans lesquels l'ASS n'est pas à la hauteur.



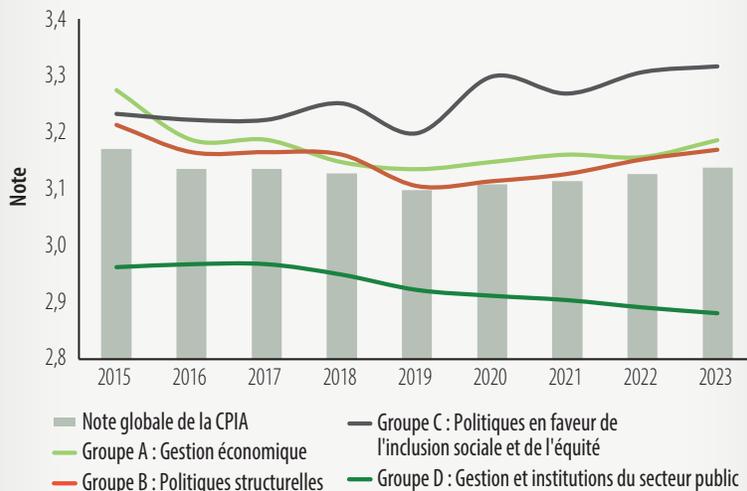
Source : de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : AID = Association internationale de développement; ASS = Afrique subsaharienne.

gouvernance ainsi qu'à des changements intervenus dans le critère de la politique et de la gestion de la dette (figures 2.5 et 2.6). Par exemple, l'abaissement de la note de l'Érythrée s'est entièrement concentré sur le groupe D (groupe de la gouvernance), avec une baisse de 0,6 de la moyenne de ce groupe et des

l'équité, telles que l'égalité des sexes et l'amélioration de la protection sociale et des programmes de sécurité, ont contrasté dans de nombreux cas avec les évolutions négatives concernant les institutions politiques et le contrôle judiciaire. Néanmoins, les baisses enregistrées dans le groupe D sont principalement dues à des considérations économiques, car les préoccupations relatives à la gestion budgétaire et à la mobilisation des recettes restent les forces motrices du groupe. La plupart des baisses globales sont liées à la détérioration des moyennes dans le groupe de la

FIGURE 2.5 : Évolution des notes moyennes régionales et des moyennes par groupe au fil du temps pour les pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux ressources de l'IDA, 2015-2023



Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : CPIA = Évaluation des politiques et des institutions nationales; IDA = Association internationale de développement.

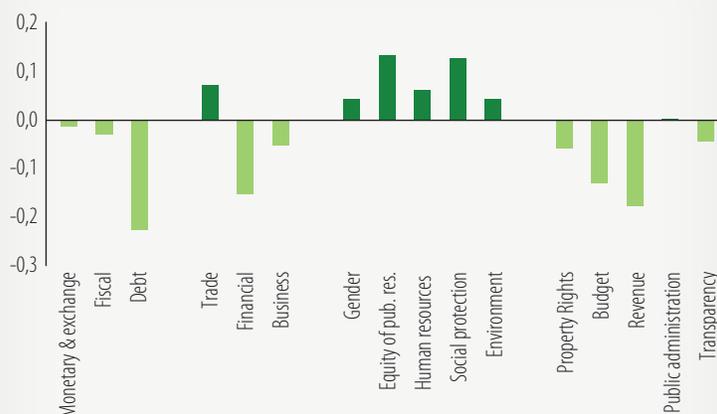
baisses de notes pour quatre des cinq critères du groupe. La note globale a augmenté pour 11 pays en 2023, contre 12 en 2022. Pour 10 pays, la note globale a augmenté de 0,1 point : le Bénin (3,9), le Burundi (3,1), les Comores (2,7), la Côte d'Ivoire (3,8), la République démocratique du Congo (3,2), la Guinée-Bissau (2,6), la République du Congo (2,9), le Soudan du Sud (1,7), la Somalie (2,2) et le Togo (3,8). La note de la Mauritanie (3,6) a augmenté de 0,2 point. Parmi les pays qui ont connu une augmentation, la note pour la gouvernance de six pays (le Bénin, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie,

la République du Congo et le Togo) a également augmenté (figure 2.7). Le pays ayant la note globale la plus élevée reste le même que l'année précédente (Rwanda, 4,1).

Bien que la note moyenne régionale de la CPIA n'ait connu qu'une évolution marginale, le nombre de pays ayant connu des baisses de notes est inférieur à celui des pays ayant enregistré des augmentations. Par rapport à huit pays en 2022, seuls cinq pays ont vu leur note diminuer en 2023. Les notes globales de quatre pays ont diminué de 0,1 point : le Burkina Faso (3,4), l'Éthiopie (3,2), l'Érythrée (1,7) et le Mozambique (3,1). La note globale du Soudan a diminué de 0,2 point pour atteindre 2,0, à la suite de baisses dans de nombreux groupes, notamment la gestion économique, les politiques structurelles et les politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité. La note du Soudan a diminué en raison de plusieurs indicateurs, notamment la détérioration de la politique budgétaire, du secteur financier et du

cadre réglementaire des entreprises. Le conflit qui sévit dans le pays a gravement perturbé la politique budgétaire. Les dépenses publiques sont consacrées au financement des combats dans le cadre de la guerre en cours. La guerre au Soudan a gravement affecté le petit secteur financier du pays axé sur les banques, entraînant le pillage et la destruction des sièges et des succursales des banques. La fermeture des institutions financières dans les zones de conflit a considérablement limité l'accès au financement. En outre, le conflit armé a gravement affecté le système de santé du Soudan, entraînant la suspension de services essentiels et perturbant la prestation des soins de santé dans les zones de conflit.

FIGURE 2.6 : Évolution des notes moyennes de la CPIA, par critère, 2015-2023



Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : CPIA = Évaluation des politiques et des institutions nationales.

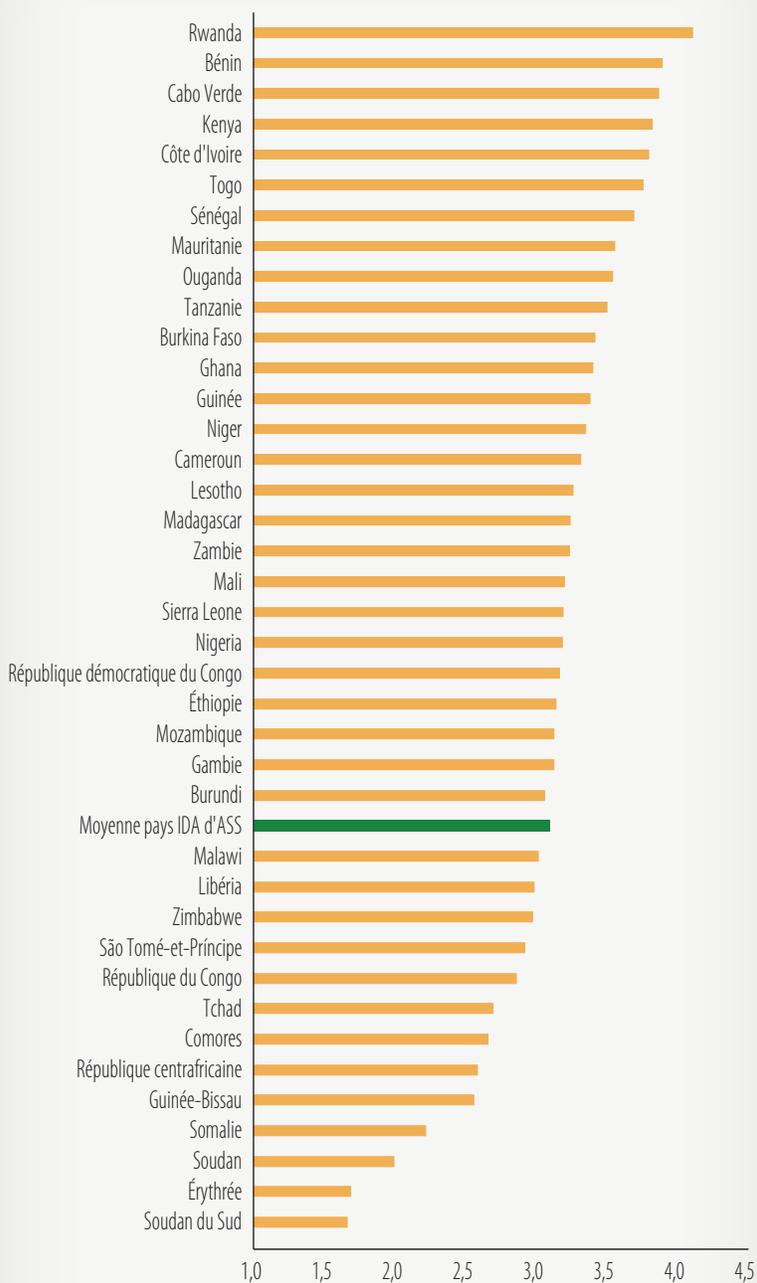
FIGURE 2.7 : Les évolutions de notes n'ont pas entraîné une divergence ou une convergence des notes, 2022-2023



Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : CPIA = Évaluation des politiques et des institutions nationales.

FIGURE 2.8 : La majorité des pays de la région se situent au-dessus de la moyenne IDA, 2023



Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : AID = Association internationale de développement ; ASS = Afrique subsaharienne.

Alors que les dernières années ont été marquées par une divergence des notes, les pays les mieux notés obtenant davantage d'augmentations, la situation est plus nuancée cette année. Cinq des onze pays dont les notes ont augmenté se situent au-dessus de la moyenne régionale de 3,1, et cinq des onze pays se situent en dessous de la moyenne régionale. Le pays ayant obtenu la note la plus faible, le Sud-Soudan (1,7), a enregistré une augmentation pour l'année (voir la figure 2.8 pour le classement des notes globales des pays). De même, deux des cinq pays qui ont vu leur note CPIA baisser se situent au-dessus de la moyenne régionale, tandis que deux autres se situent en dessous de la moyenne régionale. Toutefois, certains pays continuent sur leur lancée, dans un sens positif comme dans un sens négatif. Du côté positif, les récentes évolutions à la hausse pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'île Maurice et le Togo se sont poursuivies cette année (tableau 2.1). En revanche, les baisses enregistrées par le Soudan et l'Érythrée sont préoccupantes compte tenu des baisses similaires enregistrées ces dernières années.

Section 3 : Analyse des composantes de la CPIA

GROUPE A : GESTION ÉCONOMIQUE

Le groupe A évalue la qualité de la gestion macroéconomique. Il couvre les politiques monétaires, de change, budgétaire et de la dette.

Après des années de volatilité économique mondiale, la politique macroéconomique de la région a tiré parti de réformes visant à accroître la résilience aux chocs internationaux. La région affiche des résultats relativement satisfaisants quant à la prise de mesures relatives à l'indépendance des banques centrales. Cependant, les taux de change de la plupart des pays de la région sont encore gérés activement, et ne bénéficient donc pas de l'engagement institutionnel requis pour faire fonctionner les unions monétaires, ni de mécanismes de marché automatiques et de la liberté des réserves de devises qu'offrent les taux flexibles. À cet égard, de plus en plus de pays renforcent le contrôle des changes et simplifient les transferts financiers internationaux. Cette mesure pourrait faciliter les transactions avec les investisseurs et les clients étrangers, permettant ainsi au secteur privé de se développer par le biais du commerce.

En termes de menace principale pour la stabilité économique de la région, la dette a remplacé les chocs internationaux, avec une disparité potentielle entre les expériences basées sur la confiance du marché. L'assainissement budgétaire dans la région s'avère de plus en plus nécessaire, la mobilisation des recettes par la numérisation des procédures, l'impôt de plus en plus progressif et l'amélioration de l'impôt foncier étant considérés comme des meilleures pratiques. En outre, après des poussées inflationnistes dues à la hausse des prix à l'importation des carburants et des denrées alimentaires, des progrès ont été réalisés dans l'élimination des contrôles des prix et des subventions coûteuses. Toutefois, l'accumulation des déficits au cours des dernières années suscite des inquiétudes en matière de dette, car certains pays utilisent l'accumulation d'arriérés et le financement monétaire du déficit dans des situations extrêmes. Bien que ces politiques puissent sérieusement éroder la confiance des emprunteurs, les efforts visant à instaurer la crédibilité gagnent également de plus en plus d'importance dans la région, y compris la publication régulière des stratégies à moyen terme et les plans d'emprunt annuels.

Tableau 3.1 : Évolution des notes du groupe « gestion économique », 2023

Critère CPIA	Augmentations	Détériorations
Politiques monétaires et de change	Burundi, Ghana, Mauritanie, Nigeria, Somalie, Zambie	
Politique budgétaire	Côte d'Ivoire, Ghana, Soudan du Sud, Zambie	Soudan
Politique et gestion de la dette	Mauritanie, Somalie	Éthiopie, Kenya, Niger, São Tomé et Príncipe
Moyenne du pôle de gestion économique	Burundi, Côte d'Ivoire, Ghana, Mauritanie, Nigeria, Somalie, Sud-Soudan, Zambie	Éthiopie, Kenya, Niger, São Tomé et Príncipe, Soudan

Source : Base de données de la CPIA, 2024

Les notes de la région pour ce groupe traduisent les efforts récents visant à améliorer la résilience macroéconomique et à écarter les menaces liées à l'accumulation de la dette et aux déficits persistants. Les deux premiers critères, à savoir les politiques monétaires et de change ainsi que la politique budgétaire, ont donné lieu à un total de 11 améliorations et d'une seule détérioration (tableau 3.1). La politique et la gestion de la dette ont fait l'objet de 4 détériorations et de seulement 2 améliorations. Cette situation contraste avec celle de 2022, où 7 pays avaient vu une amélioration de leur note de politique de la dette contre 3 où cette note avait diminué. Dans l'ensemble, la note moyenne de ce groupe s'est

légèrement améliorée, de 0,03 point, poursuivant ainsi un lent rebond après une baisse pour les trois critères à partir de 2015 (figure 3.1). Par rapport à 2015, la politique de la dette reste la plus modérée, passant de 3,3 à 3,1. Pour un plein rebond de ce groupe, il faut un engagement politique fort pour gérer la politique de la dette dans toute la région, en renforçant la crédibilité au fil du temps tout en mettant à jour l'architecture financière régionale.

L'écart entre l'Afrique subsaharienne et les autres régions est le plus important parmi les pays fragiles, dans lesquels les notes de politiques monétaires et budgétaires sont beaucoup plus élevées pour l'Afrique subsaharienne (figure 3.2). Dans une certaine mesure, cette situation est la résultante des contrôles institutionnels rigoureux mis en place dans certaines unions monétaires, qui comprennent de nombreux pays fragiles de la région. En particulier, de nombreux pays du Sahel qui ont connu des coups d'État ces dernières années ont bénéficié de la stabilité économique et budgétaire assurée par l'Union monétaire et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les prêts sont accordés par l'intermédiaire de la banque centrale de l'union monétaire, qui a également des exigences strictes en matière de contrôles et de rapports budgétaires.

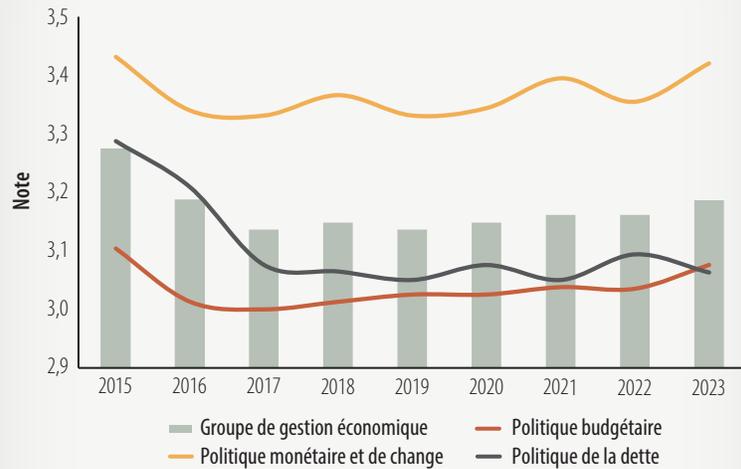
En particulier, de nombreux pays du Sahel qui ont connu des coups d'État ces dernières années ont bénéficié de la stabilité économique et budgétaire assurée par l'Union monétaire et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les prêts sont accordés par l'intermédiaire de la banque centrale de l'union monétaire, qui a également des exigences strictes en matière de contrôles et de rapports budgétaires.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET DE CHANGE

Ce critère indique dans quelle mesure le cadre de la politique monétaire et de change (i) maintient l'équilibre interne et externe à court et moyen terme et est compatible avec les objectifs de stabilité des prix, et (ii) offre la flexibilité nécessaire pour faire face aux chocs internes et externes.

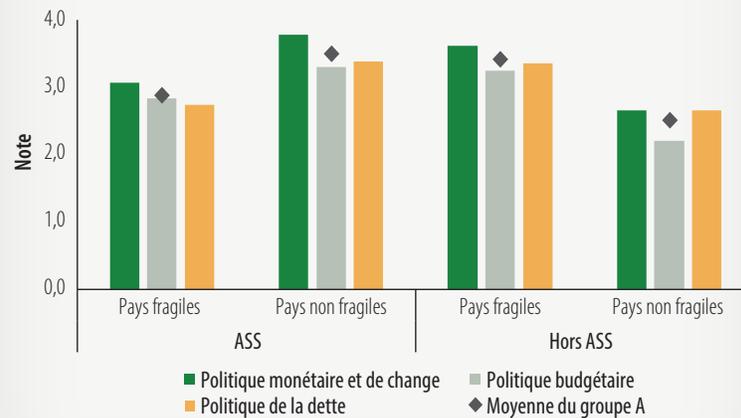
Si les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale, notamment les prix des denrées alimentaires et de l'énergie, se sont atténuées au cours de l'année écoulée, la rapidité du retour aux objectifs est étroitement liée à la crédibilité des autorités monétaires, ainsi qu'à la persistance de chocs

FIGURE 3.1 : Les notes de ce groupe s'améliorent peu à peu après les détériorations enregistrées au milieu des années 2010, 2015-23



Source : Base de données de la CPIA, 2024.

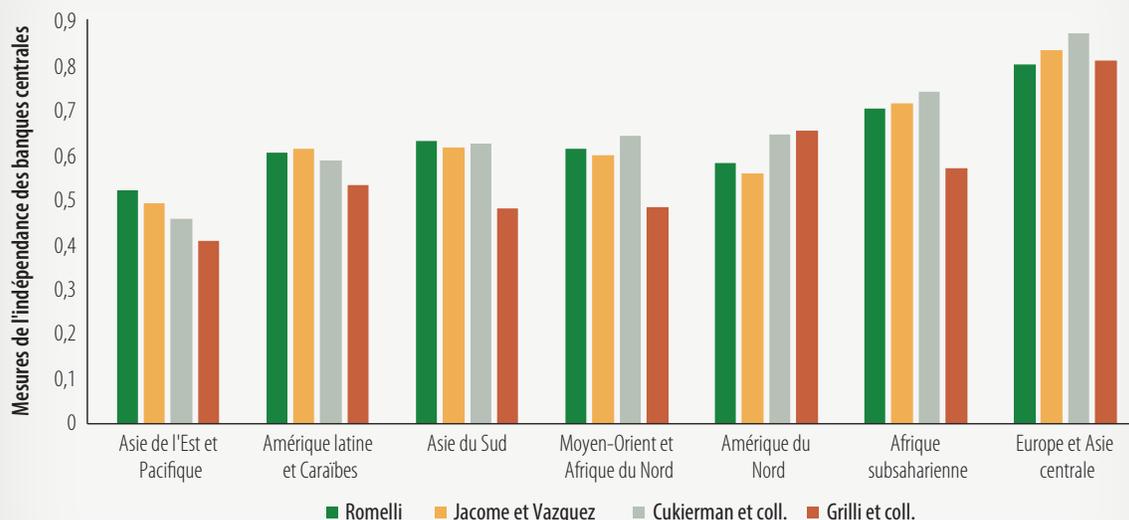
FIGURE 3.2 : Les pays fragiles de la région obtiennent de bons résultats en matière de politiques monétaire et budgétaire, 2023



Source : Base de données de la CPIA, 2024.

Note : ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 3.3 : L'Afrique subsaharienne obtient de bons résultats concernant plusieurs mesures de l'indépendance des banques centrales (indices)



Source: Romelli (2002). The four indicators refer to alternate measures of central bank independence commonly cited in the literature. High numbers represent more independent policies in place. See footnote for individual references.

idiosyncrasiques et d'effets de composition dans certaines économies. Certains pays ont fait face aux turbulences économiques par des réformes solides. En effet, la région est en tête pour toute une série de mesures de l'indépendance des banques centrales (figure 3.3) et pour le nombre de réformes adoptées ces dernières années.¹ Confrontée à une inflation des produits alimentaires de 39 % en décembre 2022, la banque centrale du Burundi est passée à un régime de maîtrise de l'inflation et a instauré le taux directeur comme instrument clé de la politique. Elle a procédé à un resserrement monétaire à l'aide de plusieurs instruments, notamment en augmentant les réserves obligatoires et le taux d'intérêt à un jour. Toutefois, l'inflation est restée élevée à la fin de 2023, et le succès du nouveau régime sera tributaire de la capacité de la banque centrale à asseoir sa crédibilité au fil du temps. Les autorités ghanéennes ont engagé des réformes politiques visant à renforcer l'indépendance de la banque centrale. Cette mesure a contribué à la poursuite d'une politique monétaire stricte, à l'augmentation des taux de réserves et à la mise en œuvre d'un programme de réforme budgétaire qui a contribué à réduire l'inflation en glissement annuel de 54 % en décembre 2022 à 23 % en décembre 2023. La Zambie a promulgué une nouvelle loi sur la Banque de Zambie afin de préserver l'autonomie de la banque centrale. En l'espace de quelques mois, le nouveau régime a réagi à un choc des prix des denrées alimentaires qui a entraîné une hausse généralisée de l'inflation globale, en augmentant le taux d'intérêt global de 200 points de base en quelques mois.

À l'instar des questions d'indépendance, la transparence institutionnelle de la banque centrale peut avoir un impact significatif sur la perception de sa crédibilité. À cet égard, la publication des états financiers de la Banque centrale du Nigeria de 2017 à 2022 a contribué à une meilleure note pour ce critère. De même, la banque centrale de Somalie a renforcé son cadre et ses moyens institutionnels, notamment en publiant régulièrement des états financiers vérifiés.

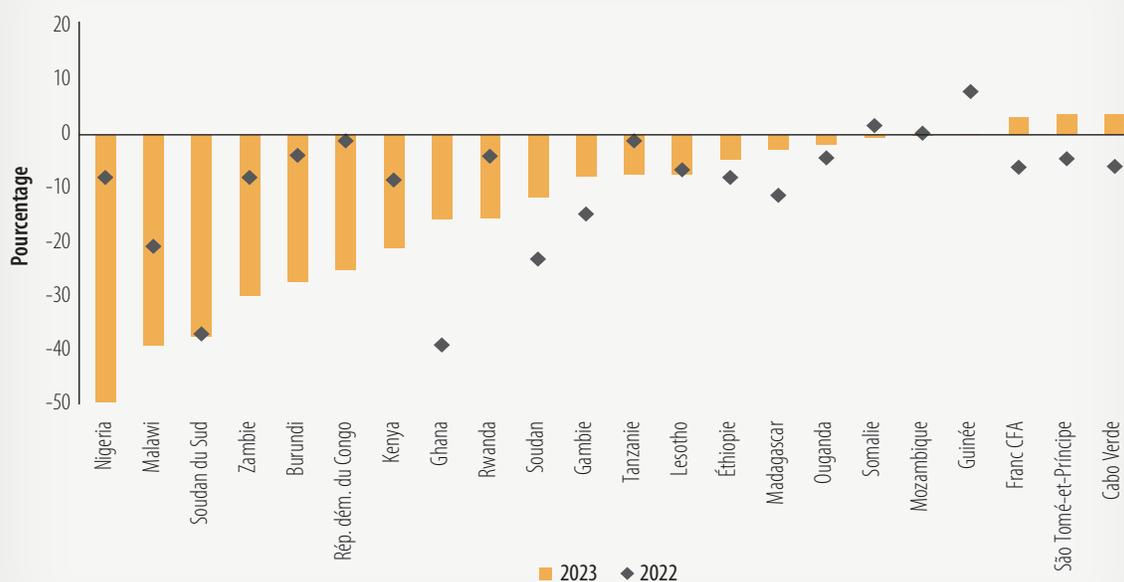
La séparation des déficits budgétaires et des activités monétaires est une disposition institutionnelle fondamentale qui sous-tend une politique monétaire saine. Bien que le financement monétaire du

¹ Romelli, D., 2022. The political economy of reforms in central bank design : evidence from a new dataset . *Economic Policy*, 37(112), pp. 641-688
 Jacome L., Vazquez F. (2008). Is there any link between legal central bank independence and inflation ? Evidence from Latin America and the Caribbean", *European Journal of Political Economy*, 24, 788-801. Cukierman A., Miller G.P., Neyapti B. (2002). Central bank reform, liberalization and inflation in transition economies-an international perspective", *Journal of Monetary Economics*, 49, 237-64. Grilli V., Masciandaro D., Tabellini G. (1991). Institutions politiques et monétaires et politiques financières publiques dans les pays industrialisés", *Economic Policy*, 6, 342-92.

déficit soit souvent effectué dans des situations où il n’y a guère d’autres choix, cette pratique sape gravement la valeur de la monnaie et est associée à des effets néfastes importants à la fois sur l’inflation et le taux de change. À cet égard, les réformes du Ghana concernant l’indépendance de la banque centrale ont été complétées par l’arrêt du financement monétaire du déficit, ce qui a contribué à réduire l’inflation de plus de 50 % en 2022 à 23,2 % en décembre 2023. En revanche, le financement monétaire s’est poursuivi au Nigeria et au Soudan du Sud en 2023.

Dans certains cas, l’inflation élevée en 2023 a exacerbé les pressions sur les taux de change, tandis que la vigueur du dollar américain et les conditions financières mondiales tendues ont contribué à la sortie de capitaux et à la réduction de la demande pour les monnaies régionales. Le taux moyen de dépréciation de la région est passé de 7,6 % en 2022 à 12,4 % en 2023. En outre, par rapport à six monnaies en 2022, 11 monnaies se sont dépréciées de plus de 10 pour cent en 2023, y compris celles de certaines des plus grandes économies, comme le Kenya, le Nigeria et le Soudan (figure 3.4).

FIGURE 3.4 : Quelques pays d’Afrique subsaharienne ont connu de fortes dépréciations de leur taux de change, 2022 et 2023 (en pourcentage)



Sources : Haver Analytics, Bloomberg.

Note : Dépréciation depuis le début de l’année (YTD) au 15 mars 2024.

La pression exercée sur les taux de change a engendré des difficultés pour les pays qui gèrent activement les fluctuations des taux de change, donnant lieu à des changements de régimes de change au cours des dernières années. Le rapport annuel 2023 du Fonds monétaire international (FMI) sur les régimes et les restrictions de change a procédé à une reclassification des régimes de change de la Gambie, du Kenya, du Liberia, du Malawi, du Mozambique, du Soudan du Sud, du Soudan, de la Zambie et du Zimbabwe (Tableau 3.2). Bien que certains de ces changements aient été antidatés, tous les pays reclassés avaient auparavant un régime « glissant » (appelé aussi de type crawl) ou un autre régime géré, ce qui souligne la difficulté de maintenir une intervention aussi active sur le taux de change. De même, à l’exception de la Zambie, tous les changements ont consisté en une modification de la forme de gestion monétaire active, passant d’un régime de type crawl à d’autres régimes gérés. Trois pays (Liberia, Soudan et Zimbabwe) sont revenus sur leur changement de régime effectif au cours de la même période.

Bien qu’il soit difficile de maintenir une gestion active du taux de change, le passage à un taux totalement flexible implique souvent une dépréciation relativement forte et une déstabilisation

Tableau 3.2 : Les régimes de change de type glissant et géré sont répandus, mais difficiles à gérer en Afrique subsaharienne

Régime de change fixe conventionnel	Régime de type glissant	Régime géré ^a	Flottant ^b
Bénin ^c	Burundi	Libéria	Madagascar
Burkina Faso ^c	Rép. dém. du Congo	Malawi	Ouganda
Cabo Verde	Éthiopie	Mozambique	Somalie
Cameroun ^d	Gambie	Nigeria	Zambie
République centrafricaine ^d	Ghana	Sierra Leone	
Tchad ^d	Guinée	Soudan du Sud	
Comores	Kenya	Soudan	
Congo, Rép. ^d	Mauritanie	Tanzanie	
Côte d'Ivoire ^c	Rwanda	Zimbabwe	
Érythrée			
Guinée-Bissau ^c			
Lesotho			
Mali ^c			
Niger ^c			
São Tomé et Príncipe			
Sénégal ^c			
Togo ^c			

Source : Base de données des rapports annuels du Fonds monétaire international sur les régimes et restrictions de change.

a. « Régime stabilisé » et « autre régime géré ».

b. « Flottant » et « Flottement libre ».

c. Membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

d. Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

financière, entraînant une hausse de l'inflation des principaux produits de base importés. La Zambie a notamment procédé à des réformes visant à permettre un ajustement plus souple de son taux de change sans avoir à défendre indûment le niveau du taux de change, et a ajusté le cadre monétaire pour permettre une réaction plus affirmée au solde des opérations avec l'extérieur. À la suite de la dépréciation de leur taux de change, le Burundi et la Mauritanie ont également pris des mesures importantes pour rendre leur taux de change plus flexible, y compris des réductions significatives des restrictions sur les mouvements de capitaux et l'utilisation de devises étrangères sur les marchés intérieurs au Burundi; cependant, le FMI les classe toujours parmi les régimes de type « glissant ».

Malgré cette pression sur les taux de change, les réserves de change ont bien résisté. Les réserves de change sont particulièrement importantes pour les régimes de change non flottants, car les réserves sont nécessaires pour maintenir le contrôle des devises, et le gouvernement utilise ses propres réserves de change pour assurer le contrôle des cours des devises. La lutte contre les dépréciations importantes des monnaies tend à puiser dans ces réserves, car le gouvernement tente de surévaluer les monnaies par rapport aux taux du marché. La réserve de change moyenne des pays à taux de change non flottants de la région a diminué de 3,7 à 3,6 mois d'importations entre 2022 et 2023, et le nombre de pays ayant moins de deux mois d'importations en réserve a légèrement augmenté, passant de huit en 2022 à neuf en 2023.

Le maintien des restrictions de change peut s'avérer difficile dans la pratique et nécessite souvent des contrôles stricts des capitaux et des importations pour limiter le risque de fuite des capitaux à la suite d'une dépréciation (tableau 3.2). Par exemple, le régime de change de type glissant de l'Éthiopie a entraîné des primes du marché parallèle dépassant les 100 % en 2023.

Cette situation nécessite de sévères restrictions de change et l'obligation de cession des devises, avec l'obligation d'effectuer les dépôts en devises dans les banques provenant des importations et des envois de fonds à la banque centrale en échange d'un crédit en monnaie locale. Ces difficultés ont conduit à des réformes au Nigeria, qui a unifié tous les guichets d'accès au change pour les investisseurs et les exportateurs et a annoncé la réintroduction d'un mécanisme de « vente par consentement

mutuel» (Willing Buyer and Willing Seller) pour tenir compte des taux du marché par le biais des canaux officiels. Auparavant, le programme autonome de fixation des taux de change (Autonomous Foreign Exchange Fixing) du pays ne disposait pas d'un mécanisme clair et prévisible de détermination des cours, avec plusieurs taux servant des objectifs différents. En outre, les réformes du régime des taux de change ont été coordonnées avec la levée du contrôle des changes sur 43 catégories d'importations, ce qui représente une ouverture significative des marchés pour le pays.

L'efficacité des politiques monétaires et de change repose sur l'existence des secteurs bancaires bien établis et stables, et la réglementation bancaire est une condition préalable fondamentale pour la stabilité macroéconomique. À cet égard, la Banque centrale de Somalie a publié des orientations sur l'information financière pour les banques islamiques, des orientations pour un cadre de gouvernance des banques islamiques, et de nouvelles prescriptions relatives au ratio de fonds propres et aux liquidités. Ces mesures font suite à l'adoption du système de numéros de comptes bancaires internationaux en 2022 et d'un système de paiement national électronique en 2021, ce qui a entraîné une croissance du crédit privé de 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2021 à 4,4 % en 2023. La nouvelle législation sur la Banque de Zambie a permis la création d'un Comité de stabilité financière interinstitutionnel chargé de surveiller et de gérer le risque systémique.

Dans l'ensemble, la moyenne régionale pour la politique monétaire et de change est demeurée constante à 3,4 en 2023. Cependant, l'absence d'évolution de la moyenne, au niveau de 0,1 point, masque les progrès réalisés, puisque les notes de six pays — à savoir Burundi, Ghana, Mauritanie, Nigeria, Somalie et Zambie — a augmenté, tandis qu'aucune réduction des notes n'a été enregistrée pour la région. En outre, il s'agit de l'un des critères de moyenne les plus élevés pour la région et il est à peu près égal à la moyenne globale des pays de l'Association internationale de développement (IDA).

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Ce critère évalue la qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation et d'allocation. La fonction de stabilisation consiste à atteindre les objectifs de la politique macroéconomique en liaison avec des politiques monétaires et de change cohérentes, en atténuant les fluctuations du cycle économique et en atténuant les chocs. La fonction d'allocation concerne la fourniture appropriée de biens publics.

Face aux taux d'intérêt mondiaux élevés et au resserrement des marchés du crédit, la marge de manœuvre budgétaire limitée des gouvernements africains les incite à redresser leurs déficits budgétaires. Dans de nombreux cas, les actions menées vont au-delà des mesures temporaires d'amélioration des recettes ou de réduction des dépenses, pour s'attaquer aux déséquilibres systémiques par le biais d'une réforme globale. La gouvernance budgétaire et la gestion des finances publiques peuvent réduire les coûts d'emprunt en envoyant des signaux aux marchés d'un risque de défaillance plus faible, ce qui atténue la pression en faveur d'ajustements austères des déficits primaires.

Les soldes budgétaires se sont légèrement améliorés dans l'ensemble de la région en 2023, malgré ses mauvais chiffres de celle-ci en matière de croissance économique. Alors que l'excédent budgétaire temporaire enregistré en 2022 dans les pays riches en pétrole a reculé en 2023, les pays non riches en ressources et les pays riches en métaux et en minéraux ont amélioré leur situation budgétaire. Plus de la moitié des pays éligibles à l'IDA (22 sur 39) ont instauré de nouvelles taxes, augmenté les taux d'imposition existants ou adopté de nouvelles mesures pour élargir l'assiette fiscale. Seuls quelques pays ont amélioré leur équilibre budgétaire en dépit d'une forte croissance, notamment le Cabo Verde, la Gambie, le Togo et l'Ouganda. Toutefois, les améliorations les plus importantes de la situation budgétaire ont été obtenues par nécessité, souvent au cours de contractions économiques. En outre, dans quelques pays, le solde budgétaire s'est détérioré malgré une croissance relativement forte du PIB, notamment en République démocratique du Congo, en Guinée et au Zimbabwe.

Dans de nombreux cas, les assainissements budgétaires s'inscrivent dans le cadre d'efforts plus vastes visant à remédier aux déséquilibres structurels, et la transparence budgétaire est un outil essentiel pour remédier aux déséquilibres systémiques et rendre les programmes de réforme crédibles. Cela inclut la gestion budgétaire à moyen terme. Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont adopté des stratégies de mobilisation des recettes à moyen terme qui servent de base aux réformes des recettes fiscales en cours, liant ainsi les mesures de réforme actuelles à une stratégie plus large. De même, la progression du Soudan du Sud est en partie due à l'amélioration de la préparation du budget, y compris les rapports d'exécution du budget et l'approbation du budget dans les délais impartis. L'on peut soutenir que les conflits sont une source extrême de déséquilibre budgétaire structurel. Le conflit au Soudan a entraîné une hausse des dépenses, tandis que les recettes ont chuté en raison de la perturbation de l'activité économique, entraînant ainsi une forte augmentation du déficit primaire.

En termes de transparence budgétaire, les règles budgétaires lient fortement un gouvernement aux projections budgétaires et peuvent constituer un signal clair aux marchés de l'engagement du pays à maintenir la responsabilité budgétaire, bien que les meilleures pratiques exigent une sensibilité aux chocs graves et inattendus par le biais de mesures de sauvegarde bien définies. Seuls quelques pays ont adopté de telles règles. Par exemple, le Ghana s'est récemment engagé à rétablir sa règle budgétaire à moyen terme et à renforcer l'indépendance de son Conseil budgétaire dans le but d'améliorer la crédibilité de ses hypothèses macro-budgétaires et son respect de la règle.

De même, l'amélioration de la transparence et de la responsabilité des entreprises d'État limite le risque de dettes publiques cachées qui peuvent s'avérer particulièrement lourdes en cas de crise budgétaire. La Côte d'Ivoire a récemment encouragé les entreprises publiques à signer et à appliquer des contrats de performance, et elle a effectué des audits indépendants réguliers au sein des entreprises publiques. La Zambie a récemment approuvé un cadre de supervision et de suivi des performances des entreprises publiques. La réforme des entreprises publiques du pays a conduit à la fermeture d'une raffinerie de pétrole déficitaire appartenant à l'État et à la reconfiguration d'un oléoduc appartenant à l'État afin d'en améliorer l'efficacité tout en permettant au secteur privé de commercialiser le diesel fourni. L'Éthiopie a mis un terme à tous les nouveaux contrats de prêts non concessionnels accordés aux entreprises publiques. Ces mesures de transparence peuvent permettre de réaliser d'importantes économies sur les paiements d'intérêts.

Une autre approche des déséquilibres structurels consiste à mettre en place des programmes pluriannuels portant sur des postes de dépenses rigides, tels que la masse salariale. La Côte d'Ivoire poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en matière de masse salariale, qui consiste à recruter un nouveau fonctionnaire pour deux départs à la retraite, sauf dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les Comores, le Mozambique et le Soudan du Sud ont également pris des mesures pour éliminer les « travailleurs fictifs » de la fonction publique. La stratégie du Mozambique en matière de masse salariale a donné des résultats mitigés. Le gouvernement a unifié et simplifié les barèmes des traitements et rationalisé les suppléments de rémunération afin de mieux contrôler les rémunérations à moyen terme. Cette mesure a permis une plus grande transparence et un meilleur contrôle de la masse salariale par la suite, bien que la simplification ait entraîné une augmentation de la masse salariale globale à court terme.

Suite aux pressions inflationnistes provoquées par les chocs mondiaux sur les cours des denrées alimentaires et des carburants au cours des deux dernières années, les pays qui ont mis en place des contrôles des prix et des subventions pour les soulager renoncent aujourd'hui à ces mesures coûteuses. La Côte d'Ivoire supprime progressivement les subventions aux carburants et aux denrées alimentaires, qui représentent environ 0,9 % de son PIB, et le Nigeria a plus que triplé les cours de l'essence au détail pour commencer à annuler sa subvention de longue date, en réduisant son coût de 2,2 % du PIB en 2022 à 0,9 % en 2023. Pour réduire progressivement le coût des subventions, le Cameroun et

la République du Congo ont commencé à déréglementer les prix des combustibles, ce qui permet des ajustements davantage fondés sur le marché. En revanche, la Gambie a répercuté les variations des cours mondiaux directement sur les prix intérieurs, plafonnant ainsi le coût de sa subvention. Le Sénégal met l'accent sur la suppression des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les tranches de consommation moyenne et élevée d'électricité.

L'impôt foncier offre une opportunité significative qui pourrait permettre à la région d'améliorer la mobilisation des revenus. Bien qu'il ait été une source importante de recettes nationales pour les gouvernements du monde entier, son exploitation a été la plus faible dans les pays d'Afrique subsaharienne (ASS). Les recettes provenant de la valeur des biens immobiliers ne représentent que 0,38 % du PIB dans les 32 pays africains qui communiquent des données sur l'impôt foncier, contre 3 % du PIB en moyenne dans les pays industrialisés. Selon les estimations, les pays d'Afrique subsaharienne pourraient générer des recettes intérieures supplémentaires d'un montant total de 60 milliards de dollars par an s'ils parvenaient à atteindre des niveaux similaires de perception de l'impôt foncier.² En outre, l'impôt foncier touche de manière disproportionnée les résidents les plus aisés et peut offrir une reconnaissance officielle de la propriété en échange des taxes payées, permettant ainsi l'accès au financement et à l'assurance. Le Togo a récemment déployé des efforts considérables dans ce domaine. Le pays a créé un cadastre fiscal numérique et a réduit les frais d'enregistrement foncier de 5 à 1,5 % de la valeur estimée de la propriété, en conjonction avec une stratégie de communication sur les avantages du paiement de l'impôt foncier. La Côte d'Ivoire s'est efforcée d'élargir l'assiette de l'impôt foncier, et la Gambie a créé une nouvelle taxe foncière dans le cadre budgétaire à moyen terme.

Les dépenses budgétaires demeurent une source de controverse dans la région, avec des allocations coûteuses, souvent régressives, inscrites dans le code des impôts par préférence politique. Bien que ces exonérations aient pu être initiées avec de bonnes intentions, leur efficacité n'est généralement pas correctement évaluée et il peut être difficile d'y renoncer. Le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Tanzanie et le Togo sont en passe de rationaliser les dépenses budgétaires ; le Soudan du Sud supprime progressivement certaines exonérations ; et la Somalie publie régulièrement une déclaration sur les exonérations fiscales.

Dans l'ensemble, la note moyenne de la régionale pour la politique budgétaire est passée de 3,0 en 2022 à 3,1 en 2023, à la suite des améliorations en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Soudan du Sud et en Zambie. Contrairement à ces quatre améliorations, seule la note du Soudan a diminué. Il s'agit de la première augmentation de la moyenne de la région depuis la baisse constante observée entre 2010 et 2016, ce qui illustre les efforts marqués déployés par de nombreux pays de la région pour remédier à leurs déficits structurels. En outre, ce critère est l'un de ceux pour lesquels la note moyenne dépasse la moyenne des pays de l'IDA dans d'autres régions.

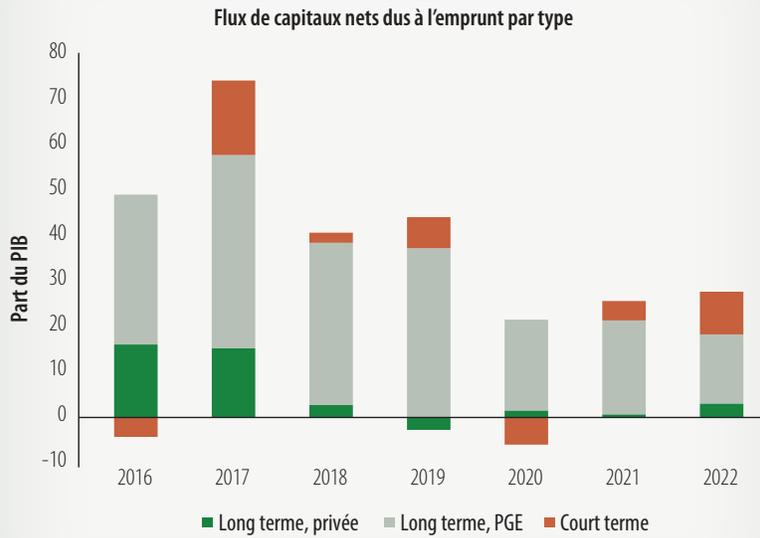
POLITIQUE ET GESTION DE LA DETTE

Ce critère évalue si la stratégie de gestion de la dette du pays est de nature à assurer la viabilité de la dette à moyen terme et à minimiser les risques budgétaires. Le critère couvre (i) la mesure dans laquelle la dette extérieure et intérieure est contractée en vue d'atteindre/ de maintenir la viabilité de la dette, et (ii) l'efficacité des fonctions de gestion de la dette.

Les taux d'intérêt mondiaux élevés ont rendu plus complexe l'atteinte de la viabilité de la dette. Néanmoins, le réaménagement de la dette vers des titres à plus long terme sur les marchés internationaux reste intéressant pour les pays qui disposent de cette option. Depuis 2022, la stratégie du Mali a consisté à allonger la durée moyenne des émissions nationales. Cependant, l'accès au financement à plus long terme peut être difficile, car les flux de capitaux nets dus à l'emprunt privé à long terme ont considérablement diminué depuis 2018 (figure 3.5). Cette réduction reflète un

² Deininger, Klaus; Goyal, Aparajita. 2024. Land Policies for Resilient and Equitable Growth in Africa. Washington, DC: Banque mondiale.

FIGURE 3.5 : L'accès à la dette publique à long terme limite les efforts de réaménagement en Afrique subsaharienne, 2016-22



Source : Statistiques de la Banque mondiale de la dette internationale, 2024.
 Note : PIB = produit intérieur brut ; PPG = Dette publique et garantie par l'État.

rythme d'augmentation des remboursements du principal des prêts privés à long terme plus élevé que celui des décaissements. En conséquence, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Kenya sont retournés sur le marché international des capitaux pour racheter et refinancer leurs euro-obligations et leurs prêts commerciaux arrivant à échéance.

La composition de la dette est également un élément clé à prendre en compte lorsqu'une restructuration est nécessaire. L'Éthiopie, le Ghana et la Zambie mènent actuellement une restructuration de leur dette extérieure dans le

cadre du Cadre commun. Ces efforts de restructuration sont souvent beaucoup plus simples dans les situations où il existe moins de créanciers, en particulier moins de créanciers privés et non membres du Club de Paris, car la comparabilité du traitement entre les détenteurs d'obligations et les autres créanciers privés est sujet à polémique. Cette constatation soulève donc la question de l'équilibre entre une base de créanciers diversifiée et la difficulté potentielle d'entretenir des relations avec un large éventail de créanciers bilatéraux.

Sur le plan institutionnel, la capacité de gestion de la dette varie considérablement dans la région. Les pays dont la qualité des institutions est la plus élevée tendent à disposer de structures dédiées à la gestion de la dette, à procéder à une centralisation de la budgétisation et de l'émission de la dette, à une coordination de la gestion de la dette et des politiques macroéconomiques, ainsi qu'à un contrôle clair de la dette des entreprises publiques. Cependant, ces pratiques ne sont pas répandues dans les pays qui se situent au bas de l'échelle. De même, la publication en temps opportun des plans d'emprunt annuels assortis de documents budgétaires ainsi que la publication régulière d'une stratégie de gestion de la dette qui clarifie les objectifs tant pour la dette intérieure qu'extérieure, sont des pratiques qui déterminent les bonnes performances en matière de gestion de la dette. La crédibilité à long terme, avec des politiques à moyen terme et des cadres juridiques transparents, peut être essentielle pour réduire les primes de risque et attirer les financements internationaux.

Le programme de financement de la dette durable de la Banque mondiale encourage vivement les améliorations institutionnelles de la politique et de la gestion de la dette depuis 2020. L'une des initiatives clés du programme exige des pays qu'ils mettent en œuvre des réformes politiques avant de pouvoir accéder aux allocations annuelles d'aide au développement des pays. Ces réformes politiques sont convenues avec le gouvernement au début du programme chaque année et se concentrent sur trois domaines : la transparence de la dette, la viabilité budgétaire et l'amélioration de la gestion

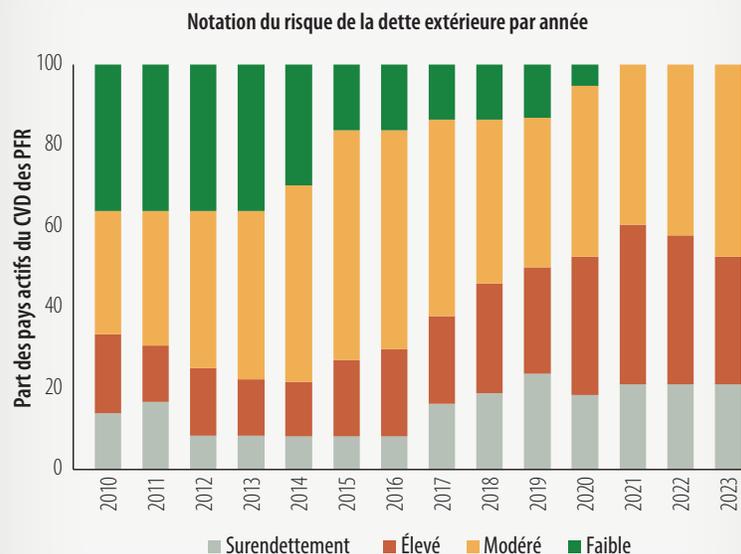
de la dette. Ces réformes politiques prennent souvent la forme d'une amélioration de la transparence et de l'information sur les pratiques d'endettement, favorisant l'adoption de pratiques d'emprunt et d'investissement durables. Bien qu'il soit trop tôt pour déterminer si le Programme de financement de la dette durable a eu un impact notable sur les niveaux d'endettement ou le risque de surendettement, en particulier dans le contexte d'un marché international volatil, le programme semble avoir eu des résultats limités en encourageant la publication régulière des stratégies de gestion de la

dette et des plans d'emprunt annuels (tableau 3.3). Par exemple, alors que la Côte d'Ivoire, le Malawi, le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ont tous amélioré la publication régulière de ces documents depuis 2021, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Guinée et le Lesotho sont à la traîne.

Le risque de surendettement en Afrique subsaharienne s'est considérablement accru en raison de l'augmentation des emprunts à des conditions moins favorables. La part des pays de la région relevant du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu qui présentent un risque élevé de surendettement ou sont déjà en situation de surendettement est passée de 27 % en 2015 à 53 % en 2023 (figure 3.6). Ce risque est évalué selon le cadre de viabilité de la dette commun à la Banque mondiale et au FMI, qui évalue le potentiel des indicateurs clés à franchir certains seuils à la suite de chocs simulés, où les notes de l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) sont un élément permettant de déterminer la valeur des seuils d'endettement appropriés pour chaque pays évalué. Aucun pays d'Afrique subsaharienne n'a été classé comme présentant un risque faible depuis 2021. L'achèvement par la Somalie de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en décembre 2023 a conduit à une amélioration. Le Ghana a été rétrogradé au rang de pays «en situation de surendettement» dans le cadre de la restructuration en cours de sa dette.

Dans l'ensemble, la note moyenne régionale pour la politique et la gestion de la dette est restée stable à 3,1 pour la septième année consécutive. Toutefois, il s'agit du seul critère du groupe où les détériorations sont plus nombreuses que les améliorations. Les notes de quatre pays ont diminué — l'Éthiopie, le Kenya, le Niger et São Tomé et Príncipe — tandis que les notes de deux pays seulement ont augmenté, à savoir la Mauritanie et la Somalie.

FIGURE 3.6 : Le risque de surendettement a augmenté en Afrique subsaharienne, 2010-2



Source : Base de données de la Banque mondiale sur la viabilité de la dette.

Note : CVD PFR = Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu.

TABLEAU 3.3 : Progrès mitigés dans la publication régulière des documents de gestion de la dette en Afrique subsaharienne, 2021 et 2023

	2021		2023	
	Stratégie de gestion de la dette	Plan d'emprunt annuel	Stratégie de gestion de la dette	Plan d'emprunt annuel
Bénin	Vert	Vert	Vert	Vert
Burkina Faso	Vert	Vert	Vert	Vert
Burundi	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Cabo Verde	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Cameroun	Vert	Vert	Vert	Rouge
République centrafricaine	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Tchad	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Comores	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Rép. dém. du Congo	Vert	Rouge	Rouge	Rouge
Congo, Rép.	Rouge	Rouge	Orange	Rouge
Côte d'Ivoire	Vert	Orange	Vert	Vert
Érythrée	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Éthiopie	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Gambie, La	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Ghana	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Guinée	Vert	Orange	Rouge	Rouge
Guinée-Bissau	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Kenya	Vert	Rouge	Rouge	Vert
Lesotho	Vert	Rouge	Rouge	Rouge
Libéria	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Madagascar	Vert	Vert	Rouge	Vert
Malawi	Vert	Rouge	Vert	Vert
Mali	Vert	Rouge	Vert	Vert
Mauritanie	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Mozambique	Rouge	Rouge	Vert	Rouge
Niger	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Nigeria	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Rwanda	Vert	Orange	Vert	Orange
São Tomé et Príncipe	Rouge	Orange	Rouge	Rouge
Sénégal	Vert	Rouge	Vert	Orange
Sierra Leone	Rouge	Rouge	Vert	Orange
Somalie	Rouge	Rouge	Rouge	Gris
Soudan du Sud	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Soudan	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Tanzanie	Orange	Rouge	Orange	Vert
Togo	Vert	Vert	Vert	Vert
Ouganda	Vert	Rouge	Vert	Vert
Zambie	Rouge	Rouge	Orange	Vert
Zimbabwe	Vert	Rouge	Vert	Vert

Source : Rapport de la Banque mondiale sur la transparence de la dette, 2024.

Note : Pour la stratégie de gestion de la dette (DMS), le rouge signifie « pas de DMS publié couvrant l'année en cours », l'orange signifie « DMS publié sans objectifs » et le vert signifie « DMS publié avec des objectifs pour la dette intérieure et extérieure ». Pour le Plan d'emprunt annuel (EBA), le rouge signifie « pas d'EBA publié ou EBA partiel publié avec un retard >3 mois », l'orange signifie « EBA partiel publié avec un retard <3 mois ou EBA complet publié avec un retard >3 », le vert signifie « EBA complet publié avant le début de l'année », et le gris signifie « pas de données disponibles ».

GROUPE B : POLITIQUES STRUCTURELLES

Le groupe B couvre les politiques affectant le commerce, le secteur financier et le cadre réglementaire des entreprises.

Les moteurs de croissance du secteur privé sont le commerce, la finance et les réglementations commerciales qui sont des composantes essentielles d'un écosystème entrepreneurial performant. Des politiques mal gérées dans l'un ou l'autre de ces domaines peuvent limiter l'entrée des entreprises sur le marché, voire les empêcher d'accéder aux marchés. Pourtant, dans de nombreux cas, des réformes peuvent être peu coûteuses. Par contre, elles nécessitent de la cohérence, des connaissances spécialisées, de l'attention aux détails et une appréciation des incitations politiques.

Les tendances régionales en matière de numérisation et d'intégration incitent à l'optimisme dans la région. On s'attendait à ce que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) commence à produire des résultats tangibles en 2023, avec la possibilité de créer un changement fondamental dans la composition de l'activité économique dans la région. En outre, l'intégration commerciale par le biais de guichets uniques aux frontières s'est nettement améliorée ces dernières années, tirant souvent parti des technologies numériques pour le traitement rapide et la coordination de l'administration commerciale. La transformation numérique devrait également participer à débloquer l'accès au capital pour le secteur privé grâce aux services financiers numériques, tandis que les plateformes électroniques pour l'enregistrement des entreprises et le paiement des impôts facilitent la croissance du secteur formel tout en améliorant la prévention de la corruption.

Pour que ces possibilités se concrétisent, il est nécessaire de traiter certains problèmes structurels profonds. Le succès de la ZLECAF dépendra du soutien politique dont elle bénéficiera dans sa mise en œuvre, car la facilitation des échanges et l'élimination des barrières non tarifaires demeurent une source de restrictions dans la région. De même, les monopoles et les marchés conquis compromettent les perspectives d'entrée de nouveaux acteurs et contribuent à une mauvaise allocation des ressources à des fins moins productives, tandis que l'accès à la terre et au financement reste restrictif, souvent en raison de l'emprise politique et de la dépendance à l'égard des réseaux informels.

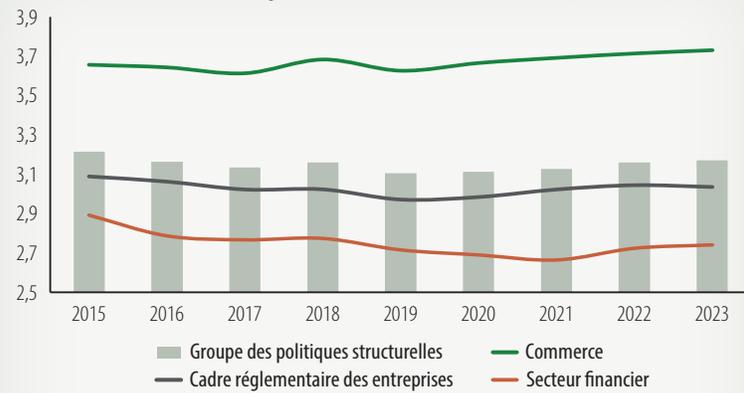
Dans l'ensemble, neuf pays ont augmenté leur note moyenne dans le groupe B, tandis que les notes de seulement quatre pays ont diminué, le mouvement le plus important étant celui de la gestion du secteur financier (tableau 3.4). Il est rassurant de constater que trois pays ont obtenu des améliorations contre une seule détérioration en matière de politique commerciale avant le début des échanges dans le cadre de la zone de libre-échange en Afrique. Néanmoins, le déséquilibre entre les améliorations et les détériorations n'a pas suffi à faire évoluer la note moyenne régionale pour les politiques structurelles, qui est restée stable à 3,2 en 2023 (figure 3.7).

Tableau 3.4 : Évolution des notes de politiques structurelles, 2023

Critère CPIA	Augmentations	Détériorations
Commerce	République démocratique du Congo, Nigeria, São Tomé et Príncipe	Ghana
Secteur financier	Bénin, Burundi, Comores, Gambie, Kenya	Niger, Soudan
Cadre réglementaire des entreprises	Mauritanie	Éthiopie, Soudan
Moyenne du groupe des politiques structurelles	Bénin, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Gambie, Kenya, Mauritanie, Nigeria, São Tomé et Príncipe	Éthiopie, Ghana, Niger, Soudan

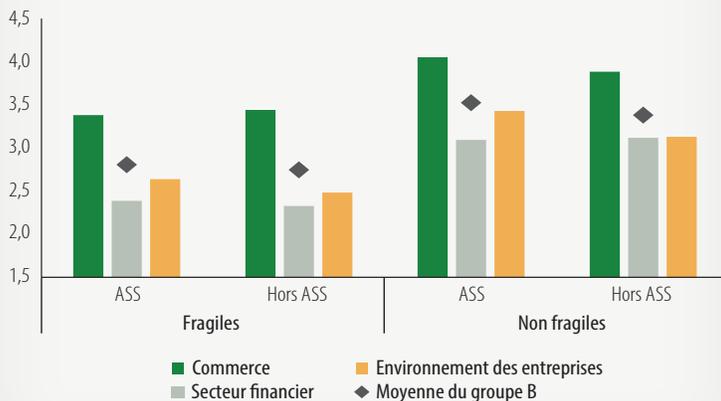
Source : Base de données de la CPIA, 2024.

FIGURE 3.7 : Les notes moyennes sont restées stables à 3,2 en 2023, 2015-23



Source : Base de données de la CPIA, 2024.

FIGURE 3.8 : Les politiques relatives au commerce et à l'environnement des affaires sont plus performantes que celles des autres régions dans les pays non fragiles, 2023



Source : Base de données de la CPIA, 2024.
Note : ASS = Afrique subsaharienne.

Conformément aux attentes, les notes de ce groupe sont considérablement plus faibles pour les pays fragiles, tant dans la région qu'ailleurs (figure 3.8). Il est intéressant de constater que les notes moyennes des pays fragiles de la région sont presque identiques à la moyenne des pays en dehors de la région pour chacun des critères. En revanche, les notes moyennes des pays non fragiles sont plus élevées que celles des pays des autres régions, tant pour le commerce que pour l'environnement des affaires, ce qui montre que les conflits dans la région compromettent la contribution potentielle des réformes à la transformation structurelle, plus encore que dans les autres régions.

COMMERCE

Ce critère évalue la manière dont le cadre politique favorise l'intégration mondiale des biens et des services. Il couvre le régime commercial et la facilitation des échanges.

Avec de nombreuses petites économies, une expansion réussie du secteur privé nécessitera une croissance significative du commerce. L'Afrique compte 110 frontières interétatiques, plus que tout autre continent. Comparée à d'autres régions, la participation de l'Afrique subsaharienne aux chaînes de valeur mondiales est relativement faible, se limitant à fournir des intrants primaires qui seront transformés en aval de la chaîne et dans d'autres régions en produits secondaires. Cette situation reflète en partie les forts déséquilibres commerciaux de la région, qui importe des produits manufacturés et exporte des produits primaires. Pour remédier à cette situation, il faudra déployer des efforts considérables pour renforcer l'intégration régionale, ce qui devrait permettre d'élargir les marchés régionaux et d'accroître la proportion de produits secondaires dans les exportations. Le programme d'intégration régionale de l'Afrique progresse, mais les résultats tardent encore à se matérialiser. Les exportations intra-africaines en pourcentage des exportations totales sont restées largement inchangées entre 2021 et 2022 (18,2 % contre 17,9 %, respectivement), ce qui montre que les pays africains continuent à commercer avec le reste du monde plus qu'entre eux.³ Au cours de la même

3 CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, *état de l'intégration régionale en Afrique* (Addis Ababa, Éthiopie : CEA, à paraître).

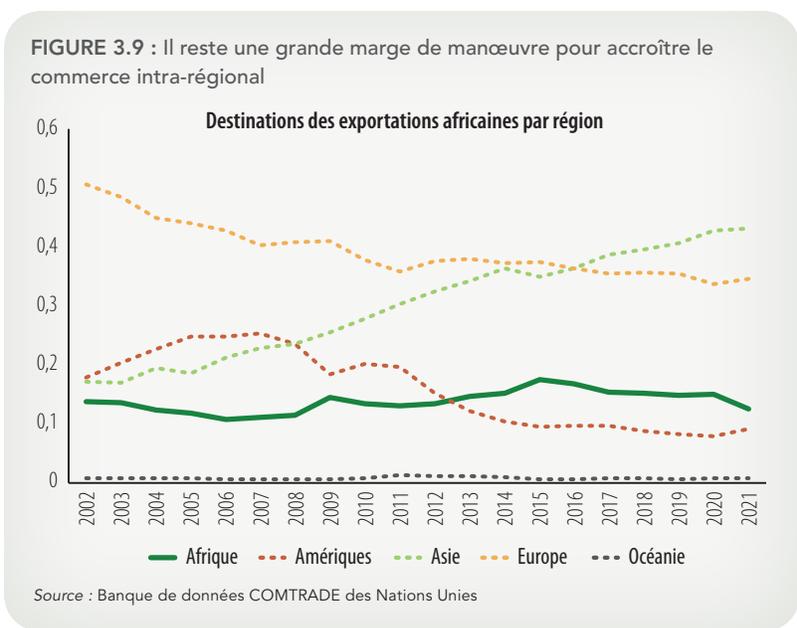
période, la part de l'Afrique dans le commerce mondial, portée principalement par le commerce de marchandises, est restée inférieure à 3 % (figure 3.9).

La ZLECAF est une étape importante pour la poursuite de l'intégration des pays africains. Étant donné que tous les pays de la région, à l'exception de l'Érythrée, ont signé l'accord et que 87 % des signataires l'ont ratifié, la portée de la ZLECAF pourrait être un vecteur de transformation. Sept pays commercent dans le cadre de

l'initiative de commerce guidé de la ZLECAF, un projet pilote initial ciblé des dispositions du traité, et le commerce effectué dans le cadre du traité devrait commencer pour les autres pays en 2024.⁴

La ZLECAF pourrait également contribuer à attirer les investissements transfrontaliers et à stimuler le commerce des services. Les investissements directs étrangers (IDE) ont toujours été faibles en Afrique, mais l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires (BNT) et le remplacement de l'éventail actuel d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux par un marché unique et unifié pour les flux d'IDE pourraient être amplifiés.⁵ Les investisseurs des 55 pays membres auront accès à un continent de 1,3 milliard d'habitants, dont le PIB combiné s'élève à 3,4 billions de dollars. La ZLECAF pourrait également stimuler le commerce intra-africain des services, dont les politiques sont généralement relativement restrictives et soumises à des régimes divergents.⁶ Les économies les plus importantes en termes de taille de marché tendent à être plus restrictives quant au commerce des services, tandis que les économies dotées de meilleures institutions, notamment d'une meilleure qualité réglementaire, tendent à être plus ouvertes. Dans le même temps, les niveaux relativement élevés de restriction en matière de transport parmi les économies les plus industrialisées peuvent freiner la connectivité et donc entraver les perspectives d'intégration internationale des économies africaines.

Bien que certaines mesures de la ZLECAF soient déjà en place, il reste des étapes clés à franchir pour procéder à sa mise en œuvre. Un Secrétariat pour le traité a été créé pour superviser la mise en œuvre des outils de facilitation, mais une grande partie de la mise en œuvre doit se faire au niveau national. Par exemple, l'élimination des barrières non tarifaires se fera principalement au niveau local, bien que le Secrétariat du traité ait mis en place un mécanisme de plainte électronique pour en assurer le respect. La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique apporte un soutien technique à l'élaboration de stratégies de mise en œuvre, mais seuls 30 pays auraient élaboré de telles stratégies en mars 2023. Pour induire les changements nécessaires au niveau national, les gouvernements ont été encouragés à mettre en place des comités nationaux de mise en œuvre. Bien que ces comités puissent s'appuyer sur les comités nationaux de facilitation des échanges qui ont été créés dans le cadre de l'accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le bilan mitigé



4 Les sept pays sont la République arabe d'Égypte, le Cameroun, le Ghana, le Kenya, l'île Maurice, le Rwanda et la Tanzanie.

5 R. Ehandi, M. Maliszewska, and V. Steenbergen, « Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty, » Banque mondiale, Washington, DC (2022).

6 L. Baiker, I. Borcher, J. Magdeleine, and J. Marchetti, « Services Trade Policies across Africa: New Evidence for 54 Economies, » Policy Research Working Paper 10537, Banque mondiale, Washington, DC (2023).

de ces comités montre que les comités nationaux de mise en œuvre devraient se doter de certains éléments institutionnels : un fondement et un soutien juridiques solides, une assistance financière et technique régulière, des rôles clairement définis avec une coordination et un suivi continus, des consultations pour l'inclusivité et une supervision opérationnelle des systèmes commerciaux.

Le moment est venu d'actualiser les listes tarifaires, les procédures d'octroi de licences et les mesures de facilitation des échanges dans le cadre d'une stratégie intégrée de mise en œuvre du traité. En effet, certaines des principales mesures ont été mises en œuvre. Chacun des pays est censé éliminer les droits de douane sur le commerce intrarégional de 90 % des marchandises d'ici cinq ans, et de 7 % supplémentaires des marchandises d'ici 10 à 13 ans. Jusqu'à présent, 48 des 54 signataires ont établi des listes qui ont été vérifiées par le Secrétariat.⁷ Toutefois, les effets de l'augmentation significative de la proportion du commerce intrarégional ne devraient se matérialiser qu'après le début effectif des échanges dans le cadre du traité cette année.

Outre la réduction des droits de douane, la réalisation du plein potentiel de la ZLECAf nécessitera la facilitation des investissements internationaux, une surveillance volontaire de la concurrence, la facilitation des échanges et la réduction des BNT. Bien que l'Article 4 de la ZLECAf stipule que « les États parties éliminent progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises », l'élimination des barrières non tarifaires dans le cadre de la ZLECAf nécessitera probablement des efforts considérables au cours des phases de mise en œuvre. Les gains de revenus réels résultant de la seule libéralisation tarifaire sont faibles, à savoir 0,22 % d'ici 2035. En incluant les gains résultant d'une réduction effective des BNT de 50 pour cent et les améliorations de la facilitation des échanges, on obtient des augmentations supplémentaires de 2,4 et 4,6 pour cent du PIB, respectivement. Actuellement, l'Afrique subsaharienne a la note régionale moyenne la plus faible sur l'indice de performance logistique de la Banque mondiale, qui évalue la facilité des échanges transfrontaliers pour chaque pays, avec des composantes telles que l'efficacité des systèmes de dédouanement et de gestion des frontières, la qualité des infrastructures commerciales et de transport, la facilité d'organisation des expéditions et la qualité des services logistiques. Le Nigeria a supprimé les restrictions de change sur les importations dans 43 catégories de produits, qui existaient depuis 2015, et a supprimé une importante BNT. Cette restriction visait à réduire la demande de devises pour des produits pouvant être fabriqués localement, à améliorer la création d'emplois et à préserver les réserves de change. Le basculement de la demande du marché parallèle vers le marché officiel devrait réduire l'écart entre les taux des marchés officiel et parallèle, réduire les prix des importations essentielles, améliorer le bien-être des consommateurs, réduire les coûts des intrants pour la production nationale et améliorer les recettes douanières. Toutefois, le régime commercial reste très restrictif, principalement en raison de l'imposition continue des interdictions d'importation, qui favorise les pratiques de connivence courantes.

La mise en œuvre réussie de la ZLECAf nécessitera un investissement des politiques. En dépit de l'accord établissant la zone de libre-échange en Afrique, les progrès réalisés dans d'autres domaines essentiels à sa réussite, tels que la ratification du protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, ainsi que la promotion de la paix, de la bonne gouvernance et de la sécurité, ont été moins encourageants. La facilitation des échanges, en particulier, semble montrer des signes d'essoufflement. Aucune amélioration notable directement liée à l'adoption des dispositions relatives à la facilitation du commerce de la ZLECAf n'a été observée. De même, bien que l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges⁸ soit entré en vigueur depuis un certain temps, les réformes escomptées de la mise en œuvre des articles ne se sont pas matérialisées de manière substantielle sur le continent. À cet égard, l'Éthiopie a régressé en interdisant les expéditions partielles dans le cadre d'une lettre de

⁷ <https://etariff.au-afcfta.org/>.

⁸ Base de données de l'OMC sur la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges, <https://www.tfadatabase.org/en>.

crédit approuvée, une mesure qui a sérieusement perturbé les entreprises qui importent des matières premières et exploitent des entreprises importatrices.

Il va de soi que la politique commerciale dans la région ne se limite pas à la mise en œuvre de la ZLECAf, et des travaux porteurs sont également en cours dans d'autres domaines. D'autres accords commerciaux se livrent concurrence pour obtenir l'accès aux marchés et capter l'attention des décideurs politiques aux fins de l'harmonisation. Il s'agit notamment de l'accord «Tout sauf les armes» de l'Union européenne, de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis et du Compact with Africa du G20. Chacun de ces accords offre la possibilité de réaliser des investissements importants à l'étranger et d'accéder à des marchés d'exportation clés.

L'automatisation progresse, mais il faut du temps, des investissements et un engagement pour simplifier les processus et en assurer la transparence. D'une manière générale, des progrès notables semblent avoir été accomplis dans le domaine de l'automatisation, notamment en ce qui concerne l'adoption du système» informatique douanier SYDONIA World et la mise en œuvre et l'utilisation de guichets uniques nationaux pour le commerce. Le Tchad a élaboré une feuille de route pour la facilitation des échanges, en commençant par la migration des systèmes douaniers vers SYDONIA World, tout comme la Sierra Leone et la République centrafricaine. Toutefois, les résultats attendus en matière de performance, à savoir la réduction des délais de dédouanement, de l'utilisation de versions papier, des coûts de traitement et des niveaux de corruption, ont donné des résultats mitigés en termes d'efficacité pour les pays qui ont changé de système.

Bien que de plus en plus de pays adoptent des solutions automatisées aux frontières, les avantages de l'automatisation, tels que les guichets uniques nationaux, risquent d'être annulés. La République démocratique du Congo et la Zambie ont créé une opération frontalière intégrée au poste-frontière terrestre le plus fréquenté. Le Mali a adopté une loi autorisant l'intégration des procédures douanières à d'autres systèmes de déclaration commerciale. Toutefois, les interventions manuelles, le manque de coordination avec d'autres agences de gestion des frontières et la corruption limitent l'efficacité de ces systèmes. Les préoccupations portent notamment sur les fournisseurs tiers d'un certain nombre de ces guichets uniques et sur les coûts supportés par les commerçants. Les personnes et les processus impliqués dans le commerce ont besoin d'un soutien continu pour maximiser les investissements dans la numérisation.

Les conflits et l'instabilité politique peuvent constituer un frein important au commerce. Plus particulièrement, le Soudan est miné par un conflit persistant et un isolement relatif des marchés et des institutions mondiales, ce qui a considérablement affecté la capacité commerciale du pays. Entre janvier et septembre 2023, les exportations de biens se sont élevées à 1,4 milliard de dollars US, contre 2,8 milliards de dollars US au cours de la même période en 2022.⁹ Avant le conflit, les sanctions avaient déjà un impact énorme sur les exportations du Soudan, entraînant une réduction de 76 % des exportations pendant la période des sanctions. De même, les importations ont diminué de 20 %, tandis que le commerce global a été réduit de 35 %. Ces effets négatifs sur l'environnement commercial sont exacerbés par des défis stratégiques en suspens, tels que des droits de douane élevés et des inefficacités dans la facilitation du commerce et la gestion des frontières, qui entravent l'importation de biens finaux, intermédiaires et d'équipement, affectant ainsi le bien-être des ménages et les performances des entreprises.

Dans l'ensemble, la note moyenne régionale pour la politique commerciale est restée à 3,7 pour la quatrième année consécutive, après être restée stable à 3,6 ou 3,7 au cours des 15 dernières années. Malgré l'absence de progrès, il s'agit du critère le mieux noté pour la région sur l'ensemble des 16 critères et il est plus élevé que la moyenne des pays extérieurs à la région, ce qui force l'admiration quant à leur capacité à maintenir une moyenne aussi élevée. Le Ghana a enregistré une diminution

9 World Bank, "Sudan Trade Update: Challenges and a Path to Recovery," Banque mondiale, Washington, DC (à paraître).

de 0,1 de la note pour le commerce, tandis que la République démocratique du Congo, le Nigeria et São Tomé et Príncipe ont chacun enregistré une augmentation de la même ampleur. L'augmentation de la note pour le commerce de la République démocratique du Congo est liée aux progrès réalisés dans la sous-composante de la facilitation des échanges, tandis que pour le Nigeria, elle reflète les changements stratégiques visant à assouplir les restrictions commerciales.

SECTEUR FINANCIER

Le critère relatif au secteur financier évalue les politiques et réglementations qui affectent (i) la stabilité financière, (ii) l'efficacité, la profondeur et la capacité de mobilisation des ressources du secteur, et (iii) l'accès aux services financiers.

Les secteurs financiers des pays d'Afrique subsaharienne connaissent des évolutions divergentes. Les politiques doivent évoluer pour suivre le rythme de l'innovation et du changement dans le secteur, y compris pour protéger les consommateurs. Il est nécessaire d'accroître la capacité des régulateurs et de renforcer la protection des consommateurs et l'éducation financière pour faire face aux nouveaux risques. Certains pays, en particulier les membres de l'UEMOA, ont fait preuve de résilience face à des chocs prononcés. À quelques exceptions près, le secteur bancaire est généralement stable, avec des ratios d'adéquation des fonds propres et des coefficients de liquidité solides. Cependant, des défis persistent dans certains pays, notamment en ce qui concerne les prêts non productifs (PNP), qui posent des risques pour la stabilité et la rentabilité du secteur. Même lorsque les indicateurs macroéconomiques sont positifs, les déséquilibres budgétaires et extérieurs persistants restent préoccupants et l'exposition des banques aux administrations nécessite une évaluation appropriée du marché dans l'ensemble de la région. Le ralentissement de la croissance du PIB a freiné la demande du secteur financier régional. La croissance du crédit reste modérée, et les banques maintiennent leur résistance aux chocs de liquidité potentiels en augmentant leurs réserves de liquidité. En ce qui concerne la microfinance, un défi majeur pour plusieurs pays consiste à assurer la durabilité et l'extensibilité de l'expansion du secteur tout en maintenant la surveillance réglementaire et la protection des clients.

Les secteurs bancaires du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe font tous preuve de résilience malgré divers défis économiques. Dans plusieurs de ces pays, les cadres réglementaires sont en train d'être renforcés, y compris les mesures visant à faire face aux risques liés au climat, ce qui traduit l'importance croissante des facteurs environnementaux dans la stabilité financière. Des mesures réglementaires sont en cours pour faire face à ces risques, en mettant l'accent sur le renforcement des mesures de contrôle et de surveillance. Par exemple, le Rwanda, la Tanzanie et le Zimbabwe ont entrepris de réviser leurs lois bancaires et ont publié des règlements pour soutenir la stabilité et la résilience financières, y compris des lignes directrices sur la gestion des risques liés au climat.

En ce qui concerne l'efficacité et la profondeur du secteur financier, les progrès réalisés dans la région ont été mitigés. L'augmentation des prêts au secteur privé, alors qu'auparavant l'accent était mis sur les entreprises publiques, a contribué à la croissance économique dans certains pays. Au Kenya, par exemple, les indicateurs de rentabilité du secteur bancaire se sont renforcés, ce qui a entraîné une augmentation des activités de prêt et a permis de tenir compte de la reprise économique et d'y contribuer. Cependant, dans plusieurs pays, l'intermédiation reste faible, la dette publique jouant un rôle clé dans les bilans des banques et évinçant les prêts au secteur privé. En général, le faible taux d'épargne constitue un obstacle important à davantage de financiarisation, tandis que les contrôles de capitaux peuvent limiter l'expansion du financement privé. En Éthiopie, la financiarisation a été facilitée par diverses mesures, notamment l'assouplissement des barrières à l'entrée, l'adoption de directives bancaires sans intérêt et la stimulation de la croissance du secteur financier non bancaire.

Les économies fragiles sont confrontées à des défis importants dus au manque de profondeur financière et à la faiblesse de l'intermédiation globale. L'absence de relations fonctionnelles avec des banques correspondantes fait peser des risques sur les envois de fonds et les flux d'investissement en Somalie. Si les prêts informels se pratiquent, leurs taux d'intérêt sont plus élevés, traduisant ainsi les difficultés d'accès aux services financiers formels, tandis que les institutions financières non bancaires ne peuvent jouer qu'un rôle marginal. Les problèmes de sécurité dans l'ensemble du Sahel sont source de grande incertitude, comme en témoignent le ralentissement de la croissance des actifs et l'apparition de risques de crédit. Les perturbations politiques au Niger, au Mali et au Burkina Faso ont accentué la fragilité de ces trois pays qui ont annoncé leur sortie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La concentration du crédit sur un petit sous-ensemble d'emprunteurs commerciaux et publics est tout aussi évidente. En outre, le risque élevé de surendettement dans les pays fragiles menace souvent la résilience du secteur financier, et le lien entre les banques et la dette souveraine continue de limiter la croissance du crédit dans plusieurs pays, notamment en Sierra Leone. Compte tenu de cette fragilité, plusieurs pays ont lancé des réformes juridiques et réglementaires pour la surveillance du secteur financier, y compris la supervision, l'intervention précoce, l'assurance des dépôts et le règlement des faillites des institutions financières.

L'accès et l'inclusion dans le secteur financier constituent une priorité majeure, l'accent étant mis sur la diversification des prêts du secteur financier. L'Afrique subsaharienne a connu une expansion significative de l'inclusion financière, mesurée par la possession d'un compte, en grande partie grâce à l'adoption du transfert d'argent mobile, 55 % des adultes ayant un compte. Alors que plus de 50 % de la croissance économique et 90 % des nouveaux emplois sont générés par les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), l'aversion au risque des institutions financières à l'égard des MPME, en particulier dans les secteurs informels, demeure élevée. La révision de la réglementation des institutions de microfinance et l'élargissement des instruments de partage des risques pour soutenir les MPME axées sur la croissance et l'égalité des genres progressent.

Dans la région de l'Afrique subsaharienne, l'écart entre les hommes et les femmes en matière de possession de comptes s'est réduit, mais beaucoup reste à faire, avec un écart de 12 points de pourcentage entre les hommes et les femmes, soit deux fois plus que la moyenne des économies en développement. Il existe également un important besoin de crédit non satisfait de la part de millions de MPME formelles et informelles détenues par des femmes. Le manque d'éducation financière est également préoccupant, une grande partie des adultes non bancarisés exprimant des difficultés à utiliser des comptes sans assistance. Il est essentiel de consacrer des investissements à l'éducation, la conception des produits et la protection des consommateurs pour que tout le monde puisse profiter des avantages de l'accès aux services financiers. En ce qui concerne les envois de fonds, une source vitale de flux financiers vers l'Afrique, le coût moyen de l'envoi d'argent dans le pays d'origine est en baisse, mais il reste élevé, à environ 6 %, ce qui affecte les nombreux ménages qui dépendent des envois de fonds des membres de leur famille vivant à l'étranger.

Néanmoins, la technologie numérique a facilité les progrès dans l'accès aux services financiers. Les pays de l'UEMOA ont progressé dans ce domaine grâce aux avancées des services et systèmes de paiement, des Fintechs et des paiements numériques. Le Ghana et le Nigeria ont déployé des efforts particulièrement importants pour mettre à jour leurs cadres réglementaires pour les Fintechs et les actifs virtuels. La possession de comptes d'argent mobile dans la région est plus de trois fois supérieure à la moyenne mondiale et constitue un catalyseur essentiel de l'inclusion financière. Malgré des disparités entre les pays, la région est pionnière dans l'exploitation de la technologie, en particulier de la technologie mobile, pour l'inclusion financière. L'Ouganda a connu des changements rapides dans son paysage de services financiers numériques, avec des partenariats entre FinTechs et fournisseurs du secteur financier qui ont stimulé la croissance des produits de crédit. En dépit des progrès prometteurs

en matière de possession de comptes et de paiements numériques, des défis persistent en ce qui concerne les lacunes en matière d'épargne, d'accès au financement et de résilience financière.

La corruption et les faiblesses de l'intégrité du secteur financier restent un obstacle important à l'efficacité et à la croissance du secteur. Le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Nigeria et le Sénégal font tous l'objet d'une surveillance accrue de la part du Groupe d'action financière. En outre, les Fintechs s'accompagnent de nouveaux défis tels que la cybercriminalité. Les services financiers en Afrique subsaharienne sont une cible privilégiée pour un large éventail d'acteurs de la cybermenace, d'où la nécessité pour les investissements dans la cybersécurité de suivre le rythme de l'adoption de la technologie. Le renforcement de la cybersécurité, la sensibilisation du public aux cybermenaces et l'amélioration de la cyberrésilience des régulateurs et du secteur financier dans son ensemble sont essentiels pour que les Fintechs soient un outil fiable permettant d'élargir l'inclusion financière.

La note moyenne de la région pour le secteur financier reste inchangée à 2,7 pour la cinquième année, après une baisse constante par rapport à 3,0 en 2011. Néanmoins, plus de hausses que de baisses ont été enregistrées pour ce critère, le Bénin, le Burundi, les Comores, la Gambie et le Kenya enregistrant une hausse, tandis que les notes du Niger et du Soudan ont diminué. Ainsi, bien qu'ayant une importance marginale, la tendance à la baisse de longue durée a été inversée cette année, ce qui laisse place à l'optimisme pour les années à venir.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ENTREPRISES

Le critère du cadre réglementaire des entreprises évalue l'environnement juridique, réglementaire et politique des entreprises privées. Il comporte trois sous-composantes qui mesurent l'efficacité des réglementations affectant (i) l'entrée, la sortie et la concurrence ; (ii) les opérations commerciales en cours ; et (iii) les marchés des facteurs (travail et terre).

Le contexte mondial est devenu plus complexe en 2023, ce qui traduit également l'urgence nécessaire des réformes propices à l'investissement privé. Les inquiétudes concernant l'éviction des investissements du secteur privé par le secteur public sont fondées, car les économies de la région sont confrontées à une inflation élevée, à une marge de manœuvre budgétaire insuffisante, à des taux d'intérêt élevés et à des niveaux d'endettement importants. En outre, l'intensification des conflits et de la violence dans la région a continué à peser sur l'activité économique. Les mesures stratégiques identifiées dans le rapport CPIA de 2023— la contestabilité accrue du marché, le développement des infrastructures, le développement des compétences, l'agilité du marché du travail et la facilitation du commerce — sont devenues encore plus importantes pour les économies africaines.

L'administration réglementaire des entreprises demeure une préoccupation importante sur le continent, avec des processus bureaucratiques souvent lourds pour l'entrée et la sortie des entreprises, ainsi que leurs opérations en cours. Malgré de modestes améliorations au Ghana, au Liberia, au Nigeria et en Sierra Leone, les résultats sont mitigés en ce qui concerne les taux d'entrée et de sortie des entreprises. Par exemple, au Ghana, la loi sur le bureau du registraire des sociétés est entrée en vigueur, mais des inefficacités ont subsisté dans l'enregistrement et l'administration des sociétés ; ainsi, les opérateurs économiques n'ont connu que peu ou pas de changement réel dans les services rendus. Il en a été de même au Liberia Business Registry.

Le domaine de réforme le plus actif en faveur du secteur privé reste la numérisation des procédures de création et d'exploitation des entreprises. Les réformes dans ce domaine ont porté sur toute une série d'activités, notamment l'enregistrement et la création d'une entreprise, le paiement des impôts, l'enregistrement des transactions foncières et immobilières, l'octroi de licences et le transport transfrontalier de marchandises. En outre, la mise en place de ces plateformes offre des possibilités d'amélioration progressive, notamment l'intégration des systèmes, l'amélioration des fonctions et

l'extension de la couverture des systèmes à de plus grandes parties de l'activité commerciale. Outre les gains d'efficacité obtenus grâce à la réduction des délais et des coûts de mise en conformité, la numérisation apporte plus de transparence et de responsabilité grâce au suivi des dossiers et à l'automatisation potentielle des processus d'approbation.

Plus précisément, la numérisation de l'enregistrement des entreprises et l'harmonisation de l'enregistrement avec les systèmes de paiement des impôts sont des points forts de la région. La Somalie a enregistré des améliorations dans ce domaine en lançant un nouveau système d'enregistrement des entreprises en ligne en 2022, avec des améliorations en 2023. Le système en ligne a permis de réduire les délais d'inscription des dénominations sociales et de délivrance de la licence d'exploitation. D'autres améliorations sont attendues avec la finalisation du module de paiement en ligne, qui éliminera la nécessité d'une intervention manuelle pour rapprocher les paiements des comptes. Le gouvernement togolais a amélioré sa plateforme en ligne pour la délivrance des permis de construire et des raccordements à l'eau, avec de nouvelles fonctionnalités pour faciliter le processus de décentralisation, réduire le délai de traitement des permis de construire et permettre le paiement en ligne des frais liés aux raccordements à l'eau.

Les registres des entreprises tendent à être entravés par les entreprises inactives, car les processus de fermeture des entreprises et de résolution de l'insolvabilité n'ont pas progressé dans la même mesure que les améliorations apportées à l'enregistrement des entreprises. Des procédures claires de fermeture d'entreprise et d'insolvabilité favorisent l'efficacité économique en restructurant rapidement les entreprises peu performantes et en liquidant celles qui ne sont pas viables, ce qui permet de redéployer les actifs dans l'économie. Bien que de nombreux pays manquent de procédures d'insolvabilité claires, les pays membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) disposent d'un cadre unifié pour les fermetures d'entreprises et l'insolvabilité, l'arbitrage étant assuré par l'OHADA elle-même. Par ailleurs, la législation régissant le recouvrement simplifié des créances et les voies d'exécution a été révisée en octobre 2023, afin de rationaliser les procédures en réduisant les délais excessifs et en sanctionnant les pratiques dilatoires. Par exemple, il n'existe toujours pas de loi sur l'insolvabilité en Sierra Leone, et la loi sur les sociétés de 2009 est toujours en cours de révision depuis le dernier amendement de 2014.

Les marchés de la région sont souvent caractérisés par des pratiques et des structures anticoncurrentielles, avec des monopoles, souvent détenus par le gouvernement, qui détiennent de grandes parts de marché dans les secteurs économiques clés. Les pays sollicitent de plus en plus les entreprises publiques pour contribuer aux politiques anticycliques d'investissement et d'emploi pendant les périodes de crise, comme cela a été le cas lors de la pandémie de COVID-19. Cependant, une préoccupation majeure est la tendance pour les entreprises publiques d'augmenter généralement les charges fiscales, fausser les incitations pour les investisseurs privés et rester en activité malgré de moins bonnes performances. En Éthiopie, par exemple, les entreprises publiques sont des acteurs dominants du marché dans des secteurs économiques clés tels que la logistique, les télécommunications, les intrants agricoles comme les engrais et les semences, et le commerce. La loi révisée sur les entreprises publiques, attendue depuis longtemps, a été approuvée par le Conseil des ministres, mais elle attend toujours l'approbation du Parlement.

Cependant, plusieurs pays de la région, comme la Mauritanie, le Ghana et le Togo, s'efforcent d'améliorer la concurrence sur le marché. La Mauritanie a adopté une nouvelle loi sur la concurrence, qui rapproche la réglementation du marché des normes internationales et apporte des améliorations dans la prise en compte des formes de comportements « anticoncurrentiels ». Elle établit également un Conseil de la concurrence qui a le pouvoir de faire respecter les principaux types d'interdictions prévues par la loi sur la concurrence. Bien qu'il sorte d'une crise macroéconomique, le Ghana a redoublé d'efforts pour soutenir l'accès au financement des petites et moyennes

entreprises, notamment en ouvrant de nouvelles lignes de crédit par l'intermédiaire de la Banque de développement du Ghana et en mettant en place un bureau de crédit plus opérationnel. De même, le Togo a intensifié l'action menée pour soutenir l'accès des petites et moyennes entreprises au financement et à l'information sur le marché, en fournissant aux entreprises des informations et des formations sur la connaissance du marché.

Au sein des marchés de facteurs, l'accès à la terre reste une préoccupation importante dans la région. L'administration et la gestion des terres sont souvent caractérisées par des processus d'acquisition et d'enregistrement lourds et peu clairs, en particulier pour les investisseurs étrangers et dans les pays où la plupart des terres appartiennent à l'État ou ne sont pas titrées. Toutefois, le cas de la Zambie illustre bien les réformes dans ce domaine au cours des deux dernières années, notamment la réforme foncière qui fait partie des efforts du pays pour rationaliser l'administration et la gestion. Le Lands and Deeds Registry (Amendment) Act permet l'instauration d'un système d'enregistrement foncier numérisé, y compris la délivrance et le stockage des certificats de propriété sous forme électronique, et l'exécution des documents relatifs à un intérêt foncier au moyen de signatures électroniques et numériques. En outre, ces documents peuvent être déposés pour enregistrement au moyen d'un dispositif ou d'une installation qui enregistre ou stocke des informations par voie électronique.

Le secteur privé souffre également du manque d'adaptation et autres problèmes liés aux réglementations du travail dans l'ensemble de la région. Par exemple, le Code du travail de la Guinée-Bissau est obsolète et impose des restrictions onéreuses sur l'embauche et le licenciement des travailleurs, les heures de travail et l'utilisation de contrats à durée déterminée, ce qui dissuade les entreprises d'embaucher des travailleurs de manière formelle. Les dispositions particulièrement contraignantes comprennent l'obligation d'enregistrer tous les travailleurs auprès de l'inspection du travail, la nécessité de soumettre chaque année une liste d'employés au gouvernement et l'examen obligatoire par le gouvernement de tous les contrats de travail. Avec d'autres facteurs, ces dispositions renforcent l'informalité et ont un impact sur la productivité du travail dans la région.

Le score moyen de la région est resté à 3,0 pour la septième année consécutive, seuls trois pays ayant enregistré des changements au cours de l'année. Deux pays ont vu leur note se dégrader — l'Éthiopie et le Soudan — et seule la Mauritanie a vu sa note s'améliorer. Les pays les moins bien notés sont principalement ceux classés dans la catégorie fragilité, conflit et violence (FCV), qui obtiennent une note légèrement supérieure à la moyenne des pays de la catégorie FCV de l'IDA sur ce critère.

GROUPE C : POLITIQUES EN FAVEUR DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE L'ÉQUITÉ

Le groupe C traite des politiques et des réformes en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité. Il recouvre l'égalité des genres, l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, la valorisation des ressources humaines, la protection sociale et l'emploi, ainsi que les politiques et les institutions pour la durabilité environnementale.

La croissance du secteur privé nécessitera fondamentalement un marché inclusif avec une base sociale solide. À cet égard, il est encourageant de constater que les améliorations en matière d'inclusion sociale ont été orientées vers le marché. La région a fait preuve d'un grand dynamisme en promulguant des lois formelles visant à promouvoir l'égalité des genres. Les réformes récentes dans la région ont été vastes, avec un nombre particulièrement élevé de réformes portant sur la parentalité. De même, les progrès notables réalisés ces dernières années en matière de performances statistiques sont prometteurs, car l'acquisition d'expérience dans la conception, l'exécution et l'analyse des enquêtes auprès des ménages est un processus cumulatif qui exige cohérence et continuité. Grâce à ces progrès, il devient possible de mieux cibler l'aide sociale et de mieux comprendre les conditions économiques auxquelles sont confrontés les membres de la société les plus démunis. En outre, le changement climatique a incité les gouvernements à élaborer des plans d'adaptation nationaux et à mettre rapidement en place des politiques visant à attirer les investissements en faveur de la croissance verte.

Toutefois, des défis persistent, notamment les niveaux élevés de pauvreté des apprentissages dans la région : il est ainsi estimé que la proportion d'enfants ne sachant pas lire à l'âge de 10 ans a augmenté de 23 points de pourcentage entre 2019 et 2022. De même, les progrès limités en matière d'égalité des genres sur le lieu de travail et la nécessité d'accroître la disponibilité des données de mesure de la pauvreté mettent en péril les perspectives d'amélioration de l'accès au marché pour les communautés vulnérables, ce qui représente une perte à la fois humanitaire et économique.

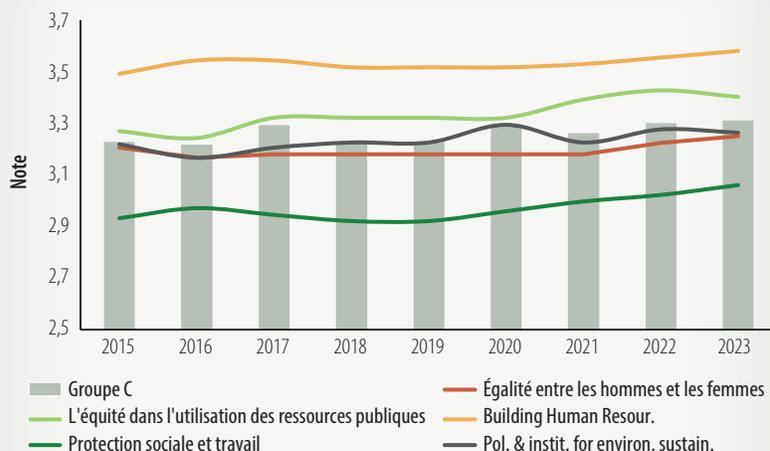
En outre, les contraintes fiscales et la nécessité d'accroître le financement continuent de représenter des inquiétudes sérieuses pour les programmes gouvernementaux de promotion de l'inclusion sociale et de l'équité. Les programmes de protection sociale ont été élargis en réponse à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires, tandis que la nécessité urgente d'accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle est compromise par les budgets serrés, qui font que les soins de santé primaires pâtissent du sous-financement.

Tableau 3.5 : Évolution des notes concernant l'inclusion sociale et l'équité, 2023

Critère CPIA	Augmentations	Détériorations
Égalité des genres	Guinée-Bissau, Togo	
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	Bénin	Burkina Faso, Soudan
Ressources humaines	Cameroun, Kenya, Malawi, Rwanda	Niger, Soudan
Protection sociale et emploi	Bénin, Mauritanie, Soudan du Sud, Togo	Ouganda
Politiques et institutions pour la durabilité environnementale	Niger, Somalie	République démocratique du Congo, Malawi, Nigeria
Moyenne du groupe des politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	Bénin, Cameroun, Guinée-Bissau, Kenya, Mauritanie, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, Togo	Burkina Faso, République démocratique du Congo, Nigeria, Soudan, Ouganda

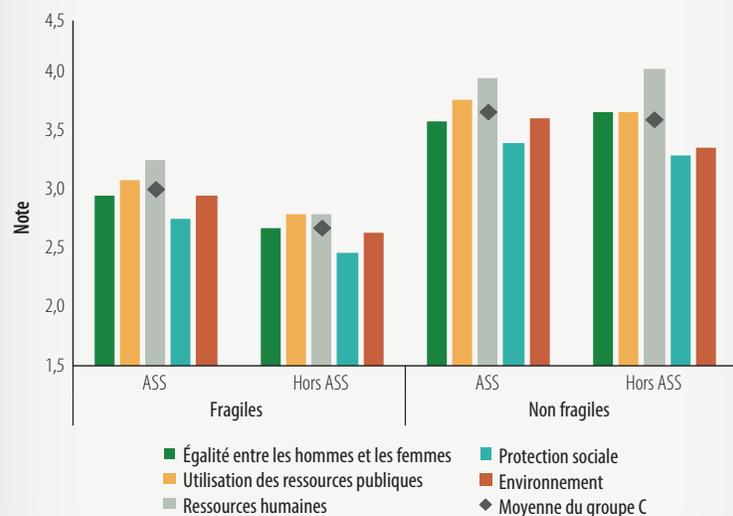
Source : Base de données CPIA, 2024

FIGURE 3.10 : L'égalité des genres, la protection sociale et l'emploi ont enregistré une hausse en 2023; évolution 2015-2023



Source : Base de données CPIA, 2024.

FIGURE 3.11 : Les résultats en matière de ressources humaines et d'égalité des genres surpassent particulièrement ceux des autres régions pour les pays fragiles, 2023



Source : Base de données CPIA, 2024.

Note : ASS = Afrique subsaharienne.

Alors que plus de pays ont vu leur moyenne augmenter que diminuer, cette tendance n'est pas partagée par les critères individuels. Plus précisément, les moyennes de neuf pays ont affiché une amélioration suffisante pour atteindre le seuil de déclaration de 0,1 point, tandis que cinq pays ont vu leur moyenne diminuer (tableau 3.5). En revanche, en ce qui concerne les critères individuels, deux critères ont connu plus d'améliorations que de détériorations, deux ont connu l'évolution inverse, et pour le dernier, il y a eu une répartition égale entre les améliorations et les détériorations. Dans l'ensemble, la note moyenne régionale est restée inchangée à 3,3, bien que les moyennes pour l'égalité des genres comme la protection sociale et l'emploi aient enregistré une hausse de l'ordre de 0,1 point (pour passer à 3,3 et 3,1 respectivement) (figure 3.10).

En termes de fragilité, si l'écart entre l'Afrique subsaharienne et les autres régions est plus marqué pour les pays fragiles que pour les autres pays, la composition des moyennes

appelle une analyse plus nuancée. Plus précisément, les ressources humaines et l'égalité des genres dans les pays fragiles expliquent une grande partie de la différence de performance entre les pays d'ASS et les autres (figure 3.11). Pour ces deux critères, les pays fragiles de la région obtiennent de bien meilleurs résultats que ceux situés en dehors de la région, tandis que les pays non fragiles obtiennent des résultats légèrement supérieurs en dehors de la région. Cela suggère que les politiques visant à protéger les ménages vulnérables des effets des conflits sont relativement plus courantes en ASS. Celles-ci comprennent des interventions visant à protéger les femmes, à garantir l'accès à l'éducation et à continuer à fournir des soins de santé en période de conflit. En revanche, l'Afrique subsaharienne obtient des résultats relativement bons par rapport aux autres régions en matière de politique environnementale, tant pour les États touchés par des conflits que pour ceux qui ne le sont pas. Cela reflète en partie l'attention croissante portée aux besoins environnementaux de la région, en raison des effets de plus en plus notoires du changement climatique.

ÉGALITÉ DES GENRES

Le critère d'égalité des genres de la CPIA évalue dans quelle mesure un pays a adopté et mis en place des lois, des politiques, des mécanismes, des institutions et des programmes qui encouragent l'égalité d'accès des hommes et des femmes au développement du capital humain et aux ressources productives et économiques, et qui accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection devant la loi.

La région a connu une forte dynamique favorable aux progrès en matière de lois formelles instituant l'égalité des genres. De toutes les régions du monde, c'est l'Afrique subsaharienne qui a enregistré le plus grand nombre de réformes juridiques au cours de l'année écoulée. Pour la première fois, le Togo, la Sierra Leone et le Rwanda ont obtenu un score supérieur à 90 d'après l'indice Women, Business and the Law (WBL), rejoignant ainsi la Côte d'Ivoire et le Gabon parmi les pays les plus performants de la région. Les cas du Togo et de la Sierra Leone sont particulièrement remarquables : ces pays ont adopté respectivement sept et six réformes. Les autres pays de la région qui ont introduit des réformes juridiques prises en compte par l'indice WBL sont la Guinée équatoriale, le Lesotho et l'Ouganda. Cependant, les « solutions faciles » pour combler les écarts hommes-femmes au niveau des résultats plus en aval, telles que les revenus, deviendront plus rares à mesure que la région se rapproche de la frontière mondiale en matière d'égalité juridique et investit de plus en plus dans la mise en œuvre.

L'éventail des réformes récentes dans la région a été vaste, bien que le volume de réformes liées à la parentalité soit particulièrement élevé. En Sierra Leone, la loi sur l'emploi de 2023 augmente la durée du congé de maternité accordé aux femmes et introduit un congé de paternité. Elle prévoit également un salaire égal pour un travail de valeur égale et supprime les restrictions au travail des femmes dans certains secteurs (tels que l'exploitation minière). Au Togo, des amendements au Code du travail interdisent le licenciement des travailleuses depuis la grossesse jusqu'à la fin de l'allaitement, et imposent qu'une femme en congé de maternité reçoive 100 % de son salaire par l'intermédiaire de la Caisse nationale de sécurité sociale. En Guinée-Bissau, un nouveau Code du travail augmente la durée du congé de maternité et, pour la première fois, institue un congé de paternité. Les réformes prévues par le Code suppriment également les restrictions aux droits des femmes à travailler de nuit, dans des emplois jugés dangereux et dans des emplois industriels.

Pour que les progrès aillent au-delà des changements juridiques formels et se traduisent par des résultats sur le terrain, les pays de la région ont veillé à ce que les dimensions de genre soient intégrées dans les plans de développement et les cadres et protocoles de mise en œuvre des politiques au niveau national. Cette inclusion contribue à appuyer les dispositions institutionnelles en matière de financement, de capacité de mise en œuvre et d'efficacité. Par exemple, le Nigeria a prévu un chapitre axé sur le genre portant sur la transition démographique dans le cadre de son Plan national de développement 2021-2025. Cet effort représente une avancée importante pour assurer le financement prioritaire des interventions sexospécifiques nécessaires au soutien de la transition démographique. La République du Congo a pris des mesures pour améliorer l'application des protections contre les violences basées sur le genre dans le cadre de la loi Mouebari 2022. Il s'agit notamment de lancer des campagnes de sensibilisation à la violence sexiste, de renforcer les capacités institutionnelles pour mieux faire connaître la loi et de mettre en place un nouveau service d'assistance téléphonique pour aider les victimes de violence basée sur le genre.

L'expérience des femmes entrepreneures met en évidence le décalage entre les progrès récents dans l'amélioration des résultats en matière de développement humain et les améliorations plus faibles enregistrées en matière de création d'emplois et de croissance de la productivité. Dans de nombreux pays de la région, les femmes qui abandonnent l'agriculture pour s'installer à leur compte créent souvent des microentreprises familiales à très faible productivité. Ces microentreprises donnent à leurs propriétaires un gagne-pain qui leur permet d'assurer leur subsistance, mais ont peu de chances d'être

déployées à plus grande échelle pour aider leurs fondatrices à prospérer ou pour offrir des possibilités d'emploi de qualité aux millions de jeunes Africains qui entrent sur le marché du travail chaque année. En outre, les contraintes à la croissance auxquelles sont confrontées les femmes créatrices d'entreprises sont plus importantes que celles affectant leurs homologues masculins, notamment un accès limité au financement (encadré 3.1). Un meilleur soutien aux femmes entrepreneures pour leur permettre de prospérer à grande échelle pourrait représenter un canal essentiel pour faciliter une transformation structurelle plus rapide et de meilleure qualité.

Encadré 3.1 : L'accès au capital pour les femmes entrepreneures

L'amélioration de l'accès au capital des femmes entrepreneures est un domaine prometteur pour l'innovation politique, avec le potentiel de créer des emplois pour la vaste population jeune en Afrique, d'accroître les revenus des ménages et d'accélérer la transformation structurelle des économies vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée.^a Le crédit est une option attrayante : il promet davantage de durabilité, se montre capable d'attirer les fournisseurs du secteur privé avec la perspective de profits, et a le potentiel d'une efficacité majeure, car il attire uniquement les entrepreneures qui espèrent des rendements suffisamment élevés. En 2023, le Rwanda et le Togo ont tous deux introduit des protections juridiques contre la discrimination fondée sur le genre en matière d'accès aux services financiers. Les prêts peuvent être aussi efficaces que les subventions pour améliorer les résultats des entreprises, mais leur volume semble décisif. Les limites du microcrédit pour la croissance à long terme des entreprises pourraient être résolues par des innovations spécifiques dans la conception des produits de crédit, ainsi que par une simple hausse du recours aux prêts à volume plus élevé pour les femmes entrepreneures orientées vers la croissance.

Les innovations en matière de produits de crédit, telles que l'augmentation de la flexibilité de remboursement, semblent améliorer les résultats pour les femmes entrepreneures, peut-être en leur permettant une plus grande prise de risque. Cependant, l'impact de ces innovations peut se concentrer sur les entreprises les plus performantes, et la flexibilité accrue augmente également le risque de défaut de paiement. Les données sont plus prometteuses pour les prêts d'un montant plus élevé et les femmes entrepreneures orientées vers la croissance que pour les microentreprises typiques.^b L'amélioration de l'accès à des prêts commerciaux de plus grande ampleur peut être entravée par le fait que les femmes ne possèdent pas suffisamment de garanties traditionnelles, et que les informations les concernant sont souvent moins susceptibles d'être saisies par les bureaux de crédit habituels. Cela souligne la nécessité de pratiques et de produits d'investissement novateurs.^c

Les produits de fonds propres peuvent constituer une autre alternative pour fournir des volumes de financement plus importants aux entreprises détenues par des femmes et orientées vers la croissance. Pour chaque dollar de financement en capitaux propres accordé aux équipes fondatrices exclusivement féminines, les équipes exclusivement masculines reçoivent 25 dollars. Cet écart entre les genres reste manifeste lorsque l'on compare les entreprises dans les secteurs qui suscitent un fort intérêt de la part des investisseurs.^d Pour améliorer l'accès des femmes au financement par capitaux propres, il est possible de les aider à préparer des présentations et de les mettre en contact avec des investisseurs. Toutefois, ce domaine de recherche reste émergent et il pourrait être difficile d'attirer des investisseurs en fonds propres à grande échelle dans les pays à faible revenu, compte tenu du manque de profondeur des marchés de capitaux et de la médiocre application de la législation.

Les injections de subventions en capital semblent avoir un impact limité sur la réussite à long terme des entreprises, mais donner de meilleurs résultats pour les femmes entrepreneures à forte croissance que pour celles qui opèrent à un niveau de subsistance.^e Si l'on examine les différents types d'injections de capitaux, les données probantes indiquent que l'argent liquide peut avoir moins d'impact que les transferts en nature dans les cas où il est susceptible d'être détourné pour répondre à d'autres besoins du ménage non liés à l'entreprise.^f Cela témoigne du degré de capacité d'action des femmes au sein de leur ménage, et des pressions qu'elles subissent pour détourner les injections d'argent liquide destinées à leur entreprise afin de répondre à d'autres besoins domestiques. En outre, l'apport de capitaux n'est pas suffisant en soi pour les propriétaires d'entreprises qui sont confrontées à une gamme plus vaste de contraintes plus lourdes pour créer une entreprise. Il peut s'avérer plus efficace de s'attaquer simultanément à plusieurs contraintes, par exemple en dispensant une formation aux aptitudes utiles à la vie quotidienne et en incitant les maris à renforcer le soutien du ménage aux entreprises des femmes.^g

- a. Une discussion plus approfondie sur l'accès au capital pour les femmes figure dans G. Abebe, R. Cassidy, et T. Weis, « Access to Capital and Women's Entrepreneurship, » Document de travail, Banque mondiale, Washington, DC (à paraître).
- b. S. Alibhai, N. Buehren et S. Papineni, « Better Loans or Better Borrowers? Impact of Meso-Credit on Female-Owned Enterprises in Ethiopia, » Document de travail de recherche sur les politiques 8511, Banque mondiale, Washington, DC (2018); X. Giné et G. Mansuri, « Money or Management? A Field Experiment on Constraints to Entrepreneurship in Rural Pakistan, » *Economic Development and Cultural Change*, 70, 1 (2021) : 41-86.
- c. S. Alibhai, R. Cassidy, M. Goldstein et S. Papineni, « Evening the Credit Score? Impact of Psychometric Loan Appraisal for Women Entrepreneurs, » Document de travail de recherche sur les politiques 10 230, Banque mondiale, Washington, DC (2022).
- d. D. Giuliani, R. D. Coleman, M. F. Ebrahim et T. J. Weis, « In Search of Equity: Exploring Africa's Gender Gap in Startup Finance, » Laboratoire d'innovation sur le genre, Banque mondiale, Washington, DC (2021).
- e. L. Janes, M. Koelle, et S. Quinn, « Do Capital Grants Improve Microenterprise Productivity? » Centre pour l'étude des économies africaines, Oxford, Royaume-Uni (2019); M. Fafchamps, D. McKenzie, S. Quinn et C. Woodruff, « Microenterprise Growth and the Flypaper Effect: Evidence from a Randomized Experiment in Ghana, » *Journal of Development Economics*, 106 (2014) : 211-26.
- f. M. Fafchamps, D. McKenzie, S. Quinn et C. Woodruff, « Microenterprise Growth and the Flypaper Effect: Evidence from a Randomized Experiment in Ghana, » *Journal of Development Economics*, 106 (2014) : 211-26; B. Crépon, M. El Komi et A. Osman, « Is It Who You Are or What You Get? Comparing the Impacts of Loans and Grants for Microenterprise Development », *American Economic Journal: Applied Economics*, 16, 1 (2024) : 286-313.
- g. T. Bossuroy, M. Goldstein, B. Karimou, D. Karlan, H. Kazianga et coll., « Tackling Psychosocial and Capital Constraints to Alleviate Poverty, » *Nature*, 605, 7909 (2022) : 291-97.

Dans l'ensemble, la note moyenne de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne pour la composante de l'égalité des genres de la CPIA a augmenté pour atteindre 3,3 en 2023, ce qui représente la première augmentation de cette moyenne régionale depuis plus de 15 ans. Toutefois, cela fait suite à trois années d'améliorations marginales inférieures au seuil de déclaration de 0,1 point, et reflète les progrès constants observés en moyenne en matière d'égalité des genres dans la région. En effet, alors que la moyenne régionale a augmenté, seuls les scores de deux pays ont évolué, la Guinée-Bissau et le Togo ayant enregistré des améliorations. En outre, les notes pour ce critère dépassent celles des pays extérieurs à la région en situation de fragilité et de conflit. Malgré cela, il existe toujours un écart de performance notable en Afrique subsaharienne entre les pays non fragiles et ceux touchés par la fragilité et les conflits.

Cet écart se reflète également dans les données sur les principaux résultats en matière de genre (tels que ceux liés à la santé maternelle, à la violence domestique et aux disparités entre garçons et filles en matière de scolarisation), qui tendent à être moins bons dans les contextes de FCV. Cela devrait mettre en évidence l'urgence pour la région d'aborder le changement climatique dans une perspective de genre.

ÉQUITÉ DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Ce critère de la CPIA décrit comment les dépenses publiques et les tendances de recouvrement des recettes se reflètent dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La première composante concerne la disponibilité d'outils de qualité pour mesurer la pauvreté et leur utilisation dans les politiques visant la réduction de la pauvreté. La deuxième composante a trait à l'identification correcte des groupes vulnérables et à l'existence d'une stratégie pour répondre à leurs besoins. Enfin, la troisième composante porte sur l'impact progressif des dépenses publiques et leur alignement sur les objectifs de réduction de la pauvreté. Ces trois indicateurs ont le même poids dans l'estimation de la note totale du critère.

Dans la région, le principal défi de l'élaboration d'une stratégie ciblée sur les groupes vulnérables tient à l'absence d'enquêtes nationales régulières auprès des ménages pour mesurer la pauvreté. Le manque de statistiques fiables, régulièrement mises à jour et de grande ampleur, empêche la mise en œuvre de politiques fondées sur des données et limite la capacité des gouvernements à orienter les efforts publics de manière progressive ou à cibler les populations vulnérables. Cette situation évolue dans certains pays. L'objectif est d'augmenter le nombre d'enquêtes nationales auprès des ménages et de renforcer les capacités statistiques dans la région.

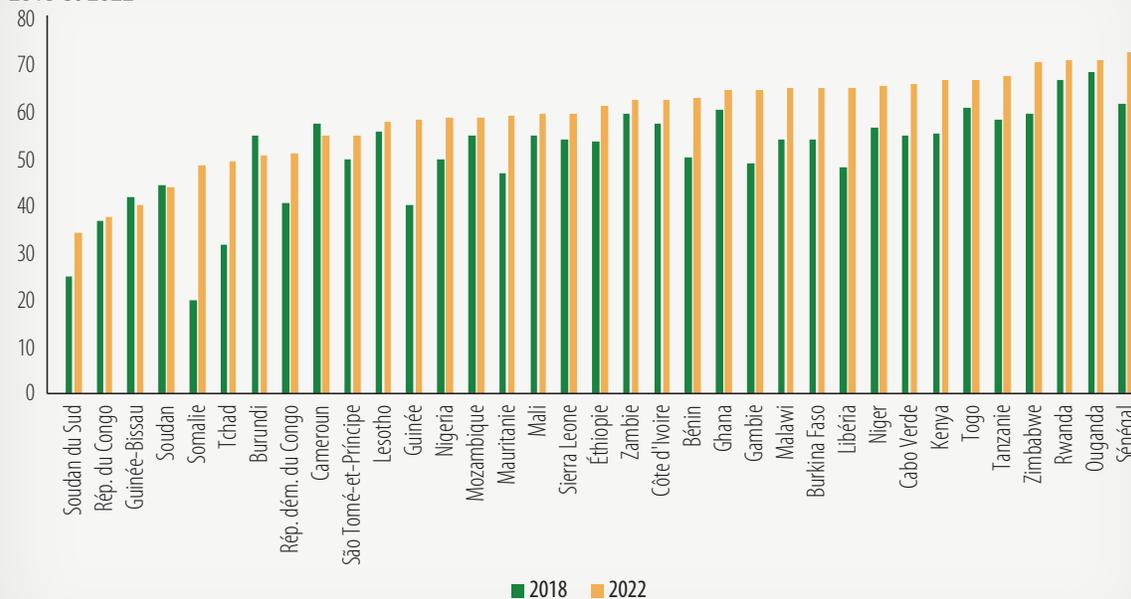
Dans les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, le manque d'expérience dans la conception, l'exécution et l'analyse des enquêtes auprès des ménages est le principal obstacle à l'élaboration de politiques fondées sur des données. L'absence d'enquêtes régulières dans un pays implique qu'un soutien est nécessaire à tous les stades de la mise en œuvre des enquêtes auprès des ménages. Les pays mènent peu d'enquêtes de ce type et les gouvernements n'y recourent pas pour élaborer des politiques fondées sur des données. L'effort récent pour financer la réalisation d'enquêtes auprès des ménages dans les pays de l'UEMOA devrait renforcer les capacités dans la région.

L'amélioration de la fréquence des enquêtes auprès des ménages devrait aller de pair avec un effort pour former le gouvernement sur la manière d'utiliser les données pour façonner des politiques. La République centrafricaine a récemment aligné les politiques de dépenses publiques sur une surveillance adéquate de la réduction de la pauvreté. De plus, des mécanismes sont en place pour suivre la mise en œuvre de ces programmes et mesurer leurs résultats. Cependant, les informations apportées et les rétroactions en vue des allocations de dépenses ultérieures ont été inégales.

La note moyenne pour l'équité dans l'utilisation des ressources publiques reflète à quel point les données de mesure de la pauvreté sont disponibles, accessibles au public et utilisées en faveur des politiques publiques. Ce critère est étroitement lié à l'Indicateur de performance statistique (IPS), le nouvel outil officiel de la Banque mondiale pour mesurer la capacité statistique nationale. L'IPS évalue la capacité d'un pays à produire des statistiques fiables qui contribuent au suivi de la gouvernance et des performances économiques au niveau national. Cette capacité est particulièrement importante pour suivre les progrès réalisés vers la réduction de la pauvreté et pour satisfaire les obligations d'établissement de rapports imposées par les bailleurs de fonds internationaux. Les pays dont les systèmes de statistiques du développement sont moins performants utilisent également peu les enquêtes auprès des ménages disponibles dans le cadre de leurs politiques de lutte contre la pauvreté. Cela se reflète dans la corrélation positive entre la note CPIA sur l'équité dans l'utilisation des ressources publiques et le score IPS global d'un pays : un meilleur score de capacité statistique signifie que le pays aura une note CPIA moyenne plus élevée.

Bien que l'Afrique continue d'obtenir des résultats médiocres sur l'IPS, la région a fait des progrès notables ces dernières années. L'IPS moyen de la région est passé de 51,7 à 58,5 entre 2018 et 2022, avec les augmentations les plus importantes enregistrées dans certains des pays les moins performants, notamment la Somalie, le Tchad et la Guinée (figure 3.12). Conséquence directe du manque de capacité à

FIGURE 3.12 : Les indicateurs de performance statistique se sont améliorés dans la plupart des pays de la région; 2018 et 2022



Source : Base de données CPIA, 2024.

produire des enquêtes auprès des ménages, les sources de données sont la sous-composante de l'IPS la moins bien notée de la région, avec un score moyen de 32 pour les pays éligibles à l'IDA. Cette situation contraste avec la sous-composante la mieux notée, la production de statistiques fiables, qui contribue au suivi de la gouvernance d'un pays, de sa performance économique et de sa capacité à réaliser des objectifs de développement durable. Le score moyen pour cette sous-composante est de 75,9.

La note moyenne régionale des pays d'ASS pour la catégorie générale de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques est restée globalement inchangée à 3,4 en 2023, pour la troisième année consécutive. En outre, seules les notes de trois pays ont évolué : le Bénin a connu une augmentation, tandis que les scores du Burkina Faso et du Soudan ont diminué. Néanmoins, la tendance à long terme est positive, puisque la moyenne régionale était de 3,2 en 2009.

VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Le critère de valorisation des ressources humaines évalue la qualité des politiques nationales et la contribution des secteurs public et privé en matière de santé et d'éducation. La composante de la santé comprend la santé reproductive, les services de santé publique, la nutrition, ainsi que la prévention et le traitement des maladies transmissibles. La composante de l'éducation recouvre l'éducation publique, la formation, l'alphabétisation et le développement de la petite enfance.

Les ressources humaines représentent un domaine de vulnérabilité majeur pour l'Afrique subsaharienne. Avec la plus forte croissance démographique au monde, la région obtient régulièrement les plus mauvais résultats sur une série d'indicateurs du capital humain. En effet, d'après l'Indice de capital humain de la Banque mondiale, la région a enregistré la note moyenne la plus basse sur les trois composantes : survie de l'enfant, scolarisation et santé. Par rapport à un enfant d'Europe et d'Asie centrale, un enfant né en Afrique subsaharienne ne peut espérer atteindre qu'un niveau de productivité de 40 %. Quoique des progrès aient été réalisés sur le plan des politiques, la région est particulièrement

vulnérable aux récents événements mondiaux, car l'Afrique comprend 16 des 24 pays identifiés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) comme étant des points chauds de la faim.

La moyenne régionale pour la valorisation des ressources humaines est restée stable à 3,6 en 2023, après une amélioration en 2022. Cela reflète une tendance à la hausse à moyen terme par rapport au score de 3,3 enregistré en 2010, bien qu'une grande partie de cette progression ait eu lieu entre 2010 et 2016, tandis que les moyennes ont fluctué entre 3,5 et 3,6 au cours de la dernière décennie. La note moyenne de la CPIA pour ce critère a été relativement stagnante au cours de la dernière décennie, oscillant entre 3,5 et 3,6. Elle a atteint 3,6 en 2018, avant de diminuer en 2019 et d'augmenter à nouveau en 2022. Cette année, quatre pays ont enregistré des augmentations — le Cameroun, le Kenya, le Malawi et le Rwanda — tandis que seuls le Niger et le Soudan ont affiché une baisse.

Éducation

L'introduction du concept de pauvreté éducative a attiré l'attention du monde entier sur la crise de l'apprentissage, en particulier dans le contexte de systèmes éducatifs qui se remettent des pertes causées par la pandémie de COVID-19. Cette mesure calcule le pourcentage d'enfants qui ne peuvent pas lire et comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans. Les estimations indiquent que la pauvreté éducative a augmenté de 57 à 70 % entre 2019 et 2022 dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Bien que la pandémie ait eu un impact négatif sur l'éducation dans le monde entier, les quelques prochaines années représentent une opportunité de bâtir des systèmes éducatifs plus solides et plus résilients, qui promeuvent l'apprentissage pour tous.¹⁰

Les plans pour le secteur de l'éducation ont été une pierre angulaire de la progression de l'accès à l'enseignement primaire, en particulier en Afrique subsaharienne. En regardant vers l'avenir, ces documents stratégiques doivent également mettre l'accent sur la qualité de l'éducation et les résultats de l'apprentissage. Pour assurer un impact, un secteur de l'éducation capable de répondre aux besoins des apprenants doit bénéficier de données sectorielles fiables et d'évaluations régulières de l'apprentissage des élèves, être aligné sur les priorités nationales de développement et les ressources du pays, et impliquer les principales parties prenantes afin de garantir l'appropriation et la redevabilité vis-à-vis des résultats. En 2023, plusieurs pays ont fait état d'améliorations dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies pour le secteur de l'éducation. Par exemple, en Érythrée, le plan sectoriel de l'éducation pour 2022-2026 est principalement soutenu par le financement national et donne la priorité à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux programmes d'apprentissage précoce, de la qualité et de la pertinence du système éducatif, ainsi que de la capacité du système et de la gestion du secteur en général.

Dans la plupart des pays, le cadre institutionnel reconnaît l'importance des données pour éclairer les processus politiques et décisionnels. Pourtant, nombre d'entre eux ont du mal à passer des efforts de collecte de données à une utilisation fructueuse, car les données sont souvent considérées comme une exigence bureaucratique plutôt que comme une ressource précieuse pour susciter le changement. Des annuaires statistiques sont généralement disponibles, mais les investissements dans la collecte et l'analyse des données peuvent être insuffisants. Les données peuvent ne pas être diffusées en temps opportun et les rapports ne pas circuler largement. En conséquence, les décideurs politiques ont du mal à déterminer les prochaines étapes à suivre pour exploiter les données dans le but de répondre aux besoins en matière d'éducation et d'impulser le progrès. Le Kenya et la Sierra Leone sont des exemples de systèmes qui fonctionnent bien. Au Kenya, le système national d'information sur la gestion de l'éducation recueille et publie chaque année des données pertinentes sur le secteur. Une plateforme en ligne permet l'enregistrement numérique des élèves, et le gouvernement utilise ces informations pour planifier et verser les subventions forfaitaires par élève octroyées aux établissements primaires et

¹⁰ Banque mondiale, *Realizing Education's Promise: A World Bank Retrospective* (Washington, DC : Banque mondiale, 2023).

secondaires. En Sierra Leone, des informations sur les écoles, les élèves et les enseignants sont collectées numériquement et les statistiques au niveau des écoles sont diffusées chaque année. Des tableaux de bord résumant les informations essentielles pour les parents, la société civile, les décideurs politiques, les partenaires du développement et les parties prenantes des écoles. En outre, les données sont utilisées pour orienter les décisions stratégiques relatives à l'allocation et à la gestion des ressources à l'échelle des établissements scolaires, et pour renseigner et prioriser les apports en infrastructures.

Les cadres d'évaluation peuvent être rares et de nombreux pays restent confrontés à des difficultés pour mener à bien des évaluations régulières de l'apprentissage. Cependant, les évaluations à grande échelle de l'ensemble du système sont susceptibles de fournir des données précieuses sur l'apprentissage des élèves, d'identifier les lacunes en matière de connaissances et de compétences et d'être utilisées pour améliorer la qualité globale de l'éducation. Ces données sont essentielles pour éclairer les décisions politiques, guider l'élaboration des programmes d'études et façonner les pratiques de formation des enseignants. Cependant, le défi le plus pressant ici ne consiste pas seulement à réaliser ces évaluations ; leurs résultats doivent être utilisés efficacement. À cette fin, des efforts considérables doivent être déployés pour analyser les données, comprendre les domaines spécifiques dans lesquels les élèves excellent ou éprouvent des difficultés, et mettre en lumière la nécessité du développement professionnel dans certains domaines. Ces tâches peuvent s'avérer problématiques, car ce sont généralement différentes unités horizontales qui supervisent les évaluations de l'apprentissage, l'élaboration des programmes d'études et le corps enseignant. Une coordination et une planification accrues sont nécessaires pour avancer vers l'utilisation des évaluations de l'apprentissage en tant qu'outil d'amélioration des informations disponibles à l'échelle du système. À titre d'exemple, le Rwanda a progressivement mis en place l'Évaluation des acquis scolaires dans les écoles au Rwanda. Depuis 2011, le système a mené cinq séries d'évaluations, en se concentrant sur les 3e, 6e et 9e années, et depuis 2021, les évaluations sont devenues comparables dans le temps. En outre, en 2023, les élèves ayant des besoins particuliers ont été inclus dans l'échantillon d'évaluation pour la première fois, ce qui témoigne de l'engagement du pays en faveur de l'équité.

La gestion du personnel enseignant reste une question cruciale dans la plupart des pays. La région est aux prises avec des problèmes liés au recrutement, au déploiement, à l'assiduité, à la qualification, à la formation, à la responsabilité et aux incitations des enseignants. Dans les pays du continent en situation de FCV, la formation et la rémunération des enseignants volontaires (plus de 70 % du corps enseignant en République centrafricaine) demeurent un problème critique. L'écart important entre les revenus des agents de la fonction publique et ceux qui occupent des postes temporaires crée également des tensions dans le secteur de l'éducation. En outre, le déploiement des enseignants favorise souvent les centres urbains, ce qui entraîne une concentration d'éducateurs expérimentés dans les villes, alors que les zones rurales et isolées souffrent d'une grave pénurie. Non seulement cette répartition inégale compromet la qualité de l'enseignement dans les zones mal desservies, mais elle renforce également les inégalités au sein du système éducatif et pénalise l'éducation des filles. Plusieurs initiatives visant à mesurer l'assiduité des enseignants sont en cours dans des pays comme le Nigeria, le Rwanda et la Sierra Leone. La qualification et la formation des enseignants restent un défi. La formation initiale manque de qualité et il n'existe pas de programmes systématiques de formation continue pour améliorer la pédagogie de l'enseignement. Les pays du continent devraient s'inspirer de la Commission de service des enseignants au Kenya, qui gère non seulement les enseignants, mais aussi les établissements qui assurent leur formation. La Commission a travaillé avec les syndicats d'enseignants pour établir « le principe d'un salaire égal pour un travail égal, la valeur relative de chaque emploi et des normes d'enseignement de qualité grâce à l'évaluation des performances ». Plus récemment, un programme de formation basé sur les compétences et un programme structuré de développement professionnel ont été mis en place pour améliorer la qualité du corps enseignant.

Bien que l'accès à des systèmes éducatifs de qualité soit un ingrédient clé pour un avenir plus pacifique et prospère, des enfants du monde entier sont exposés à des situations de FCV et courent un risque grave de voir leur apprentissage perturbé. Dans le monde, en 2018, près de 20 % des enfants vivaient dans des zones touchées par des conflits et près de la moitié des réfugiés étaient des enfants de moins de 18 ans. Ces enfants ont un accès plus limité aux opportunités d'apprentissage et sont davantage exposés aux risques. C'est particulièrement vrai pour les filles, qui sont susceptibles d'être encore plus exposées à la violence, y compris l'exploitation et les abus sexuels.¹¹ En 2023, les scores de deux pays ont été affectés par l'impact des conflits sur leurs systèmes éducatifs. Dans le nord de l'Éthiopie, le conflit a considérablement perturbé l'éducation, mais la situation s'est nettement améliorée à la suite de l'accord de paix de novembre 2022. Une stratégie a été mise en place pour récupérer les années scolaires perdues en raison de la pandémie de COVID-19 et du conflit. Au Soudan, les écoles et les universités sont fermées depuis avril 2023 en raison de la guerre, ce qui compromet l'avenir de toute une génération.

Santé

L'ampleur et la gravité de la pandémie de COVID-19 ont accru la pression sur un panorama existant déjà complexe en Afrique et ont tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité de réformer et de revitaliser les systèmes de santé du continent. La pandémie a mis en évidence la fragilité du personnel, des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement dans le secteur de la santé et a renforcé la nécessité urgente de consolider les systèmes sanitaires en mettant l'accent sur les soins primaires. Malgré la pandémie et d'autres épidémies et défis, les pays africains ont progressé dans l'amélioration de l'accès aux services de santé, comme le montre l'évolution de l'indice de couverture sanitaire universelle, qui est passé de 23 en 2000 à 44 en 2021. L'impact perturbateur de la COVID-19 s'est considérablement atténué : seulement 22 % des services essentiels étaient considérés comme perturbés fin 2022, contre 66 % en 2020. Cette amélioration s'explique en grande partie par le fait que les pays de la région ont intensifié leur financement pendant la pandémie et ont lancé des interventions de rattrapage pour retrouver les niveaux pré-COVID. Par exemple, la couverture de la vaccination contre le papillomavirus humain (VPH) et la proportion d'enfants qui ont reçu la première dose de vaccin contre la rougeole se sont toutes deux rétablies jusqu'à dépasser les niveaux d'avant la pandémie. Des tendances similaires ont été observées pour d'autres interventions essentielles.

Bien qu'il soit urgent d'accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle, le financement de la santé est limité par la marge budgétaire étroite. Les perspectives pour les budgets des gouvernements consacrés à la santé deviennent de plus en plus sombres pour de nombreux pays d'Afrique, compte tenu des projections de croissance en berne, des stocks de dettes élevés et des pressions croissantes sur les dépenses dues aux crises multiples. Alors que la priorité a été donnée à la santé pour faire face à la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont depuis vu leurs dépenses de santé retomber à leur niveau prépandémie. Des augmentations substantielles des ressources fournies par les partenaires de développement pour la santé ne peuvent pas être considérées comme acquises. Par conséquent, la principale source pour dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour la santé à court terme proviendra probablement des gains d'efficacité. Les deux domaines les plus importants pour accroître l'efficacité sont l'amélioration de l'allocation destinée aux soins primaires et de l'exécution du budget.

Les soins primaires sont une priorité, mais ils sont sous-financés. La fourniture de soins primaires est au cœur d'un système de santé efficace et efficient, car elle permet d'améliorer les résultats prioritaires et d'assurer la résilience du système sanitaire dans son ensemble. Pourtant, la situation soulève des préoccupations dans la région. Les niveaux de financement actuels pour les soins primaires s'élèvent

¹¹ P. A. Holland, J. S. Sundharam, K. Miwa, J. Saavedra Chanduvi, D. N. Abu-Ghaida et P. Darvas, « Safe and Learning in the Midst of Fragility, Conflict, and Violence: A World Bank Group Approach Paper, » Banque mondiale, Washington, DC (2022).

en moyenne à 4 USD par habitant, un chiffre bien inférieur à ce qui est nécessaire pour fournir un ensemble de services essentiels de qualité. De nombreux pays ne disposent toujours pas des dispositions institutionnelles et financières de base pour soutenir un système de santé axé sur les soins primaires. Souvent, les dispositifs de gestion financière publique dans le secteur de la santé ne reconnaissent pas les soins primaires d'une manière qui permettrait de leur attribuer explicitement un budget ou de leur donner la priorité. Cette question échappe ainsi à l'examen législatif et au débat public plus large. Dans les pays dépendant des bailleurs de fonds, les soins primaires sont souvent soutenus par la communauté des partenaires du développement, en dehors des dispositifs gouvernementaux de prestation de services en vigueur.

En outre, l'exécution des budgets de la santé est médiocre et se détériore dans toute la région, bien plus que dans le secteur de l'éducation. Les problèmes d'exécution budgétaire peuvent être attribués à une série de difficultés, notamment au niveau de la crédibilité du budget, de la structure budgétaire, de la régularité et de la prévisibilité des flux de financement, de l'adéquation et de l'efficacité des protocoles de dépenses, des réglementations en matière de passation des marchés et de la qualité des systèmes de suivi et de redevabilité. Ces questions sont liées à des problèmes de coordination entre les ministères des Finances, de la Santé et des collectivités locales et peuvent être résolues grâce à une communication plus réfléchie et au renforcement de la confiance. Une bonne exécution du budget peut également constituer une stratégie efficace de mobilisation des ressources pour les années suivantes, car elle constitue un signal crédible de la capacité de mise en œuvre sectorielle.

Enfin, dans toute la région, il existe un large éventail de stratégies, visant le développement des systèmes de santé, le financement de la santé, les ressources humaines et d'autres domaines ; mais souvent, elles ne sont pas mises en œuvre. Dans la plupart des pays, l'aspiration à une couverture sanitaire universelle se reflète dans les politiques et les plans stratégiques. Cependant, ces derniers affichent fréquemment des coûts mal estimés et ils ne sont pas suffisamment alignés sur le processus d'élaboration budgétaire. Dans de nombreux cas, les budgets sont approuvés sur la base d'augmentations marginales par rapport aux données historiques, plutôt que d'être fondés sur des données probantes et la poursuite des interventions identifiées dans le plan stratégique. La couverture sanitaire universelle nécessite également un engagement multisectoriel étroitement coordonné avec les acteurs de l'administration locale, de l'eau et de l'assainissement, entre autres secteurs. Cependant, ces efforts sont difficiles à mettre en place et le secteur de la santé n'est souvent pas en mesure d'exercer une fonction d'intendance ou de coordination efficace. En se concentrant davantage sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités, il est possible de concrétiser un plus grand nombre de stratégies.

PROTECTION SOCIALE ET EMPLOI

Le critère de la protection sociale et de l'emploi évalue les politiques et programmes de protection sociale et du travail sur cinq aspects : le système global de protection sociale, les programmes de filets sociaux, les programmes et politiques du marché du travail, la prestation de services locaux et la participation de la société civile aux programmes de développement communautaire, ainsi que les programmes de retraite et d'épargne vieillesse.

Dans l'ensemble, le continent a maintenu son élan dans la mise en place de systèmes de protection sociale. Les politiques et les interventions qui ont permis des améliorations sur ce point sont les suivantes : (i) la mise à jour, la reformulation et l'exécution des visions, des politiques et des stratégies de protection sociale des pays ; (ii) la mise en place de dispositifs institutionnels appropriés pour administrer des programmes portant sur la protection sociale et le marché du travail ; (iii) l'amélioration de la coordination entre les acteurs institutionnels dans le domaine de la protection sociale ; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et la mise à niveau des plateformes technologiques pour

l'exécution des interventions de protection sociale, y compris l'identification biométrique, les registres, les systèmes d'information sociale interopérables, l'élargissement de l'engagement des citoyens, les paiements numériques et l'intermédiation.

Parallèlement, le continent est témoin d'une plus grande appropriation par les gouvernements de la protection sociale en tant qu'investissement productif, malgré certains débats en cours sur le rôle des transferts monétaires. Ces avancées sont particulièrement visibles dans l'expansion continue des filets sociaux dans certains pays. Quelques progrès ont également été accomplis dans la réforme du marché du travail, notamment en ce qui concerne les services d'emploi pour les jeunes. Toutefois, les mesures de protection sociale régressives et bénéficiant aux populations les plus aisées restent omniprésentes. Les retraites continuent d'être dans la plupart des cas un élément régressif et non viable à long terme des systèmes de protection sociale (les retraites des fonctionnaires allouent une part importante et croissante des ressources publiques à une minorité aisée de la population employée dans le secteur public). Malgré quelques initiatives notables visant à étendre la couverture aux travailleurs du secteur informel, ces réformes politiques n'ont guère progressé.

Dans ce contexte, plusieurs pays ont avancé dans l'élaboration de la structure juridique des programmes sociaux et la mise en œuvre de stratégies de protection sociale. Le gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté la Stratégie nationale de protection sociale (2024-2028) en novembre, qui fait progresser une approche globale et intégrée grâce à un registre social unique et renforce la coordination entre le programme national de transferts monétaires et la couverture sanitaire universelle. Le Sénégal a lui aussi institutionnalisé récemment son principal programme de transferts monétaires, en fournissant un cadre juridique et en clarifiant les paramètres clés de ce programme qui cible les ménages les plus pauvres depuis 2013 ; tandis que le Tchad a mis à jour sa stratégie de protection sociale. Enfin, le Togo a adopté un décret créant un registre social dynamique et un nouveau programme phare de filets sociaux, qui avait été institué de manière informelle pendant la pandémie de COVID-19 et qui bénéficie désormais d'un statut juridique complet et d'une nouvelle stratégie.

La crise budgétaire et l'aggravation de la violence constituent les principaux risques qui pèsent sur la poursuite des progrès en matière d'élargissement de la couverture et d'amélioration de la qualité des filets sociaux productifs. Ils risquent notamment de limiter l'expansion du financement. Des innovations en matière de financement, en particulier celles liées à l'agenda du changement climatique, sont nécessaires de toute urgence pour éviter que les progrès accomplis ne soient anéantis. Certains pays ouvrent la voie en montrant le potentiel de la réorientation des subventions régressives vers le financement de la protection sociale et de l'emploi. Dans ce contexte, la Mauritanie a mis en place un fonds national de réponse à l'insécurité alimentaire en 2023, qui fournit au gouvernement un meilleur moyen de coordonner les fonds internes et ceux des bailleurs de fonds pour réagir face aux crises de sécurité alimentaire. Malgré les contraintes budgétaires, de nombreux pays de la région continuent d'étendre la couverture de leurs programmes de filets sociaux. Le registre social de la Gambie couvre désormais plus des deux tiers de la population, et le recensement administratif du Bénin a permis d'enregistrer plus de 90 % de la population. Madagascar et le Soudan du Sud ont également accompli des progrès significatifs dans ce domaine, quoiqu'à partir d'un niveau bien plus bas.

Dans l'ensemble, la moyenne régionale pour ce critère a augmenté en 2023 pour atteindre 3,1, contre 3,0 en 2022. Les notes de quatre pays ont augmenté — le Bénin, la Mauritanie, le Soudan du Sud et le Togo — tandis que seul le score de l'Ouganda a diminué. Cela fait suite à une progression constante des moyennes régionales depuis 2019, lorsque la note s'élevait à 2,9. Cependant, une poignée de pays en situation de FCV et confrontés à des crises sécuritaires connaissent un recul des progrès et une

détérioration des notes CPIA (Burkina Faso, Mali et Soudan), tandis que d'autres qui sont dotés d'une protection sociale robuste, comme l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire ou le Niger, voient leurs progrès freinés par l'irruption des conflits et de la violence dans certaines zones.

POLITIQUES ET INSTITUTIONS POUR LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Ce critère examine l'efficacité des politiques et des institutions environnementales qui supervisent la protection et l'utilisation des ressources naturelles et la gestion de la pollution. L'évaluation institutionnelle aborde des questions transversales, notamment la qualité et l'efficacité des systèmes d'évaluation d'impact environnemental et les facteurs de gouvernance environnementale, à savoir l'accès à l'information, la participation du public, la coordination intersectorielle et la redevabilité. En outre, les évaluations portant sur des thèmes environnementaux couvrent la pollution de l'air et de l'eau, les déchets solides et dangereux, les ressources en eau douce, les ressources marines et côtières, la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, les ressources renouvelables et non renouvelables, et le changement climatique.

Les pays prennent des mesures pour s'attaquer aux effets du changement climatique, notamment en élaborant des plans nationaux d'adaptation, en soumettant des Contributions déterminées au niveau national révisées et en intégrant les considérations relatives au changement climatique dans les politiques et les programmes sectoriels. Ces mesures sont prises à la lumière de preuves récentes selon lesquelles les chocs climatiques réguliers et croissants entraînent d'importantes pertes de production, réduisent l'accumulation de capital humain et conduisent à des points de basculement écologiques et économiques potentiellement dévastateurs, en particulier dans le Sahel. Cependant, les opportunités associées à un développement résilient et à faible intensité de carbone sont considérables dans l'objectif d'une croissance à la fois rapide et inclusive.¹²

Au niveau régional, le changement climatique fait l'objet d'une attention croissante. En septembre 2023, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont réunis pour le premier Sommet africain sur le climat à Nairobi, à l'issue duquel ils ont adopté la Déclaration de Nairobi sur le changement climatique, s'engageant à prendre une série de mesures.¹³ Celles-ci prévoient notamment d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant à attirer les investissements dans la croissance verte, de concentrer les plans de développement économique sur une croissance positive pour le climat et de renforcer les actions visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité, la déforestation et la désertification. La Déclaration appelle également à réformer le système financier multilatéral pour renforcer la résilience aux chocs climatiques, notamment en améliorant le déploiement du mécanisme de liquidité des droits de tirage spéciaux et des clauses de suspension en cas de catastrophe, accroître le financement concessionnel et prendre des mesures décisives pour la promotion aux Nations Unies d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace, dans le but de réduire la perte de recettes fiscales sur les sociétés en Afrique.

La tendance est au renforcement des institutions responsables de la gestion et de la gouvernance de l'environnement. Cela inclut la création de comités, d'agences et d'observatoires chargés de contrôler et d'appliquer les réglementations environnementales. Au niveau institutionnel, le gouvernement ougandais a créé des codes budgétaires dans le système de gestion financière pour les affectations de fonds et les dépenses relatives à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. À cet égard, des efforts sont accomplis pour accroître la participation du public aux processus décisionnels en matière d'environnement, en particulier dans le contexte des évaluations de l'impact environnemental et de l'élaboration des politiques sectorielles. En outre, les gouvernements s'efforcent de renforcer

¹² Banque mondiale. «Rapport sur le climat et le développement dans les pays du G5 Sahel», Banque mondiale, Washington, DC (2022).

¹³ <https://media.africaclimatesummit.org/Final+declaration+1709-English.pdf?request-content-type=%22application/force-download>

les mécanismes d'application et de garantir le respect des réglementations environnementales, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de la pollution de l'eau et de l'exploitation des ressources naturelles. Toutefois, des défis subsistent et il reste nécessaire de renforcer les capacités et d'allouer plus de ressources pour aborder efficacement les enjeux environnementaux. La faible capacité de mise en œuvre a posé des difficultés particulières au Malawi en 2023. Les pays qui ont obtenu les notes les plus basses étaient en proie à des conflits violents ou marqués par une grande fragilité institutionnelle et sociale, ce qui compromet le suivi et la redevabilité et ralentit le rythme des réformes institutionnelles.

Les pays s'efforcent d'améliorer l'accès à l'information environnementale en développant des bases de données en ligne, des portails internet et des plateformes de cartographie SIG. L'objectif est d'accroître la transparence et la redevabilité de la gestion de l'environnement. Par exemple, l'évaluation et le suivi des ressources forestières peuvent être efficaces pour supprimer les incitations à la détérioration de l'environnement, tout en créant des rendements financiers pour contribuer à la croissance économique.¹⁴

La gestion de la pollution de l'air et de l'eau reste un défi dans toute la région, avec des réglementations et des politiques partielles en place et une mise en œuvre médiocre dans la plupart des pays. Toutefois, quelques développements prometteurs sont relevés dans ce domaine. Par exemple, en Éthiopie, une nouvelle proclamation sur la taxe d'accise modifie la fiscalité pour la plupart des véhicules d'occasion dont la cylindrée dépasse 3 000 centimètres cubes et qui ont plus de cinq ans. Seuls quelques pays disposent de politiques de gestion de l'eau douce, et celles-ci sont souvent mal mises en œuvre, tandis que certains pays fragiles n'ont que des politiques dispersées. En revanche, d'autres pays, comme le Zimbabwe, disposent de politiques et de réglementations plus strictes en matière de gestion de l'eau douce, portant notamment sur le rationnement, les droits de propriété, l'octroi de licences et les approches de gestion intégrée par bassin versant.

De même, la gestion des déchets solides et dangereux demeure un défi dans de nombreux pays fragiles et touchés par des conflits. À l'inverse, le Kenya, la Mauritanie et le Rwanda élaborent et mettent en œuvre des politiques de gestion des déchets, incluant, entre autres, l'interdiction des plastiques à usage unique. Le Bénin a mis en œuvre des initiatives visant à améliorer l'assainissement et le traitement des déchets, qui prévoient notamment la construction d'installations de traitement des déchets solides et l'assistance aux communautés pour la gestion des déchets. Le pays travaille également en faveur de la protection et de la gestion des côtes.

En ce qui concerne la gestion des ressources marines et côtières et des pêches, la Somalie a récemment adopté une nouvelle Loi sur la pêche et mis en place le Conseil de gestion et de développement de la pêche, qui lutte contre la pêche illégale et soutient la mise en œuvre du plan de gestion des pêches. Le Togo a également réalisé des progrès récents en matière de gestion des ressources marines et côtières, et la Mauritanie a renforcé ses capacités de lutte contre la pêche illégale.

La gestion des écosystèmes et de la biodiversité est hétérogène : certains pays fragiles, comme le Soudan du Sud, possèdent des écosystèmes riches en biodiversité, mais des institutions fragmentées et faibles pour les gérer. En revanche, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ont établi des réglementations et le Togo a récemment mis en œuvre des mesures de gestion des écosystèmes et de la biodiversité, incluant la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique. Le Rwanda a procédé à des réformes pour faciliter une participation majeure du secteur privé à la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles.

En matière de gestion forestière, le Zimbabwe a approuvé en 2023 la Politique forestière nationale, qui vise à gérer, conserver et utiliser durablement les ressources forestières, ainsi qu'à renforcer la contribution du secteur forestier au développement et à l'équité sociale. De même, la Côte d'Ivoire

14 Banque mondiale, « Niger — Analyse environnementale pays », Banque mondiale, Washington, DC (2023).

s'efforce de reboiser grâce à l'agroforesterie, de contribuer à la conservation des parcs nationaux et d'impliquer les communautés locales au moyen de paiements basés sur la performance et d'activités génératrices de revenus.

Les politiques de gestion des ressources non renouvelables commerciales (énergie et minéraux) sont hétérogènes dans la région : de nombreux pays obtiennent une note de 2 ou moins, tandis que quelques autres disposent de politiques et les mettent en œuvre dans certains domaines. La Guinée s'efforce d'améliorer la transparence dans le secteur minier, de renforcer la viabilité financière de la compagnie nationale d'électricité et de promouvoir une utilisation efficace de l'eau et la gestion des eaux usées dans l'industrie minière.

La moyenne régionale est restée stable à 3,3, après une hausse à 3,2 en 2022 et une tendance générale positive par rapport à la note de 2,9 enregistrée en 2009. En outre, le même nombre de pays a reçu des augmentations que des détériorations, les notes du Niger et de la Somalie s'étant améliorées tandis que celles de la République démocratique du Congo et du Nigeria ont baissé. Les notes comprises entre 3,0 et 4,5 indiquent généralement que les pays disposent de politiques environnementales relativement complètes, mais qu'il existe des écarts entre les politiques et leur mise en œuvre, et il est encourageant de constater que la moyenne régionale est solidement ancrée dans cette fourchette. Dans l'ensemble, les composantes institutionnelles de ce critère ont continué à obtenir de meilleurs résultats que les thèmes environnementaux, ce qui suggère que les politiques devancent l'application dans la région.

GROUPE D : GESTION DU SECTEUR PUBLIC ET INSTITUTIONS

Le groupe D couvre les questions de gouvernance et de capacité du secteur public, à savoir les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes, la qualité de l'administration publique, ainsi que la transparence, la redevabilité et la corruption dans le secteur public.

La structure institutionnelle qui sous-tend la performance du secteur public est restée relativement stable en Afrique en 2023. Toutefois, exception notable, le contrat social a été rompu dans certains pays et les populations ont apporté un soutien enthousiaste à des régimes non démocratiques élus. Au Burkina Faso, au Gabon, en Guinée, au Mali et au Niger, des dirigeants militaires ont remplacé des gouvernements démocratiquement élus. En outre, dans certains cas, les régimes militaires ont suspendu les fonctions parlementaires, et l'émergence de gouvernements par ordonnances devient monnaie courante dans ces pays. En Éthiopie et au Soudan, des divisions au sein de l'élite ont dominé le paysage politique, sapant davantage la qualité institutionnelle déjà faible dans ces deux pays. Pourtant, au cours de l'année considérée, l'indépendance du système judiciaire dans de nombreux pays a révélé la solidité de leurs institutions. Par exemple, le pouvoir judiciaire kenyan a supervisé une élection contestée et est parvenu à une décision unanime. En plus d'assurer la stabilité du pays, cette intervention a contribué à renforcer la crédibilité du pouvoir judiciaire du pays. De même, la commission électorale nationale du Liberia a fait preuve de crédibilité. Elle a en effet mis en place des conditions qui ont créé un environnement favorable à une transition pacifique. Le nouveau gouvernement libérien a fait de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance un élément essentiel de son programme. Cependant, les élections organisées en Sierra Leone voisine demeurent contestées.

Dans l'ensemble, trois tendances se dégagent clairement. Premièrement, sur l'ensemble du continent, il existe une volonté claire de réformer la qualité et le caractère de l'administration publique, même si les résultats de ces initiatives restent mitigés. Deuxièmement, les réformes de jure du secteur public sont fortement compromises par un certain nombre d'obstacles. Enfin, l'émergence des technologies permet d'améliorer considérablement l'administration publique dans de nombreux pays. Dans l'ensemble de la région, ces réformes découlent d'efforts visant à améliorer les droits de propriété et contractuels, à accroître la performance du secteur public et à renforcer la redevabilité de l'exécutif, notamment grâce à un engagement fort de la société civile.

Tableau 3.6 : Évolution des notes du critère Gestion et institutions du secteur public, 2023

Critère de la CPIA	Augmentations	Détériorations
Droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles	Bénin, République du Congo, Malawi,	Éthiopie
Qualité de la gestion budgétaire et financière	Kenya, Mauritanie, Tanzanie, Togo	Tchad, Érythrée, Mozambique, Nigeria
Efficacité de la mobilisation des recettes	Gambie, Rwanda, Togo	Érythrée, Éthiopie, Lesotho
Qualité de l'administration publique	Burkina Faso	Érythrée, Éthiopie
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire	Burkina Faso, Burundi, Érythrée, Mali, Soudan du Sud
Moyenne du groupe Gestion et institutions du secteur public	Bénin, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, République du Congo, Gambie, Kenya, Malawi, Mauritanie, Rwanda, Tanzanie, Togo	Burundi, Tchad, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Mali, Mozambique, Nigeria, Soudan du Sud

Source : Base de données de la CPIA, 2024.

En ce qui concerne les notes, elles ont connu des évolutions relativement importantes dans ce groupe par rapport aux années précédentes. Dans l'ensemble, 20 pays ont vu leur moyenne augmenter ou diminuer de 0,1 % (tableau 3.6), contre 14 en 2022. Par ailleurs, contrairement à 2022, le nombre de pays dont la note moyenne a augmenté est supérieur à ceux dont la note a diminué, soit 11 augmentations contre 9 détériorations. Cependant, pour le critère transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public, le nombre de pays ayant vu un abaissement de leur note est plus élevé que le nombre de pays dont la note a

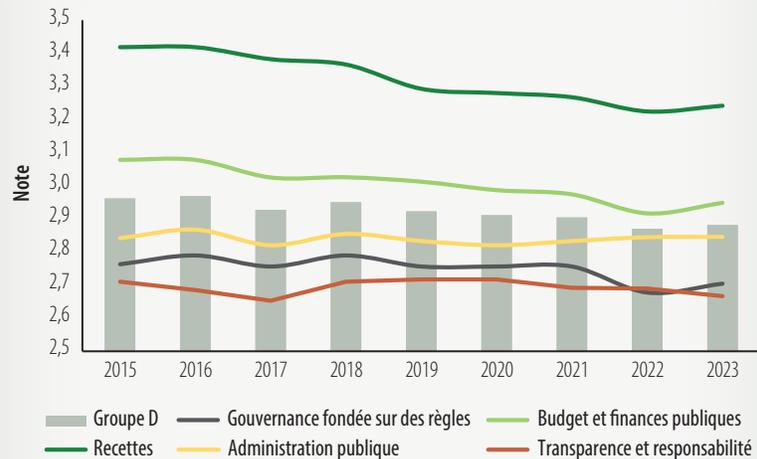
augmenté. Cinq pays en effet ont vu leur note diminuer contre deux pays seulement où la note a augmenté. Ce critère affiche la note moyenne la plus faible de la région parmi les 16 critères, et c'est le critère pour lequel la région est le plus à la traîne par rapport à la moyenne mondiale (figures 3.13 et 3.14).

Les pays fragiles obtiennent dans ce groupe des résultats moins bons que les pays non fragiles en général.

Les pays fragiles d'Afrique subsaharienne en particulier obtiennent des résultats très médiocres en matière de gouvernance fondée sur des règles et de transparence, de redevabilité et de corruption dans le secteur public. En revanche, ils obtiennent des résultats relativement bons en ce qui concerne la qualité de l'administration publique par rapport aux pays d'autres régions. Dans une certaine mesure, ces résultats peuvent refléter la nature de la fragilité et des conflits que connaît cette région., Des coups d'État politiques sont perpétrés en réponse à une gouvernance inefficace et à des marchés capturés,

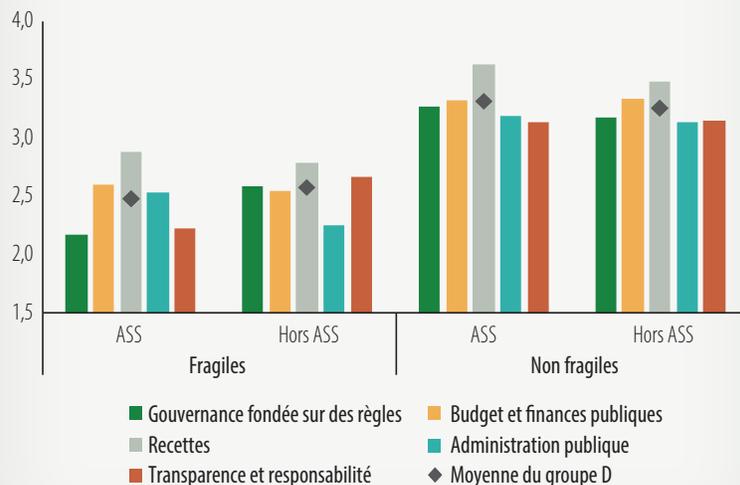
deux dysfonctionnements qui fragilisent les normes constitutionnelles et l'État de droit. Les nouveaux dirigeants tentent alors de résoudre les problèmes administratifs qui ont motivé le coup de force. La récente multiplication des coups d'État dans la région est préoccupante, et l'on peut espérer que les nombreuses élections qui seront organisées dans la région en 2024 permettront de renforcer les normes démocratiques et les processus constitutionnels.

FIGURE 3.13 : Ce groupe a connu un déclin inquiétant ces dernières années, 2015-2023



Source : Base de données de la CPIA, 2024.

FIGURE 3.14 : Les pays fragiles de la région obtiennent de piètres résultats en matière de gouvernance fondée sur les règles et de redevabilité politique, 2023



Source : Base de données de la CPIA, 2024.

DROITS DE PROPRIÉTÉ ET GOUVERNANCE FONDÉE SUR DES RÈGLES

Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique et judiciaire efficace et une structure de gouvernance fondée sur des règles, dans laquelle les droits de propriété et les droits contractuels sont respectés et appliqués.

Dans l'ensemble, la capacité du système judiciaire à promouvoir la stabilité et le recours à la justice pour régler les litiges en matière de propriété a été constante, bien qu'elle soit limitée par la capacité des États. Les cadres juridiques de jure sont généralement bien établis dans la région, mais la qualité de leur application varie. Dans certains endroits, il est difficile d'accéder aux tribunaux et, dans de nombreux autres, les lois, les avis et les décisions ne sont pas accessibles. Par conséquent, l'ampleur de la criminalité varie dans la région. Certains pays abritent des activités criminelles organisées, alors que d'autres présentent un faible niveau de menace pour les citoyens.

Tout comme les institutions du secteur public de la région, le cadre juridique qui garantit les droits de propriété et les droits contractuels est resté stable, mais érodé par de profondes perceptions de favoritisme politique. Même dans les pays du Sahel dont les mécanismes de gouvernance ont été perturbés par des prises de pouvoir militaires, aucun cas de confiscation forcée de biens ou de renégociation à grande échelle de contrats n'a été signalé. Pour certains pays, tels que la Guinée-Bissau et la Somalie, les notes se sont améliorées, tandis que la note des Comores a diminué. En Côte d'Ivoire, au Ghana et au Kenya, entre autres, le cadre juridique relatif à la propriété et aux contrats est resté solide, tandis que d'autres pays éprouvent encore des difficultés à exécuter les contrats, en grande partie à cause de la faiblesse des systèmes judiciaires et de l'administration publique. Malgré l'existence de systèmes de jure pour la protection des droits de propriété et contractuels, leur mise en œuvre laisse à désirer dans certains pays. Par exemple, en Zambie, qui a procédé à des réformes pour améliorer l'environnement juridique des droits fonciers — en élaborant notamment un nouveau régime d'enregistrement des titres de propriété — le processus d'enregistrement des terres est très centralisé, inefficace et donne lieu à des litiges fonciers. Cela nuit à l'efficacité d'un cadre juridique par ailleurs solide. En outre, les perceptions de favoritisme font pression sur les systèmes judiciaires, en particulier lorsque les gouvernements sont impliqués dans des affaires judiciaires. Au Kenya et au Sénégal, les acteurs politiques ont été accusés d'utiliser le système judiciaire pour cibler leurs opposants politiques, bien que le système judiciaire ait rendu des décisions importantes qui témoignaient de sa solidité et de son indépendance. Ce contraste souligne l'importance de la perception de l'efficacité du système judiciaire par le public et le fait que la constance à long terme est nécessaire pour gagner la confiance du public au fil du temps.

Dans toute l'Afrique subsaharienne, l'accès aux tribunaux est difficile en raison de la nature formelle de leur fonctionnement et de leurs procédures. Ainsi, les tribunaux restent hors de portée pour de nombreux citoyens. Les pays s'efforcent d'améliorer les procédures de jugement des affaires, mais d'importantes lacunes en matière de capacités limitent souvent l'accès des citoyens aux recours. Des améliorations ont été enregistrées au Kenya, au Malawi, en Somalie et en Tanzanie, en grande partie grâce à des investissements dans les technologies et à l'utilisation de modes alternatifs de résolution des conflits (MARC). Ces modes de résolution gagnent du terrain dans toute la région, ce qui permet de réduire les détentions provisoires et d'accélérer l'administration de la justice. Par exemple, en Somalie, un État fragile dont le système judiciaire est peu développé et dont les capacités sont limitées, les modes alternatifs de résolution des conflits restent la voie privilégiée de résolution des conflits entre clans et des litiges fonciers. La Tanzanie a expérimenté l'automatisation et la numérisation des procédures et des services judiciaires, ce qui a considérablement amélioré la qualité des services judiciaires et l'accès à ceux-ci. Le lancement de tribunaux virtuels et de services électroniques pendant la pandémie de COVID-19 a permis aux citoyens de continuer à exercer leurs droits et a amélioré la prestation des services judiciaires.

Dans l'ensemble de la région, les systèmes judiciaires sont toujours confrontés au manque d'accès à un registre incluant l'ensemble des lois, des avis et des décisions de justice. Cette situation est aggravée par l'insuffisance des capacités du système judiciaire, de sorte que les fonctionnaires, les juges, les procureurs et les autres acteurs du système juridique et judiciaire, ainsi que les citoyens, la société civile et le secteur privé, ont difficilement accès à une source unique de réglementations officielles. Par exemple, en Sierra Leone, malgré l'obligation de publier les lois, les règlements et les amendements dans le journal officiel, celui-ci n'est disponible qu'en version papier moyennant le paiement de frais. L'absence d'un système d'enregistrement efficace et la lenteur de la numérisation favorisent souvent la corruption dans les procédures judiciaires. Ces facteurs retardent et, dans certains cas, empêchent l'exercice de la justice. Les contraintes de capacité restent un problème dans toute la région et entravent l'exercice de la justice. Par exemple, les systèmes juridiques et judiciaires du Sud-Soudan sont confrontés à une insuffisance de capacités et à un manque de ressources pour fonctionner efficacement. Toutefois, certains pays se sont améliorés dans ce domaine. En Tanzanie, par exemple, le recours aux technologies a renforcé la confiance des citoyens dans le système judiciaire, ce qui a entraîné une amélioration significative de la satisfaction des justiciables. Une grande partie des décisions de justice rendues dans le pays sont désormais publiées par voie électronique sur le site web du pouvoir judiciaire, y compris toutes les décisions de la cour d'appel et de la Cour suprême.

La grande diversité des expériences en matière d'efficacité juridique dans la région se reflète également dans les taux de criminalité. Il existe une forte corrélation entre le niveau de violence et la structure des relations entre l'État et les citoyens. Dans certains pays, le niveau de criminalité et de violence est devenu un signe extérieur important de fragilité. Par exemple, en Guinée-Bissau, la Banque mondiale a identifié les éléments clés suivants comme étant des facteurs de fragilité : (i) un processus de transformation politique inachevé, caractérisé par des divisions au sein de l'élite et la recherche de rentes, qui contribuent à l'absence d'institutions inclusives ; (ii) une économie capturée et peu diversifiée, vulnérable aux chocs ; (iii) l'ingérence du secteur de la sécurité dans les domaines politique et économique ; (iv) une administration de la justice faible et inéquitable et l'absence de procédures efficaces de résolution des conflits ; et (v) l'exclusion sociale, exacerbée par la faible présence de l'État et la persistance de la pauvreté, qui sont devenus des sources de ressentiment et de griefs croissants.¹⁵

Les niveaux de criminalité susceptibles de nuire à l'activité économique sont restés stables, sauf dans quelques pays où des hostilités importantes entre parties belligérantes ont pu affecter l'activité économique. Les preuves d'une montée de la criminalité à la suite de fortes tensions sociales sont mitigées. Le Ghana continue d'enregistrer de faibles niveaux de criminalité avec un impact négligeable sur l'activité économique malgré la crise de la dette à laquelle le gouvernement est confronté. En revanche, une enquête nationale réalisée en 2022 en Gambie a révélé que 76 % des personnes interrogées reconnaissaient que les taux de criminalité avaient augmenté ou augmentaient rapidement. En Éthiopie, l'intensification du conflit dans certaines parties du pays pourrait avoir affecté l'activité économique.¹⁶ Au Niger, les activités des groupes extrémistes violents continuent d'affecter les perspectives de développement économique du pays. Le projet Armed Conflict Location and Event Data Project indique que 439 événements de violence politique ont fait 1 146 morts au Niger entre janvier et décembre 2023. Néanmoins, même dans les pays qui ont connu des perturbations à la suite d'une prise de pouvoir militaire, les cas de violence dans ces pays ne semblent pas avoir augmenté de manière significative.

¹⁵ Banque mondiale, «Fragilité et résilience en Guinée-Bissau», Risk and Resilience Assessment, Banque mondiale, Washington, DC (2020).

¹⁶ https://ceprass.gm/wp-content/uploads/2022/04/CepRass_NED_Post_Election_OP_Dissemination_Final.pdf.

La criminalité organisée semble s'installer dans certains endroits. Dans le sud-ouest et le sud-est du Nigeria, des groupes organisés ont enlevé des chefs d'entreprise et des citoyens ordinaires pour obtenir des rançons. Le Nigeria Watch et la base de données de Nextier sur les conflits violents pour 2022 montrent que la violence, les groupes armés et l'insécurité personnelle sont la « nouvelle norme », tout comme le vol de pétrole à grande échelle, que l'on appelle localement « bunkering ». ¹⁷ Au Mozambique, des réseaux criminels sophistiqués et organisés se livrent à des vols à main armée et à des meurtres, au trafic d'ivoire et de stupéfiants et au blanchiment d'argent.

La majeure partie du continent connaît un faible niveau de criminalité, bien qu'elle puisse être élevée dans certaines zones de la région. Le Rwanda fait partie de la première moitié des pays les plus performants en matière de sécurité. Le pays, se classe au 47^e rang dans le Global Competitiveness Report de 2019. Le gouvernement rwandais a continué à prendre des mesures pour prévenir la criminalité, et la police et les tribunaux restent bien respectés et bénéficient de la confiance de l'ensemble de la communauté rwandaise. São Tomé-et-Príncipe affiche un faible niveau de criminalité violente. Le pays a obtenu le score de criminalité le plus bas en Afrique, se classant au 192^e rang sur 193 pays en matière de criminalité dans le monde sur l'Indice mondial du crime organisé 2023.

Dans l'ensemble, la moyenne régionale pour ce critère est restée inchangée à 2,7, après une baisse par rapport à la note de 2,8 en 2022. Cependant, le nombre de pays dont la note a augmenté est supérieur au nombre de pays dont la note a diminué. La note du Bénin, de la République du Congo et du Malawi s'est améliorée, alors que seule la note de l'Éthiopie s'est dégradée. Si la moyenne régionale est relativement faible par rapport aux pays hors de la région, cette note n'a pratiquement pas bougé depuis 2012, fluctuant entre 2,7 et 2,8. Toutefois, il est préoccupant de constater que les notes les plus récentes se situent à l'extrémité inférieure de cette fourchette, et c'est l'avant-dernière note moyenne sur l'ensemble des 16 critères. En outre, les droits de propriété et la solidité du système juridique sont des éléments clés pour attirer les entreprises et garantir un marché fondamentalement équitable pour l'ensemble de l'activité économique d'un pays. Une moyenne constamment faible dans un domaine politique aussi fondamental devrait susciter l'inquiétude de la région et retenir son attention.

QUALITÉ DE LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Ce critère évalue la mesure dans laquelle il existe un budget complet et crédible en rapport avec les priorités, des systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu, ainsi que des rapports comptables et financiers précis et livrés dans les délais.

Dans le domaine de la gestion budgétaire et financière, la crédibilité du budget dépend de la clarté des procédures de contrôle et d'examen et de la disponibilité de rapports financiers de haute qualité. Les niveaux d'endettement et le financement devenant de plus en plus préoccupant pour la région, il est impératif de mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales en matière de contrôle budgétaire et de gestion des actifs. Le programme PEFA (Public Expenditure Financial Accountability), qui est un programme conjoint mis en place par sept partenaires de développement internationaux et qui effectue régulièrement des évaluations détaillées de la gestion des finances publiques dans les pays de la région, assure la promotion de ces meilleures pratiques. Des évaluations PEFA ont été réalisées en 2023 au Burundi, en Gambie et au Togo.

Il a été particulièrement difficile de maintenir la crédibilité des budgets ces dernières années, compte tenu de l'environnement extérieur difficile, qui a créé des raisons légitimes de s'écarter des niveaux de dépenses prévus au budget. Néanmoins, les écarts constatés par rapport aux dépenses budgétisées ont nettement diminué au Bénin et au Togo. En revanche, au Soudan, le conflit a

¹⁷ Il existe de légères différences entre les données de Nigeria Watch et celles de Nextier : en 2020, les décès ont été estimés à 7 699 par le second et à 8 280 par le premier.

entraîné une grave détérioration de la crédibilité du budget, et les recettes publiques ont chuté à un tiers des montants budgétés.

L'amélioration de la surveillance des processus budgétaires est essentielle pour maintenir de bonnes relations avec les créanciers. Le Bénin a mis en œuvre une réforme du contrôle interne menée par la Présidence de la République. Le pays a adopté un nouveau cadre juridique et a confié une nouvelle mission de coordination à l'Inspection générale des finances. Le Kenya a élaboré un cadre budgétaire et un mécanisme de reddition de comptes dans le cadre des subventions supplémentaires accordées par le gouvernement national aux gouvernements régionaux. En revanche, le Bureau de l'Auditeur général du Zimbabwe n'a pas présenté de comptes d'affectation vérifiés, en violation des exigences légales du pays.

La collecte et la publication régulière de données financières publiques sont essentielles pour assurer la transparence et la redevabilité. La Mauritanie présente désormais des données historiques et des projections sur trois ans dans ses documents de planification budgétaire à moyen terme. En revanche, les données statistiques ne sont ni disponibles ni fiables en Érythrée, en raison du manque de transparence et de l'incapacité du gouvernement à produire des rapports sur le budget et les dépenses. Le Tchad n'a pas encore totalement rattrapé son retard en matière de présentation d'états financiers, et les données les plus récentes datent de 2020. Outre les problèmes de gestion financière engendrés par le conflit, le système de données financières du Soudan n'est pas intégré et ne permet pas de suivre l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques, de sorte que les comptes financiers sont produits manuellement.

La note moyenne pour ce critère reste inchangée à 2,9, après une baisse en 2022. Toutefois, la stagnation de cette note masque les évolutions enregistrées dans ce domaine, puisque les notes de huit pays ont changé : les notes du Kenya, de la Mauritanie, de la Tanzanie et du Togo ont augmenté, tandis que celles du Tchad, de l'Érythrée, du Mozambique et du Nigéria ont diminué. La détérioration à moyen terme de ce critère, dont la note était de 3,1 en 2016, est en grande partie liée à l'augmentation des niveaux d'endettement globaux dans la région au cours des dernières années. Il est préoccupant de constater que la gestion et le contrôle financiers n'ont pas été renforcés malgré l'augmentation des niveaux d'endettement. S'il est d'autant plus urgent de s'attaquer à la hausse de l'endettement en améliorant le financement du secteur privé, étant donné le coût de plus en plus élevé de cette dette et le poids qu'elle fait peser sur les finances publiques, des processus budgétaires et une gestion financière efficaces peuvent cependant atténuer certaines tensions à court terme, et l'absence de progrès dans ce domaine représente un coût inutile pour l'État à un moment inopportun.

EFFICACITÉ DE LA MOBILISATION DES RECETTES

Ce critère couvre la politique et l'administration fiscales et évalue le schéma global de mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources telles qu'elles sont effectivement recouvrées.

La mobilisation des recettes reste un défi pour la région. Les gouvernements ne pourront relever les nombreux défis auxquels la région est confrontée que s'ils sont en mesure de collecter des recettes auprès de la population. Les assiettes fiscales dans la région restent étroites. L'enregistrement des contribuables et la discipline fiscale constituent par conséquent une priorité essentielle pour les gouvernements, lesquels devront veiller à assurer une certaine progressivité pour éviter une incidence significative sur la pauvreté. Les systèmes fiscaux présentent déjà un niveau significatif de progressivité, la redistribution budgétaire entraîne une évolution plus importante des inégalités que dans d'autres régions. Toutefois, la forte dépendance à l'égard des subventions et des impôts indirects, tels que la TVA, entraîne une augmentation de la pauvreté. À cet égard, un système simplifié accordant des exonérations limitées a permis d'enregistrer quelques succès dans la région en 2023.

Dans la région, l'élargissement de l'assiette fiscale par la simplification du système d'imposition a connu un certain succès. La simplification par la Côte d'Ivoire en 2023 du régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui vise à garantir une plus grande progressivité et une plus grande clarté, devrait permettre d'élargir l'assiette fiscale. Cet élargissement s'explique en partie par le nombre élevé de personnes se situant dans les tranches zéro ou bénéficiant d'allocations exonérées d'impôts. En Sierra Leone, une nouvelle loi a harmonisé les taux d'accises sur les produits de base nationaux et importés, et le Nigeria simplifie et rationalise la structure fiscale au niveau infranational. L'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier grâce à la numérisation de l'enregistrement et du cadastre pourrait également améliorer la collecte auprès de sources de revenus potentiellement progressives, tout en fournissant une preuve de la propriété et des droits de propriété en contrepartie du respect des obligations fiscales. Une poignée de pays de la région ont adopté cette stratégie, notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Togo. Au Nigeria, moins de 8 % de la population a déclaré payer l'impôt foncier lors d'une enquête récente, soit un taux de recouvrement inférieur à 0,1 % du PIB.

Les exonérations fiscales, relatives notamment à la TVA, restent un problème urgent dans la région, car des assiettes fiscales relativement étroites concentrent la base politique de ces exonérations. Au Ghana, le coût des seules exonérations de TVA est estimé à environ 2 % du PIB, ce qui est significatif au regard des recettes fiscales qui s'élèvent à 13,2 % du PIB. En conséquence, le pays envisage de supprimer certaines exonérations et a adopté des directives en matière d'exonérations et des procédures relatives à leur évaluation et leur octroi. De même, la Sierra Leone a supprimé les exonérations de la taxe sur les biens et services pour certaines catégories de biens et a institué un impôt minimum de remplacement de 2 %. L'Ouganda a adopté un cadre de gestion et de rationalisation des dépenses fiscales.

La note moyenne pour ce critère est restée inchangée à 3,2 en 2023, après une baisse en 2022, car on observe un nombre égal d'augmentations et de détériorations de notes. Plus précisément, les notes de la Gambie, du Rwanda et du Togo ont augmenté, alors que celles de l'Érythrée, de l'Éthiopie et du Lesotho ont diminué. Comme pour les deux critères précédents, cette note a connu une baisse depuis 2018, lorsqu'elle était de 3,4. Les insuffisances de la mobilisation des recettes constituent un facteur important de l'augmentation des niveaux d'endettement au cours des dernières années dans la région. Les pressions économiques engendrées par la pandémie de COVID-19 pourraient justifier de retarder les contractions budgétaires, mais force est de constater que ces tendances à la baisse ont précédé l'apparition de cette pandémie mondiale.

QUALITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ce critère évalue le fonctionnement de l'administration centrale — définie comme le gouvernement central civil et les administrations infranationales, à l'exclusion du personnel de santé, de l'éducation et de la police — dans trois domaines : la gestion de ses propres opérations, la garantie de la qualité de la mise en œuvre des politiques et de la gestion des réglementations, et la coordination du régime général de gestion des ressources humaines du secteur public en dehors de l'administration centrale.

La qualité de l'administration publique dans la région reste stable. Le principal facteur de qualité est la capacité des États, de sorte que les pays riches s'en tirent mieux que les pays pauvres. Le rôle central de la capacité de l'État se reflète tout particulièrement dans la qualité de l'administration publique et de la gestion réglementaire. En effet, l'efficacité des opérations gouvernementales dépend en grande partie des systèmes de réglementation, de suivi et d'évaluation. En outre, les avantages transformationnels qu'un pays tire de l'utilisation des technologies électroniques dans l'ensemble des fonctions gouvernementales varient en fonction des technologies de l'information et l'infrastructure énergétique dont dispose le pays, et qui constituent des obstacles fondamentaux dans les pays les plus

pauvres. Cette dépendance à l'égard des ressources est exacerbée par les lacunes des pays pauvres, qui entraînent un gaspillage important et ralentissent les progrès des réformes, comme le montrent les coûts élevés liés à l'inefficacité de la masse salariale.

La faiblesse des systèmes réglementaires reste fréquente dans la région. La lenteur des flux de travail et les goulets d'étranglement bureaucratiques, que l'on rencontre généralement dans l'exécution des fonctions administratives de routine, telles que la déclaration d'impôts ou l'enregistrement des naissances, traduisent la mauvaise qualité des systèmes d'administration publique. Il existe toutefois quelques points positifs, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, comme le Cabo Verde, qui peut se targuer d'une forte capacité de gestion réglementaire. Cependant, d'autres pays obtiennent de mauvais résultats dans l'indice de transformation Bertelsmann (BTI). Le rapport BTI pour 2022 indique qu'une grande partie des administrations publiques est composée de recrues du service national qui doivent trouver un emploi supplémentaire pour gagner un revenu suffisant. Par exemple, en Érythrée, l'administration publique souffre toujours de la faiblesse des règles et réglementations relatives à l'affectation du personnel, de salaires peu compétitifs, d'environnements de travail peu compétitifs, du vieillissement des fonctionnaires et de l'absence d'un système de recrutement fondé sur le mérite.¹⁸

Le manque de ressources, la mauvaise coordination et la faiblesse des capacités compromettent fondamentalement le suivi des employés dans les pays pauvres. En raison de l'absence de systèmes de suivi et d'évaluation et l'inefficacité de la culture de gestion des performances, les gouvernements ne peuvent pas suivre l'évolution des performances dans tous les domaines. Cette situation est exacerbée par la disponibilité limitée de données permettant de s'assurer que les décisions du secteur public sont fondées sur des données factuelles. De même, dans de nombreux pays, les capacités de mise en œuvre restent un défi et les opérations quotidiennes sont effectuées manuellement, ce qui entraîne des lenteurs dans l'exécution. Par exemple, au Burundi, il faut trois mois pour traiter l'embauche de nouveaux employés et trois autres mois pour traiter leurs salaires. Néanmoins, certains pays réalisent des progrès, notamment le Cabo Verde, où une nouvelle loi soutient la gestion des performances.

Le suivi inadéquat des employés du secteur public est particulièrement préoccupant, étant donné que la masse salariale représente la plus grande dépense publique et qu'elle s'accroît dans de nombreux pays de la région. En Éthiopie, par exemple, la masse salariale en pourcentage du PIB a augmenté de près de 25 %, passant de 5,3 à 6,6 %, entre 2000 et 2020, en grande partie du fait de l'augmentation de la main-d'œuvre du secteur public. La gestion des salaires et le problème connexe de l'intégrité des salaires sont des questions, qui ont conduit à ce que l'on appelle communément les « travailleurs fantômes » dans de nombreux pays africains.

Bien que les pays aient commencé à utiliser des systèmes électroniques pour la gestion du secteur public, le manque d'infrastructures et de pratiques de soutien peut limiter l'efficacité de ces systèmes. Outre les limites que présente l'infrastructure internet et électrique, ces systèmes pâtissent du manque de capacité technique et de l'absence d'une culture institutionnelle forte qui encadrerait le comportement des employés du secteur public. Les efforts de quelques pays se caractérisent par l'intégration des technologies dans la gestion du secteur public. Par exemple, en Côte d'Ivoire, le gouvernement a introduit la modernisation des processus commerciaux et des guichets uniques. Le Ghana et le Nigeria ont introduit la passation électronique des marchés, et le Kenya et la Tanzanie expérimentent l'utilisation de la technologie dans le système judiciaire, et obtiennent de bons résultats. Le Burundi a numérisé environ 80 % des dossiers du personnel du secteur public et la République centrafricaine a introduit les paiements mobiles pour les services publics. Pour améliorer la prestation des services publics et la mise en œuvre des politiques, les pays essaient de plus en plus de nouvelles mesures, dont la principale est l'introduction d'unités de prestation pour renforcer les capacités des ministères du gouvernement central.

¹⁸ (2021), "Reviewing Decades of Civil Service Reforms in Sub-Saharan Africa: Drawing Lessons for Eritrea" International Journal of Public Administration and Management Research (JPAMR), Vol 6, No. 1, janvier 2021.

Malgré ces améliorations, l'ingérence politique et le favoritisme compromettent le recrutement dans le secteur public. Au Ghana, par exemple, le recrutement fondé sur le mérite est appliqué, mais la fonction publique reste très politisée, comme c'est le cas dans d'autres pays africains. Cependant, la région a également enregistré des progrès dans les pratiques de recrutement, par exemple en Côte d'Ivoire, qui dispose d'une nouvelle loi et de lignes directrices claires sur la promotion, le recrutement et la gestion des performances. De même, en Gambie, le recrutement des enseignants et des travailleurs de la santé est de plus en plus fondé sur le mérite, bien que la masse salariale ait continué d'augmenter et représente une part importante des dépenses publiques.

La moyenne régionale pour ce critère est restée inchangée pour la cinquième année consécutive, à 2,8. Bien que la moyenne régionale pour ce critère soit supérieure à celles des pays des autres régions, la note de 2,8 sans progrès significatif est néanmoins préoccupante. Cette stagnation se reflète au niveau des évolutions individuelles pour 2023, car la seule augmentation, celle du Burkina Faso, a été compensée par deux détériorations, celles de l'Érythrée et de l'Éthiopie.

TRANSPARENCE, REDEVABILITÉ ET CORRUPTION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'exécutif, les députés et d'autres hauts fonctionnaires peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus. Le critère couvre la redevabilité de l'exécutif et des autres hauts fonctionnaires devant des institutions de contrôle efficaces, l'accès de la société civile à des informations fiables en temps opportun sur les dépenses et les politiques publiques, la captation de l'État par des intérêts particuliers égoïstes et l'intégrité dans la gestion des ressources publiques.

En 2023, le contrôle des institutions du secteur public a connu des progrès mitigés, car la redevabilité et l'indépendance politique des médias ont reculé dans certains pays. Les organisations internationales de suivi de la gouvernance ont contribué à encourager le soutien technique et l'aide aux réformes qui favorisent la transparence. Cependant, des défis importants subsistent, et un nombre disproportionné d'élections sont prévues en 2024.

La redevabilité de l'exécutif présente un tableau contrasté. Dans l'ensemble de la région, on observe toujours la domination de l'exécutif malgré l'existence de lois visant à promouvoir la séparation des pouvoirs, bien qu'il y ait quelques freins et contrepoids dans certains pays. La domination de l'exécutif est souvent favorisée par la faiblesse des parlements, notamment dans le Sahel où les possibilités de prise de pouvoir par les militaires sont apparues en raison, en partie, de l'affaiblissement du contrat social résultant de la faiblesse des mécanismes de redevabilité et de la perte de confiance du public. L'absence de redevabilité se perpétue dans tous les pays qui ont récemment été confrontés à des prises de pouvoir militaires, et les autorités de transition n'ont pas annoncé de calendrier précis pour l'organisation de nouvelles élections.

Toutefois, les pays africains s'efforcent d'obliger l'exécutif à rendre des comptes. Par exemple, des lois sur la déclaration de patrimoine existent dans de nombreux pays, même si leur application reste mitigée. Les déclarations de patrimoine sont obligatoires pour les ministres au Burkina Faso et pour tous les élus en République centrafricaine. Les organismes de lutte contre la corruption sont un autre outil essentiel pour garantir la redevabilité, mais pour la plupart, ils n'ont pas été en mesure de s'attaquer à la prévalence de la corruption, souvent en raison de l'intervention de certains membres de l'exécutif qui n'ont aucun compte à rendre sur leur action. Dans certains cas, comme en République centrafricaine et au Ghana, l'existence de multiples organes de lutte contre la corruption compromet le combat contre

ce fléau. Dans d'autres pays, comme le Tchad, il y a une absence totale d'organismes de régulation indépendants. Dans d'autres cas, des systèmes judiciaires faibles ou politisés peuvent être inefficaces pour lutter contre la corruption, comme aux Comores, où le pouvoir exécutif a le pouvoir de révoquer les nominations des juges.

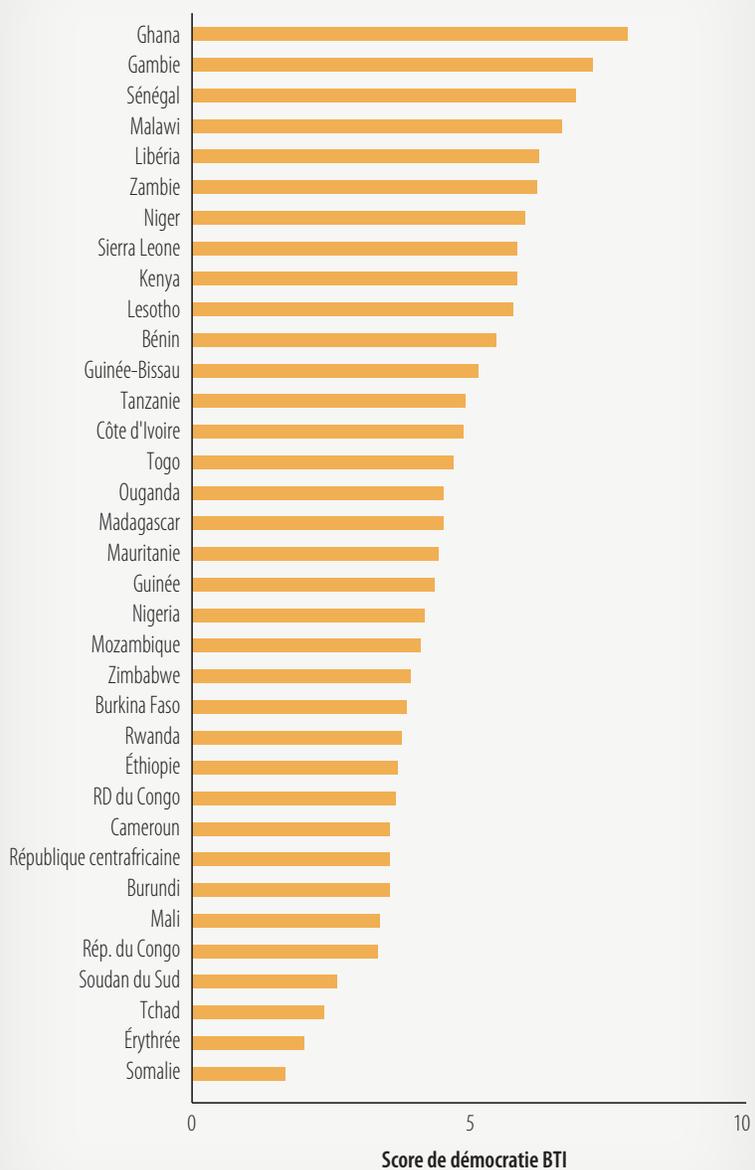
La transparence gouvernementale et l'engagement en faveur de la bonne gouvernance restent des priorités essentielles pour les pays du continent. L'Afrique renferme plus de 30 % des ressources naturelles du monde, ce

qui constitue un facteur clé d'instabilité politique et de captation de l'État. Seuls 10 des 39 pays couverts par ce rapport sont des membres nationaux du Partenariat pour un gouvernement ouvert. Toutefois, selon le BTI, la région obtient des résultats relativement bons en matière de démocratie et de gouvernance (figure 3.15). Ces résultats sont légèrement inférieurs à ceux de l'Asie et de l'Océanie, et la faible moyenne pour le statut économique tire vers le bas la moyenne régionale globale.

Enfin, le contrôle exercé par la société civile, y compris la presse libre, reste un élément clé de la redevabilité des gouvernements. La valeur médiane de l'Indice mondial de la liberté de la presse dans la région a diminué de manière alarmante, passant d'un sommet de 72,2 en 2013 à 55,4 en 2024. L'indice classe désormais près de 40 % des pays de la région dans la catégorie « situation difficile ». Cette détérioration a conduit Reporters sans frontières, l'agence qui publie ce classement, à qualifier l'Afrique de « continent à

haut risque pour les journalistes ». L'organisation souligne en particulier que les récentes élections ont entraîné une recrudescence des violences à l'encontre des journalistes et que les organismes de

FIGURE 3.15 : La région Afrique présente un large éventail d'efficacité démocratique



Source : Indice de transformation Bertelsmann (BTI) (www.bti-project.org).

régulation des médias sont utilisés pour censurer des messages. Elle a cité la République démocratique du Congo, la Guinée, Madagascar, le Nigeria, le Sénégal et le Togo comme les pays ayant développé des pratiques inquiétantes en 2023.

La moyenne régionale pour ce critère est restée inchangée à 2,7 pour la 12e année consécutive. Il est alarmant de constater que le critère le plus bas parmi les 16 critères et le plus à la traîne par rapport aux autres régions n'a pas progressé depuis plus d'une décennie. En outre, il y a eu plus de détériorations que d'augmentations de notes au cours de l'année. La République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire ont enregistré des augmentations, tandis que le Burkina Faso, le Burundi, l'Érythrée, le Mali et le Sud-Soudan ont tous enregistré des détériorations.

Les réformes dans d'autres domaines de la CPIA ne remplacent pas un contrôle constitutionnel solide et des gouvernements transparents qui rendent compte de leur action, car les indicateurs de la CPIA sont censés donner une impression du travail qui reste à faire plutôt qu'un niveau global de la qualité institutionnelle d'un pays. Bien que nous indiquions les moyennes des notes pour chaque pays à des fins de synthèse et de comparaison intertemporelle, l'analyse contenue dans ce rapport et les indications de meilleures pratiques sont plus essentielles au processus d'évaluation. À bien des égards, l'amélioration des politiques est une hiérarchie, car les questions fondamentales doivent souvent être réglées avant que des considérations plus complexes puissent être prises en compte. Dans ce contexte, les notes faibles, comme celles obtenues pour ce critère, devraient être prioritaires avant d'essayer d'améliorer d'autres domaines où les notes pourraient être plus élevées.

Section 4 : Fiches pays



En bref

Note de la CPIA

3,9

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

En hausse

Groupe le plus performant

4,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	13,4
PIB (milliards de USD courants)	17,4
PIB par habitant (USD courants)	1303,2
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	11,7

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

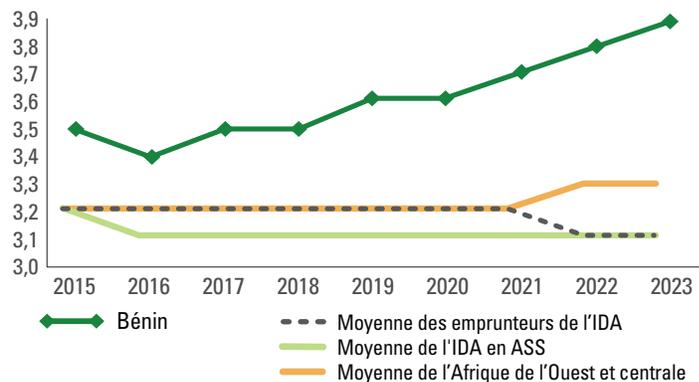
Indicateurs	Bénin	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,2	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,9	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,7	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,9	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La politique monétaire a permis de maîtriser l'inflation ; les efforts de rationalisation des dépenses fiscales se sont poursuivis et les mesures fiscales comprenaient la suppression des exonérations fiscales régressives pour certains services, l'application de l'impôt minimum sur la vente de véhicules d'occasion et d'autres mesures.
- ▶ La rationalisation et l'automatisation du processus d'enregistrement des entreprises ont permis de réduire considérablement la durée du processus d'enregistrement des entreprises.
- ▶ La couverture et l'efficacité des programmes d'aide sociale ont été renforcées ; la politique holistique de protection sociale a permis d'effectuer des transferts monétaires inconditionnels et des travaux publics nécessitant une main-d'œuvre importante dans les communes les plus pauvres ; et plus de 90 % de la population s'est enregistrée dans le cadre du recensement administratif initial pour l'identification de la population.
- ▶ L'Agence nationale de la propriété immobilière a amélioré la transparence et numérisé les paiements de l'impôt foncier, ce qui a permis de réduire le temps d'enregistrement d'un bien.

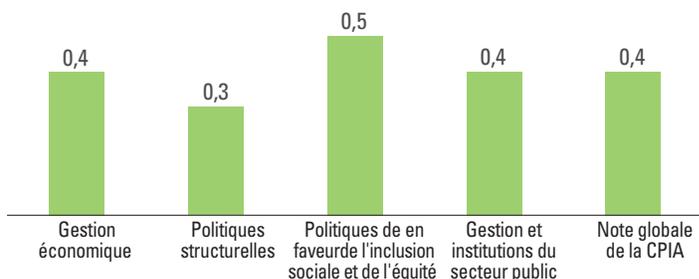
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

3,5

(Gestion économique, politiques structurelles et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3,2

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	22,7
PIB (milliards de USD courants)	18,9
PIB par habitant (USD courants)	832,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	25,9

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

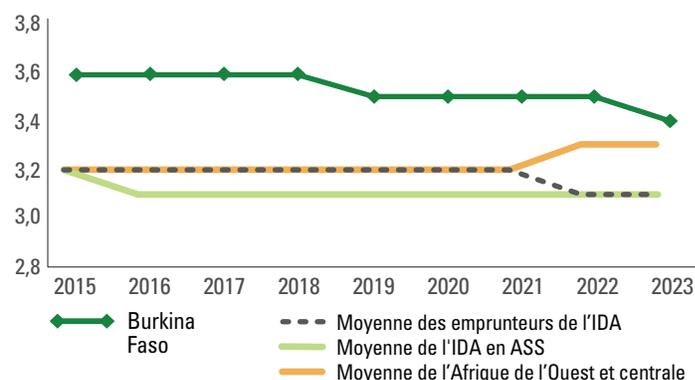
Indicateurs	Burkina Faso	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,5	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Le taux d'inflation annuel est descendu à 0,7 %, en partie grâce à une campagne agricole réussie et à la politique monétaire de la BCEAO. La croissance économique a été modeste, soutenue par le secteur des services, tandis que le secteur minier a été entravé par la crise sécuritaire.
- Le pays a commencé à procéder à une consolidation budgétaire, le déficit retombant à 4,1 % du PIB. La consolidation a été axée sur les dépenses, grâce à la réduction des investissements en capital et des subventions, tandis que les pressions exercées par les dépenses consacrées à la défense, à la sécurité et à l'aide humanitaire sont restées élevées.
- Des efforts ont été entrepris pour maintenir une forte mobilisation des recettes intérieures. Toutefois, aucune réforme particulièrement progressive du code fiscal n'a été entreprise pour aligner le recouvrement des recettes sur les priorités nationales de réduction de la pauvreté.
- La qualité du système juridique et judiciaire s'est dégradée et il est nécessaire de renforcer les droits de propriété, ce qui nécessite de renforcer le cadre juridique et de réduire l'impact de la violence sur l'activité économique.

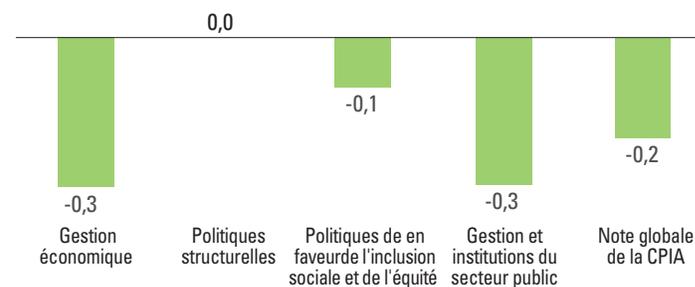
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,1

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

En hausse

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,4

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	12,9
PIB (milliards de USD courants)	3,1
PIB par habitant (USD courants)	238,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	62

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

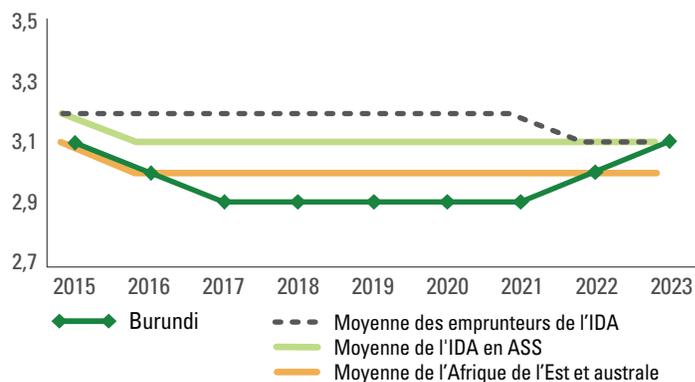
Indicateurs	Burundi	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,4	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le pays a pris des mesures pour assouplir les taux de change en réduisant les restrictions sur les mouvements de capitaux et l'utilisation des devises sur les marchés intérieurs.
- ▶ Le secteur financier a enregistré une augmentation du ratio des dépôts bancaires par rapport au produit intérieur brut, une baisse constante du taux d'intérêt moyen pour les prêts libellés en monnaie nationale et une croissance significative du produit net bancaire.
- ▶ L'absence de législation garantissant l'accès du public à l'information et les restrictions imposées aux organisations de la société civile nuisent fortement à la transparence, à la redevabilité et à la liberté d'expression des citoyens.
- ▶ En matière de gouvernance, les faiblesses ont trait aux droits de propriété, à la gouvernance fondée sur les règles et à la redevabilité. Des actions politiques sont nécessaires pour renforcer le système juridique, assurer l'exécution des contrats, améliorer la transparence et limiter l'influence politique des groupes d'intérêt.

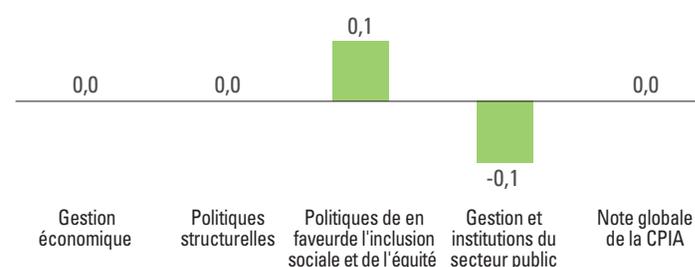
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,9

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,0

(Politiques structurelles, politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité et gestion et institutions du secteur public)

Groupe le moins performant

3,5

(Gestion économique)

Population (millions)	0,6
PIB (milliards de USD courants)	2,3
PIB par habitant (USD courants)	3902,6
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	3,5

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

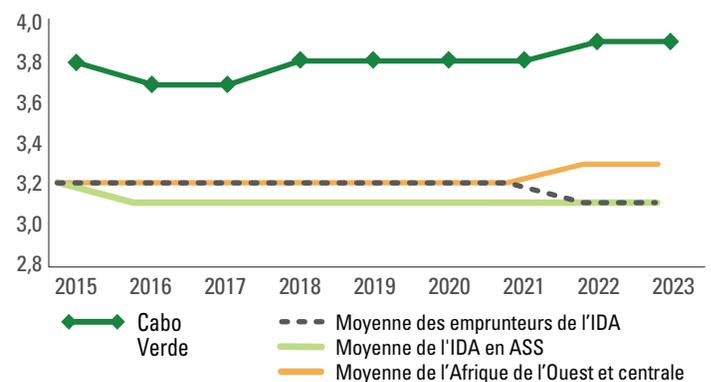
Indicateurs	Cabo Verde	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	4,0	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	4,0	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	4,0	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	4,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	4,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,9	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Les prévisions de croissance économique indiquent une poursuite du redressement économique, tandis que les pressions inflationnistes s'atténuent.
- La gestion de la dette s'est améliorée grâce à la révision du cadre juridique, à des rapports plus transparents et à la gestion des risques budgétaires; toutefois, malgré quelques progrès dans la surveillance des entreprises publiques et le suivi des risques, les risques budgétaires et le rapport de la dette au PIB sont restés élevés.
- Le pays a mis en œuvre un plan pour augmenter les recettes grâce à la numérisation et a introduit de nouvelles mesures fiscales pour améliorer le respect des règles et l'efficacité. Tous ces efforts visaient à améliorer le recouvrement de l'impôt et l'efficacité du système fiscal.
- Des divergences importantes ont été observées entre les dépenses réelles et les dépenses budgétisées, ce qui indique la nécessité d'améliorer le contrôle et les prévisions budgétaires. Par ailleurs, il convient d'améliorer la gestion économique pour qu'elle soit à la hauteur des bons résultats obtenus en matière de qualité institutionnelle.

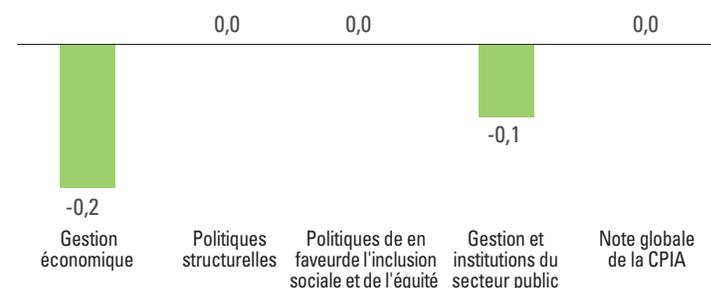
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	27,9
PIB (milliards de USD courants)	44,3
PIB par habitant (USD courants)	1588,5
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	23,9

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Cameroon	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,3	3,3	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

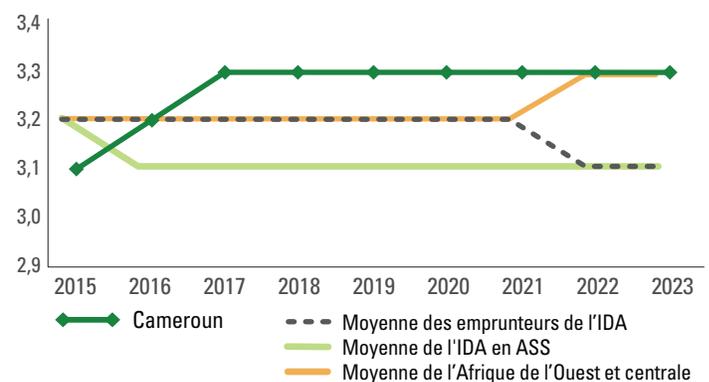
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- L'économie a connu une certaine croissance malgré les difficultés rencontrées. Le déficit budgétaire a diminué grâce à la réduction des subventions aux carburants, à la hausse des recettes pétrolières et non pétrolières et aux mesures de politique fiscale, notamment l'augmentation des taxes sur certains produits importés.
- Des progrès ont été réalisés dans le secteur de l'éducation par la finalisation d'une stratégie en cohérence avec les priorités, le développement d'une plate-forme intégrée, l'introduction d'un financement axé sur les résultats et l'amélioration des données relatives à l'apprentissage.
- Il est nécessaire de renforcer encore les droits de propriété au moyen de réformes juridiques, ainsi que l'efficacité et l'intégrité du système judiciaire.
- La redevabilité dans le secteur public doit être également consolidée. Bien que plusieurs institutions et mécanismes demandent des comptes à leurs dirigeants, d'autres freins et contrepoids pourraient être ajoutés. Le manque d'autonomie et de pouvoir des institutions limite considérablement leur capacité à produire des données, à mener des enquêtes et à prendre des sanctions.

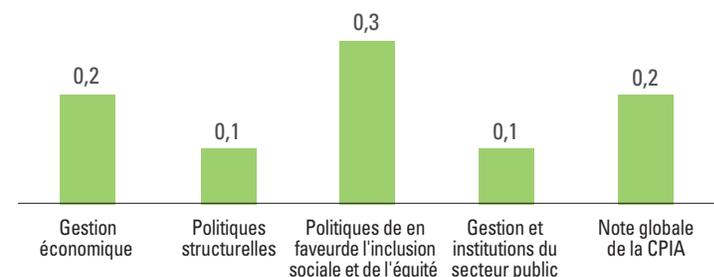
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

2,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

3,0

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2,1

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	0,8
PIB (milliards de USD courants)	1,2
PIB par habitant (USD courants)	1484,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	18,1

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

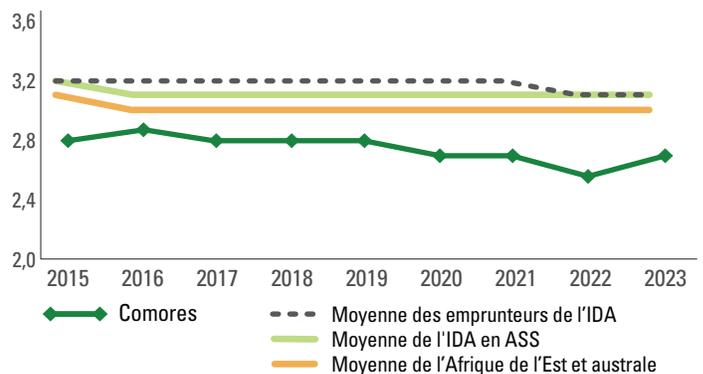
Indicateurs	Comores	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,7	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,1	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,9	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,1	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,7	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le resserrement de la politique monétaire s'est poursuivi, avec le maintien du taux de réserves obligatoires porté à 15 % en juin 2022, et l'augmentation des opérations de retrait de liquidités, qui ont concerné un volume majeur.
- ▶ Tous les indicateurs d'accès aux services financiers ont affiché des progrès, principalement grâce à l'utilisation de l'argent mobile pour les paiements de détail. La possession de comptes a augmenté et les banques commerciales ont commencé à développer des systèmes de paiement électronique internationaux.
- ▶ Dans le domaine de la gouvernance, les systèmes de gestion budgétaire et financière, ainsi que les mécanismes de transparence et de redevabilité demandent une attention accrue.
- ▶ La faiblesse de la gouvernance continue d'entraver les performances en matière de recettes. Cela se manifeste dans le respect et l'application médiocres des obligations fiscales, les exonérations fiscales importantes, les contrôles effectifs limités et la corruption d'agents du fisc.

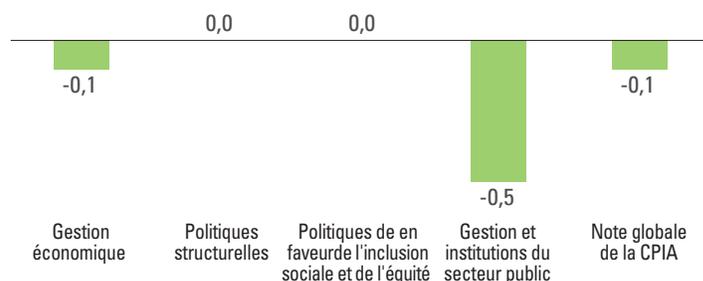
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

2,9

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

3,0

(Gestion économique et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,7

(Politiques structurelles)

Population (millions)	6,0
PIB (milliards de USD courants)	14,6
PIB par habitant (USD courants)	2448,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	46,8

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

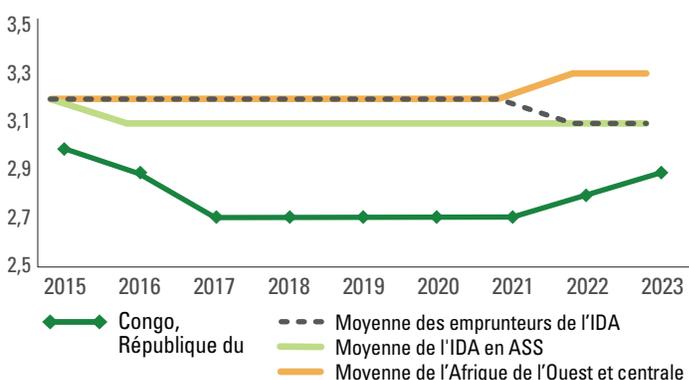
Indicateurs	Congo, République du	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,7	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,0	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,9	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Des mesures appropriées ont été prises par la banque centrale régionale afin de contenir les pressions inflationnistes et de soutenir la viabilité extérieure de l'accord sur le taux de change.
- Le pays a pris des mesures pour améliorer la mobilisation des recettes. La stratégie budgétaire pour 2023 et au-delà prévoit la consolidation budgétaire, l'amélioration de la gouvernance et la protection des groupes vulnérables.
- Des mesures ont été prises en vue d'améliorer la mise en œuvre des protections contre la violence basée sur le genre dans le cadre de la loi Mouebara 2022, notamment le lancement de campagnes de sensibilisation à la violence basée sur le genre, le renforcement des capacités institutionnelles pour mieux faire connaître la loi et la mise en place d'une nouvelle ligne d'assistance téléphonique pour soutenir les victimes de la violence basée sur le genre.

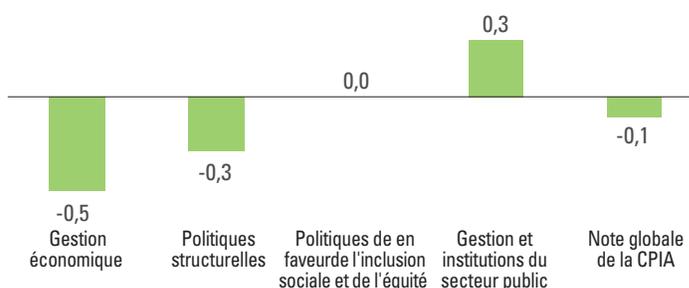
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,8

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

4,0

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,7

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Population (millions)	28,2
PIB (milliards de USD courants)	70,0
PIB par habitant (USD courants)	2486,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	10,1

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

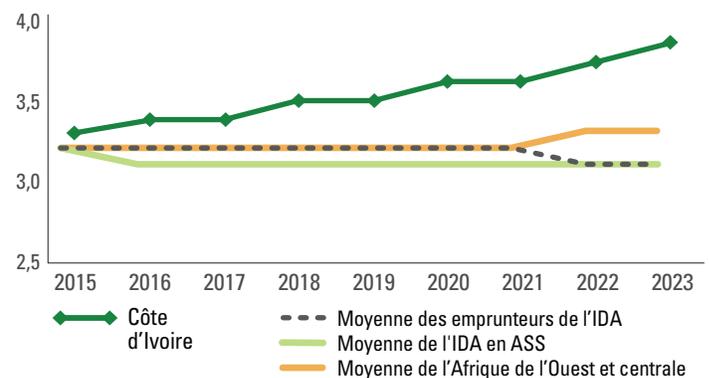
Indicateurs	Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,7	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	4,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,8	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le gouvernement a augmenté les recettes fiscales et renforcé la consolidation budgétaire. Les mesures de politique et d'administration fiscales ont permis d'augmenter les recettes fiscales d'un point de pourcentage pour atteindre 13,6 % du PIB. L'ajustement des dépenses a permis de réduire dépenses ordinaires et d'accroître les dépenses d'infrastructure et celles en faveur des pauvres afin de maintenir la croissance et de réduire la pauvreté.
- ▶ Le gouvernement a fait des progrès en matière de lutte contre la corruption, en mettant en place la Haute Autorité pour la bonne gouvernance et une nouvelle agence pour le recouvrement et la gestion des avoirs criminels. Le pays a progressé au regard du classement de perception de la corruption et la transparence et la redevabilité ont été renforcées grâce à des plates-formes permettant les plaintes électroniques et à des stratégies anticorruption validées.
- ▶ De nouveaux efforts sont nécessaires pour améliorer les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, renforcer les normes de travail, la prestation de services et la participation de la société civile aux programmes de développement communautaire.

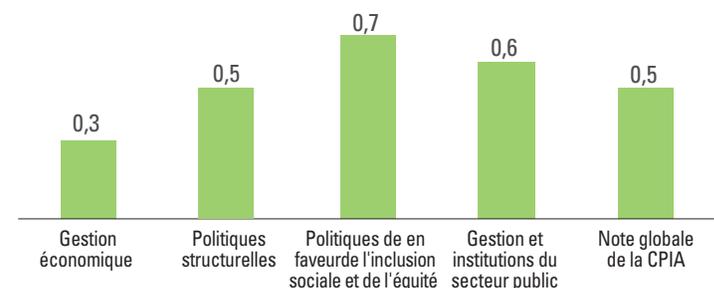
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

1,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

2,6

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

1,2

(Politiques structurelles)

Population (millions)	3,7
PIB (milliards de USD courants)	NA
PIB par habitant (USD courants)	NA
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	NA

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

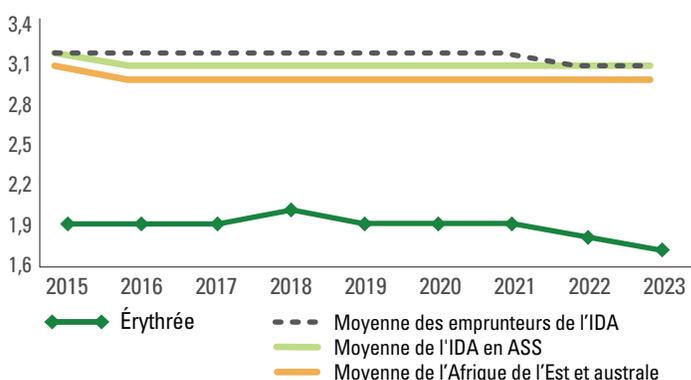
Indicateurs	Érythrée	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,5	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	1,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	1,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	1,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	1,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	1,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	1,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	1,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,6	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,5	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	1,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	1,7	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La note globale de la CPIA a baissé à partir d'un niveau déjà très bas, et le manque de partage des données de la part des autorités a rendu la réalisation de l'évaluation difficile.
- ▶ L'administration publique souffre des règles et des réglementations déficientes, des salaires et des environnements de travail non compétitifs, du vieillissement des fonctionnaires et de l'absence d'un recrutement fondé sur le mérite.
- ▶ La fragilité des droits de propriété et des cadres juridiques entrave l'enregistrement des droits fonciers et de propriété.
- ▶ Des actions politiques immédiates sont nécessaires pour améliorer la gestion macroéconomique de la dette, le secteur financier et le développement du secteur privé ; ainsi que la gestion, la transparence et la redevabilité du secteur public.

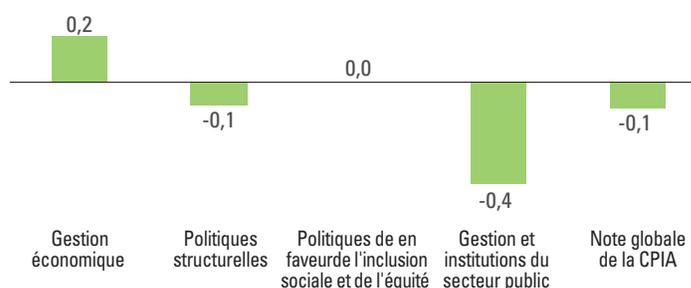
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

Decrease

Groupe le plus performant

3,5

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion économique)

Population (millions)	123,4
PIB (milliards de USD courants)	126,8
PIB par habitant (USD courants)	1027,6
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	24,9

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

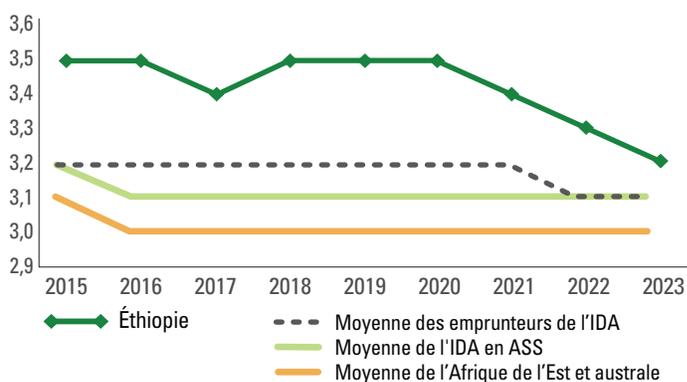
Indicateurs	Éthiopie	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,5	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Des contrôles du crédit et des restrictions de change ont été utilisés pour veiller à la stabilité des prix et atténuer les effets des chocs.
- ▶ Le risque de surendettement est élevé et des difficultés sont apparues pour assurer le paiement du service de la dette.
- ▶ Les problèmes de sécurité ont affecté l'environnement des affaires, l'administration fiscale a été contestée, tandis que les procédures douanières et les retards aux ports ont posé des difficultés aux entreprises exportatrices.
- ▶ Le cadre juridique pour les nominations des magistrats et les efforts continus pour renforcer la transparence des décisions judiciaires se sont traduits par des améliorations de l'indice global, qui reste toutefois bas.
- ▶ L'administration centrale a montré une capacité modérée à garantir la qualité de la gestion politique et réglementaire. Cependant, le détournement systématique de l'aide alimentaire a démontré l'inefficacité de ses contrôles d'assurance qualité et de redevabilité.

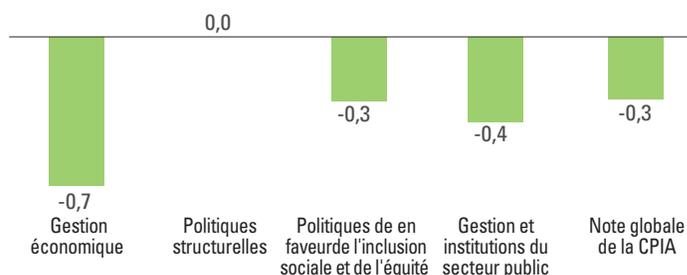
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion économique)

Population (millions)	2,7
PIB (milliards de USD courants)	2,3
PIB par habitant (USD courants)	840,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	16,9

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

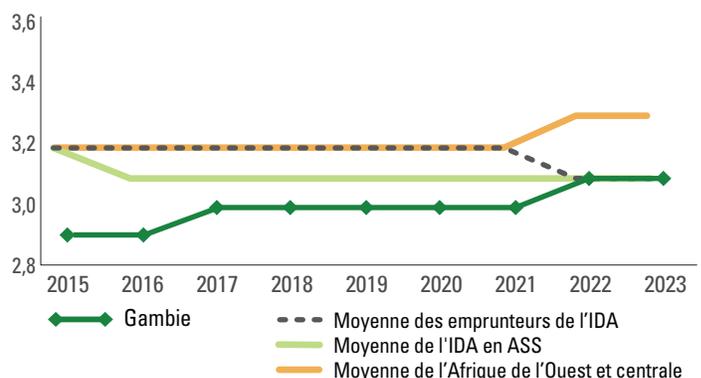
Indicateurs	Gambie	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,7	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,6	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Des mesures importantes ont été prises pour consolider la situation budgétaire. Des réformes ont été mises en place pour stimuler le recouvrement des recettes, notamment le déploiement d'Asycuda World, la normalisation des procédures de dédouanement aux frontières, la mise en place d'un nouveau système de gestion des risques à l'ensemble des frontières et des postes de contrôle terrestres, et l'achèvement de la mise à jour des données sur les contribuables les plus importants, entre autres.
- La qualité des actifs du secteur bancaire s'est améliorée, avec une baisse des prêts non productifs, et la Banque centrale de Gambie a relevé son taux directeur. Toutefois, ce resserrement n'a eu qu'une efficacité limitée sur la maîtrise de l'inflation, celle-ci étant essentiellement importée.
- Les améliorations à apporter en priorité concernent la politique macroéconomique, l'inclusion financière, la redevabilité dans le secteur public et l'enregistrement des droits de propriété.

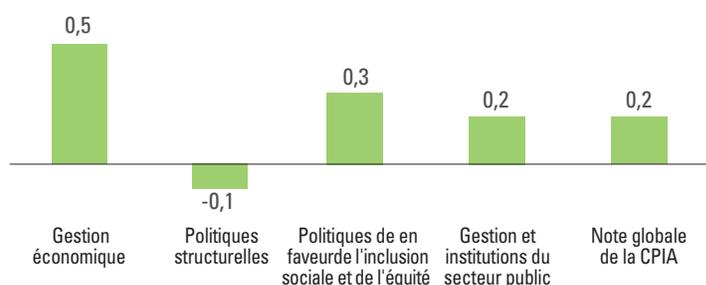
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion économique)

Population (millions)	33,5
PIB (milliards de USD courants)	72,8
PIB par habitant (USD courants)	2175,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	30,3

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

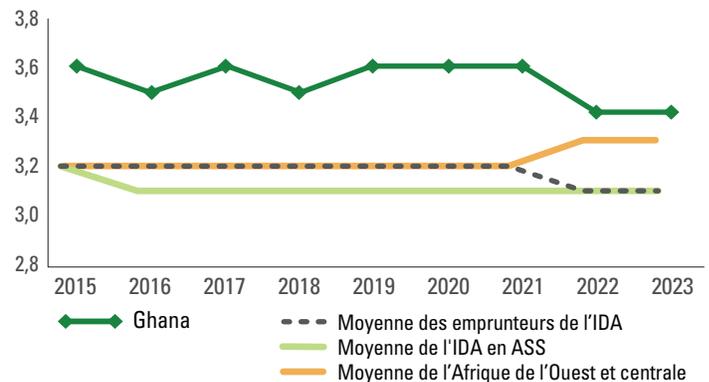
Indicateurs	Ghana	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les actions de la banque centrale ainsi que la consolidation budgétaire ont contribué à réduire l'inflation de plus de 50 % en 2022 à 23,2 % en décembre 2023.
- ▶ Le gouvernement s'est engagé à poursuivre la consolidation budgétaire par le biais de plusieurs mesures portant sur les recettes et les dépenses.
- ▶ Malgré les faiblesses de la politique de la dette, étant donné que le pays est en situation de surendettement, les autorités se sont engagées avec les créanciers à rechercher une restructuration globale de la dette, et elles ont pris des mesures importantes pour améliorer la transparence et ont publié un plan d'emprunt annuel ainsi qu'un plan d'apurement et de prévention des arriérés.
- ▶ Les stratégies de facilitation des échanges sont en place, cependant il existe des problèmes de cohérence, des liens inopérants dans le portail d'information commerciale et une utilisation limitée d'une approche basée sur le risque pour les inspections.

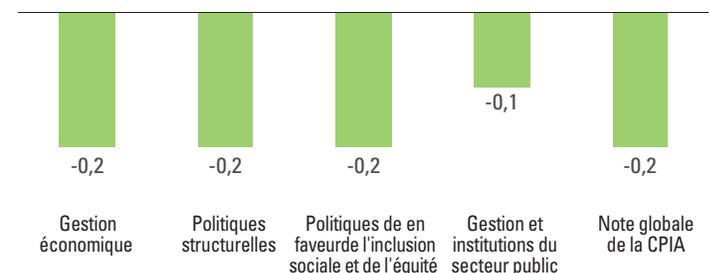
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	13,9
PIB (milliards de USD courants)	21,2
PIB par habitant (USD courants)	1531,7
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	10,5

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

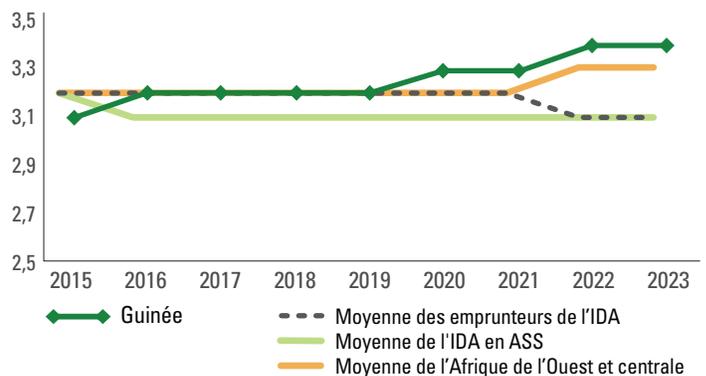
Indicateurs	Guinée	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- La politique monétaire du pays, en coordination avec la politique budgétaire, s'est appuyée sur de nouvelles règles et de nouveaux outils pour maintenir l'équilibre extérieur et assurer la stabilité des prix, tout en contribuant à améliorer le crédit au secteur privé.
- La politique et la gestion de la dette sont restées globalement solides et le pays a honoré ses engagements en matière de service de la dette. Une coordination étroite a été établie entre la gestion de la dette et les politiques macroéconomiques, grâce à l'amélioration de la cellule responsable de la gestion de la dette. Les entreprises publiques sont tenues d'obtenir l'autorisation de contracter des dettes commerciales et de publier des audits financiers annuels.
- Les investissements dans le capital humain et l'infrastructure peuvent stimuler la croissance économique à long terme et réduire les taux de pauvreté.
- Des mesures visant à renforcer la redevabilité et à contrôler la corruption sont nécessaires pour remédier aux faiblesses persistantes de la gestion et des institutions du secteur public.

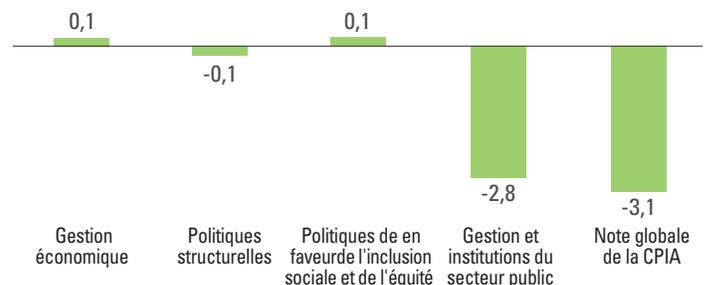
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

2,6

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

2,8

(Gestion économique et politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2,1

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	2,1
PIB (milliards de USD courants)	1,6
PIB par habitant (USD courants)	775,8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	25,9

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

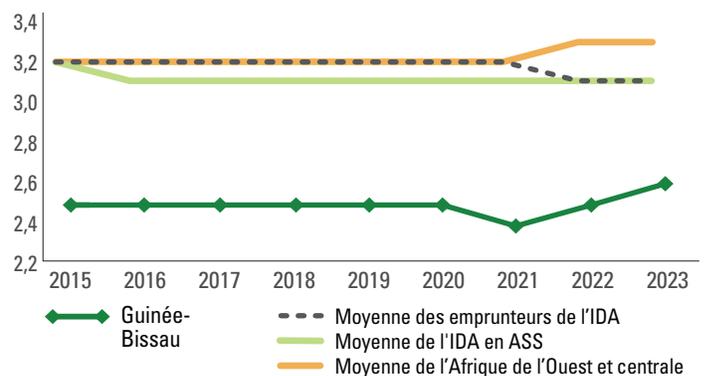
Indicateurs	Guinée-Bissau	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,5	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,1	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,6	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les avancées dans le domaine de la politique budgétaire ont permis de poursuivre l'amélioration de la situation après la pandémie, mais le pays est toujours confronté à des défis structurels difficiles à relever.
- ▶ Malgré les contraintes liées aux droits de propriété et aux droits fonciers, des efforts ont été déployés afin de rendre les lois formelles plus favorables à la participation des femmes au marché du travail. La mise en place du nouveau Code du travail et d'importantes améliorations concernant les droits des femmes en matière d'emploi et, par conséquent, la promotion de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources productives et économiques ont contribué à lever les restrictions.
- ▶ Les lacunes au niveau de l'application des droits de propriété, de la gouvernance fondée sur des règles et de l'administration fiscale en font des domaines nécessitant une action immédiate afin de renforcer les politiques et les institutions et de promouvoir un environnement des affaires propice.

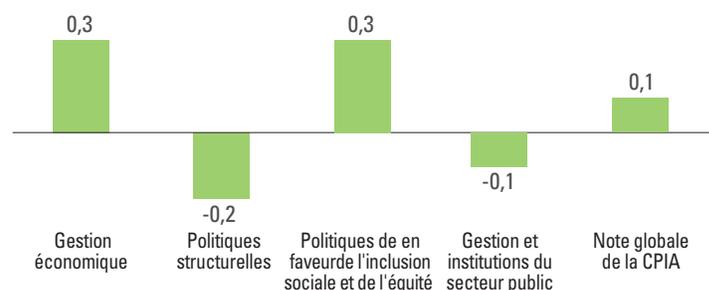
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,8

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,0

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,6

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	54,0
PIB (milliards de USD courants)	113,4
PIB par habitant (USD courants)	2099,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	35,1

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Kenya	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,9	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,8	3,0	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

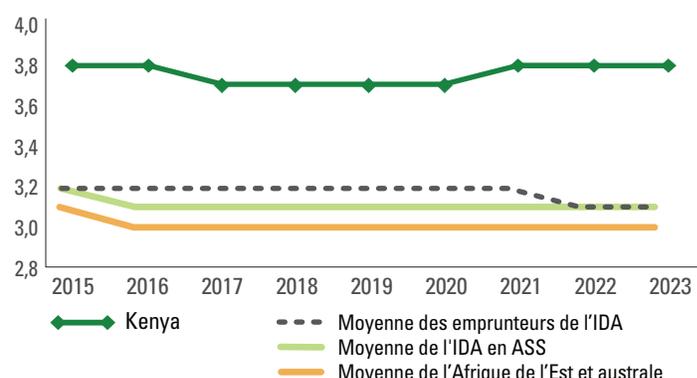
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- Le pays a fait preuve de résilience face aux chocs extérieurs. La politique monétaire rigoureuse a permis de maîtriser l'inflation, tandis que la dépréciation du taux de change flottant a contribué à réduire le déficit du compte courant.
- Les indicateurs de rentabilité du secteur bancaire se sont renforcés, ce qui a entraîné une hausse des activités de prêt favorables à la reprise financière.
- Les réformes de l'éducation ont inclus le Programme d'études basé sur les compétences et l'amélioration de la gestion des enseignants. La politique de transition primaire-secondaire à 100 % a permis de relever le taux brut de scolarisation dans le secondaire à plus de 76 %.
- Le pays a amélioré le contrôle des processus budgétaires en développant un cadre de budgétisation et un mécanisme de redevabilité pour les allocations supplémentaires de subventions versées par le gouvernement national aux autorités infranationales.

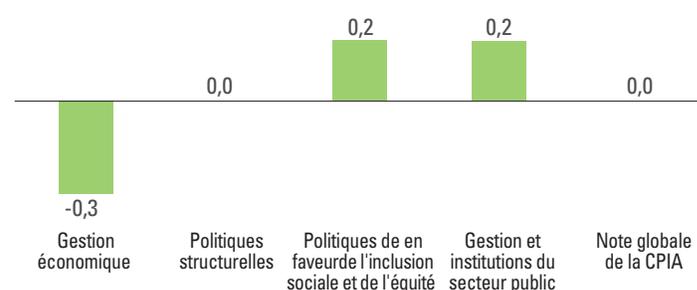
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,5

(Politiques structurelles et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	2,3
PIB (milliards de USD courants)	2,6
PIB par habitant (USD courants)	1107,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	36,8

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Lesotho	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,5	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,3	3,0	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

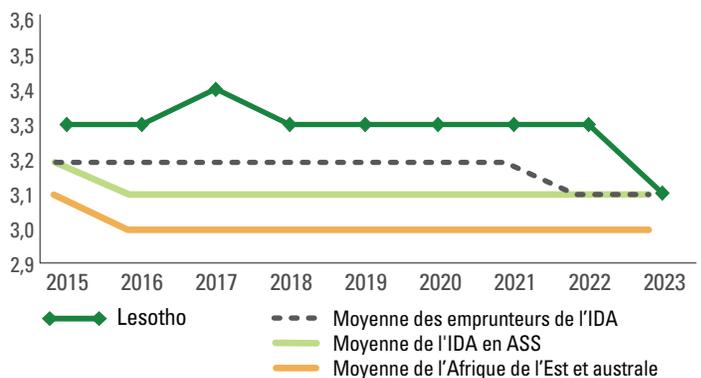
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- Le pays participe à la Zone de libre-échange continentale africaine et a mis en place un régime relativement ouvert pour le commerce des services et les investissements étrangers.
- Le système d'imposition est perçu comme complexe, mais l'administration fiscale du Lesotho travaille à la simplification des procédures pour les contribuables.
- Les résultats sanitaires du pays se sont dégradés, les résultats scolaires ont été médiocres et les transferts de protection sociale sont allés à des personnes qui ne faisaient pas partie des populations pauvres ou extrêmement pauvres.

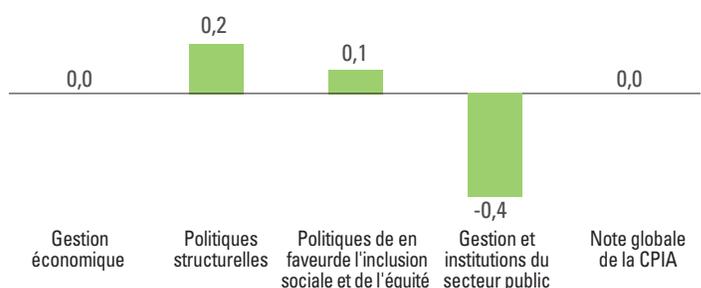
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,3

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	5,3
PIB (milliards de USD courants)	4,0
PIB par habitant (USD courants)	754,5
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	31,3

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Libéria	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,1	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,7	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,0	3,3	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

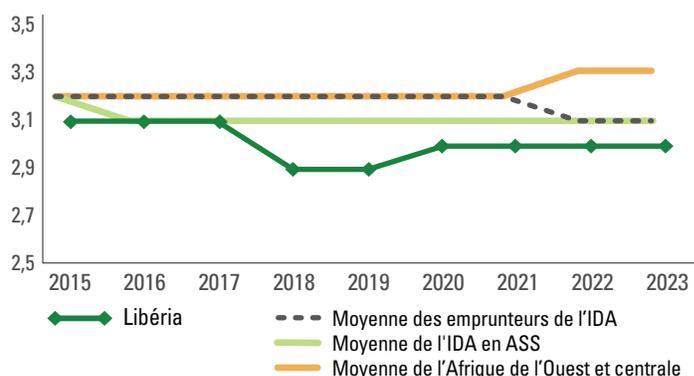
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- La mise en place de la réforme de la réglementation sur la propriété des bénéficiaires, qui impose la divulgation des propriétaires réels de toute entité commerciale enregistrée au Libéria, contribuera à promouvoir la transparence et la concurrence.
- Des difficultés dans la mobilisation des recettes, liées à une assiette fiscale étroite et à des dépenses fiscales élevées, associées à une mauvaise gestion des dépenses, limitent l'espace budgétaire et entravent ainsi l'investissement public dans des secteurs critiques.
- La création de la commission anticorruption du Libéria constitue une étape importante dans l'amélioration de la gouvernance du secteur public.
- L'environnement des entreprises pourrait être amélioré en remédiant aux faiblesses des systèmes juridiques et judiciaires, à l'exécution des contrats et à la résolution rapide des litiges de propriété. L'adoption de la loi sur les droits fonciers est une étape essentielle pour garantir les droits de propriété à grande échelle.

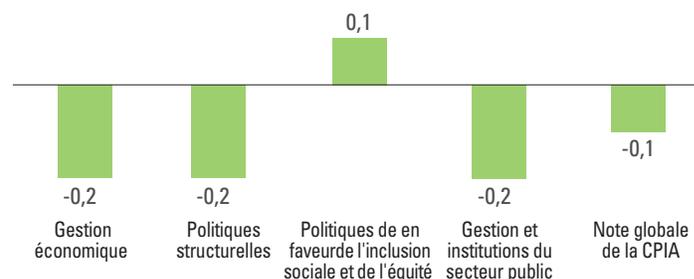
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	29,6
PIB (milliards de USD courants)	15,0
PIB par habitant (USD courants)	505,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	80,2

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

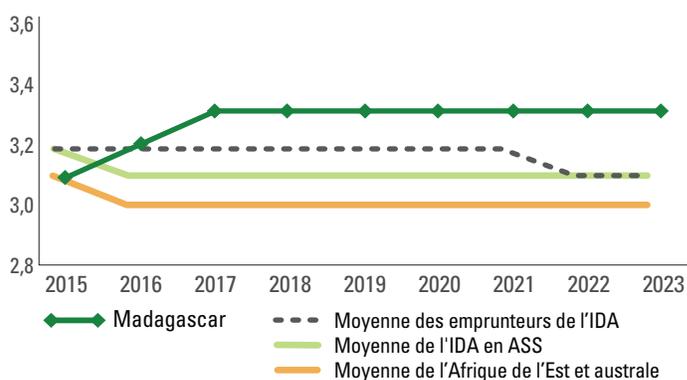
Indicateurs	Madagascar	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,7	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,3	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le pays a poursuivi la mise en œuvre de réformes visant à renforcer son cadre de politique monétaire et de change.
- ▶ La coordination entre la gestion de la dette et les politiques macroéconomiques a été solide. Dans le domaine de la dette publique, la production de statistiques complètes, la stratégie annuelle de gestion et le cadre juridique clair pour les emprunts constituent des évolutions positives.
- ▶ La fragilité de la gouvernance exige des actions immédiates, notamment le renforcement du système juridique et judiciaire, l'application des droits de propriété et l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les institutions du secteur public. En outre, la difficulté de garantir les droits de propriété foncière devient un obstacle majeur à la croissance inclusive et durable.

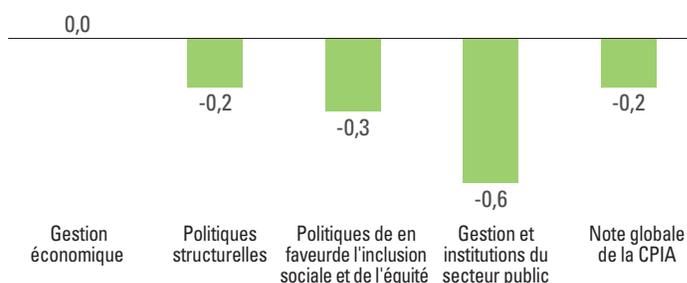
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,2

(Gestion économique)

Population (millions)	20,4
PIB (milliards de USD courants)	13,2
PIB par habitant (USD courants)	645,2
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	71,7

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Malawi	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	1,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,1	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,6	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,0	3,0	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

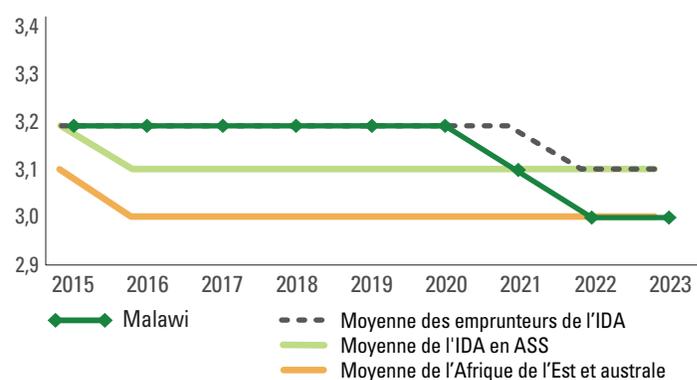
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- Le pays a été confronté à des déséquilibres macroéconomiques grandissants et à une stagnation de la croissance, principalement en raison de la dette insoutenable et des effets de chocs multiples, notamment une épidémie de choléra et le cyclone Freddy.
- L'absence de progrès en matière d'assainissement budgétaire, de restructuration de la dette et de soutien des bailleurs de fonds est un facteur critique qui entrave la réalisation de la viabilité macroéconomique et met en évidence la nécessité d'une action immédiate.
- Les politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité sont solides, notamment pour les critères de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques et la valorisation des ressources humaines.
- La gestion des finances publiques a été jugée médiocre, ce qui reflète des problèmes de gestion des arriérés et une corruption persistante ; tandis que les progrès en matière de systèmes de passation des marchés et d'audit ont été limités.

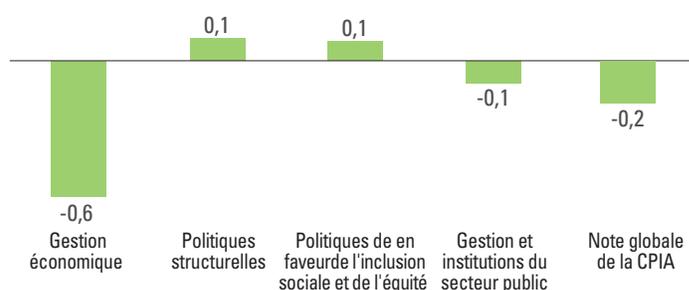
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,3

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	22,6
PIB (milliards de USD courants)	18,8
PIB par habitant (USD courants)	833,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	20,2

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Mali	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,2	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,3	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,3	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

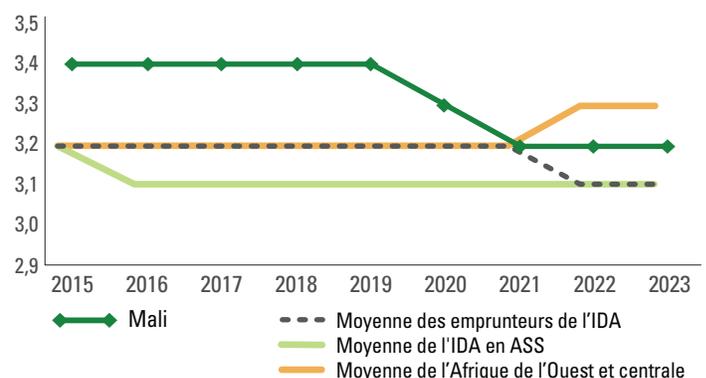
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- La croissance du PIB réel a résisté aux multiples chocs ; toutefois, l'activité économique s'est ralentie au premier trimestre en raison de l'insécurité et de la faiblesse de la production d'égrenage du coton.
- Des défis persistants au niveau de la gestion du secteur public et des institutions freinent les progrès de la gestion macroéconomique. Accélérer les réformes du secteur public est important pour renforcer les institutions et améliorer la gouvernance.
- Des évolutions positives du secteur bancaire et le renforcement de la stabilité financière ont contribué à la stabilité macroéconomique.
- Des actions politiques ciblées sont requises pour corriger les défaillances du système judiciaire, de l'application des droits de propriété et de la gouvernance fondée sur des règles.

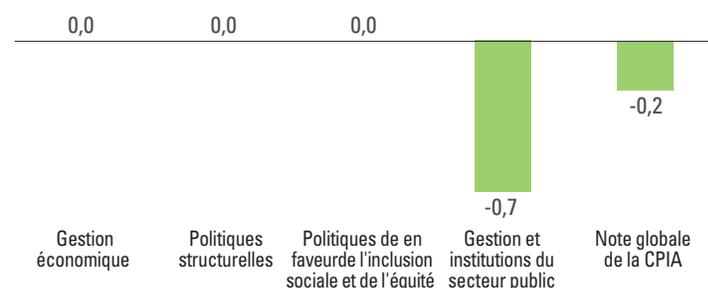
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,2

En hausse

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,3

(Politiques structurelles)

Population (millions)	4,7
PIB (milliards de USD courants)	10,4
PIB par habitant (USD courants)	2190,7
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	5,7

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

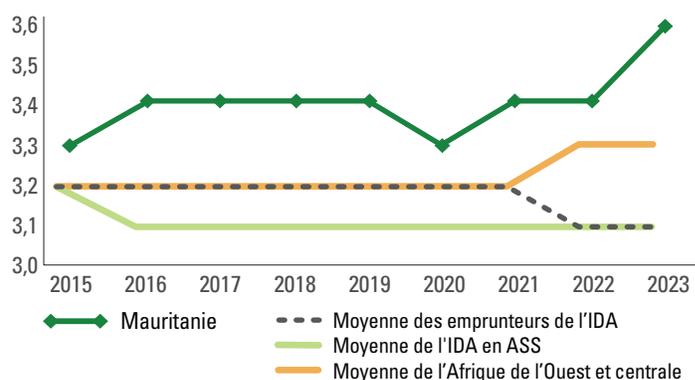
Indicateurs	Mauritanie	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,6	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les réformes ont influencé les taux d'intérêt débiteurs, réduit l'inflation et accéléré le développement du marché des changes. La situation budgétaire s'est améliorée grâce à l'augmentation des recettes et à la réduction des dépenses d'investissement.
- ▶ Le gouvernement a adopté une réforme majeure qui a permis de renforcer le droit de la concurrence. La justice commerciale et les mesures relatives à l'insolvabilité ont progressé, mais la création d'entreprises est devenue plus coûteuse.
- ▶ De nouveaux mécanismes ont été adoptés en vue de la planification de la période de soudure, de la réponse à la sécurité alimentaire et d'une meilleure coordination des fonds.
- ▶ Des mesures politiques sont nécessaires en faveur des réformes du système juridique et judiciaire, de respect de l'État de droit par l'exécutif et du renforcement de la qualité de l'administration publique.

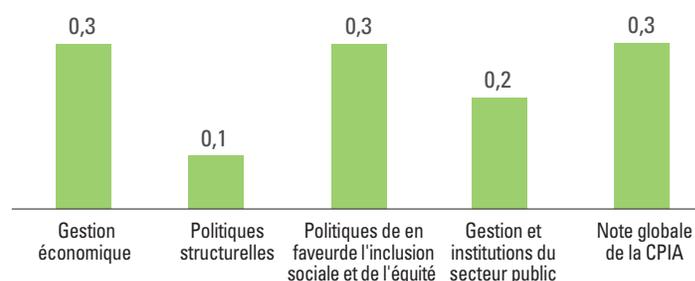
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

En baisse

Groupe le plus performant

3,3

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	33,0
PIB (milliards de USD courants)	17,9
PIB par habitant (USD courants)	541,5
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	73,3

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

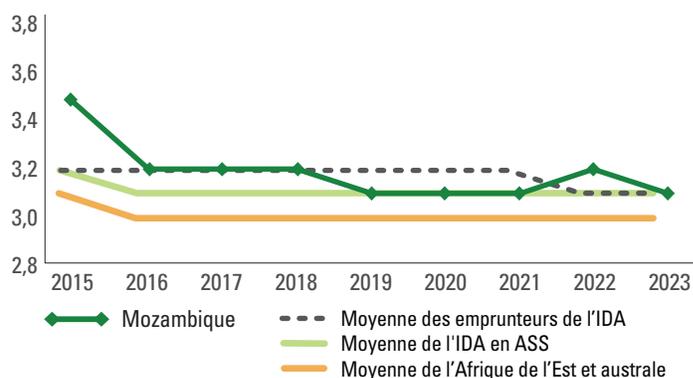
Indicateurs	Mozambique	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les autorités ont cessé de fournir des dollars des États-Unis pour les importations de carburant et ont augmenté le ratio des réserves obligatoires pour les dépôts en devises, ce qui a favorisé le redressement des réserves extérieures, éliminé l'excès de liquidités et contribué à contenir les pressions inflationnistes.
- ▶ Le pays a amélioré l'égalité des genres et valorisé les ressources humaines dans les domaines de la santé et de l'éducation.
- ▶ Des efforts sont nécessaires en faveur du développement du secteur financier, en particulier pour assurer la stabilité financière et le respect continu des pratiques internationales en matière de comptabilité et d'établissement de rapports.
- ▶ Pour améliorer les performances globales, il sera essentiel de déployer des efforts visant à améliorer la gouvernance, notamment en ce qui concerne les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles, et de résoudre des problèmes liés à la transparence, la redevabilité et la corruption.

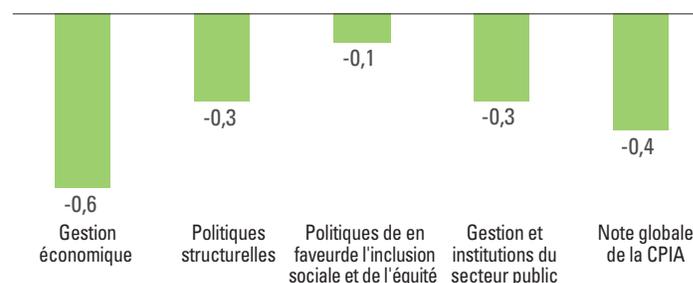
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,2

(Politiques structurelles et gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	26,2
PIB (milliards de USD courants)	14,0
PIB par habitant (USD courants)	533,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	52

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

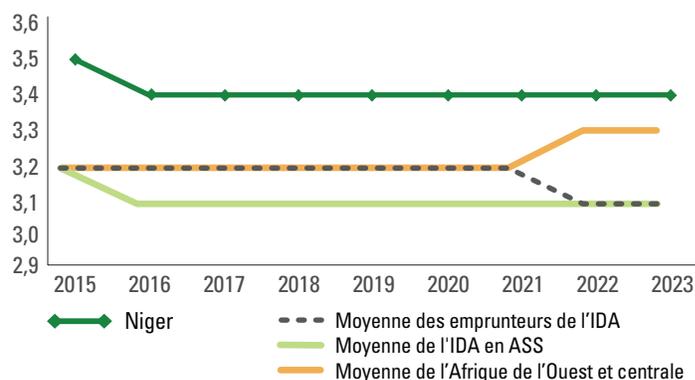
Indicateurs	Niger	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ À la suite du coup d'État du 26 juillet, le pays a manqué à ses obligations en matière de dette extérieure et intérieure en raison de la perte d'accès à son compte du Trésor et à ses sources de financement à cause des sanctions financières de l'UEMOA, entraînant des conséquences significatives sur la croissance.
- ▶ L'imposition de sanctions financières a conduit à une diminution de la confiance et du commerce international.
- ▶ L'augmentation des mouvements financiers informels accroît le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ce qui compromet l'intégrité du système financier du pays.
- ▶ Des défaillances persistantes en matière d'application des droits de propriété, d'indépendance du système judiciaire et d'intégrité dans la gestion des ressources publiques exigent des mesures politiques ciblées et immédiates

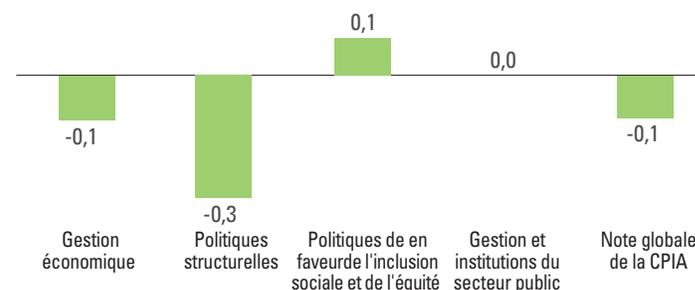
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,5

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	218,5
PIB (milliards de USD courants)	477,4
PIB par habitant (USD courants)	2184,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	38,8

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

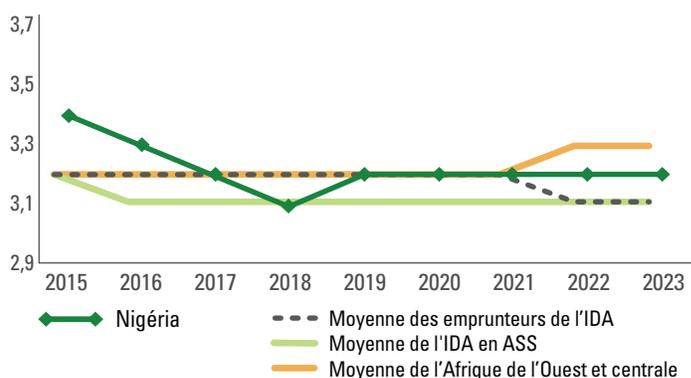
Indicateurs	Nigéria	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,7	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les politiques monétaires et de change se sont améliorées suite à d'importantes réformes des changes et au resserrement de la politique monétaire pour lutter contre l'inflation, cependant des défis subsistent, notamment des taux d'intérêt réels négatifs et la nécessité de stabiliser le taux de change officiel.
- ▶ Malgré les améliorations récentes dans la levée des restrictions de change, le régime commercial reste restrictif. Le récent changement de politique par la Banque centrale du Nigéria, qui a levé l'interdiction de change sur 43 articles précédemment soumis à des restrictions, devrait avoir des effets positifs.
- ▶ Parmi les réalisations notables, on peut citer l'amélioration considérable du cadre d'évaluation environnementale par le ministère fédéral de l'Environnement et la coordination efficace des politiques en matière de changement climatique au travers du Conseil national du changement climatique.
- ▶ Des réformes structurelles sont nécessaires afin d'améliorer la mobilisation des recettes, de renforcer la gestion financière et de créer un environnement favorable aux affaires pour attirer les investissements et promouvoir une croissance économique durable.

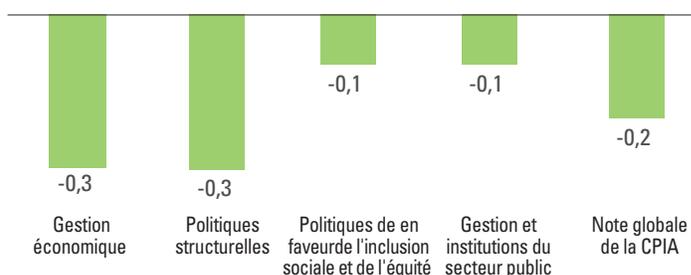
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Definitions:

- CPIA: Country Policy and Institutional Assessment
- IDA: International Development Association, the arm of the World Bank Group that provides credits to the poorest countries
- SSA: Sub-Saharan Africa
- Poverty data are based on the MFM Database, Macro-Poverty

- Outlook, World Bank, spring 2023. For Nigeria, the poverty data are for 2022.
- The cutoff date for the World Development Indicators database is June 2023.
- The Human Capital Index 2020 is from the Human Capital Project, World Bank, 2020.

Average scores for comparisons refer to country groupings as follows:

- **IDA Borrowing Countries:** 74 countries eligible for IDA credits and with CPIA scores in 2022
- **SSA IDA Countries:** 39 SSA IDA countries that had CPIA scores in 2022
- **West and Central Africa:** 20 SSA IDA countries with CPIA scores in 2022
- **East and Southern Africa:** 19 SSA IDA countries with CPIA scores in 2022

En bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,3

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	47,25
PIB (milliards de USD courants)	45,6
PIB par habitant (USD courants)	964,2
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	41,8

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Uganda	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,7	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,3	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,6	3,0	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

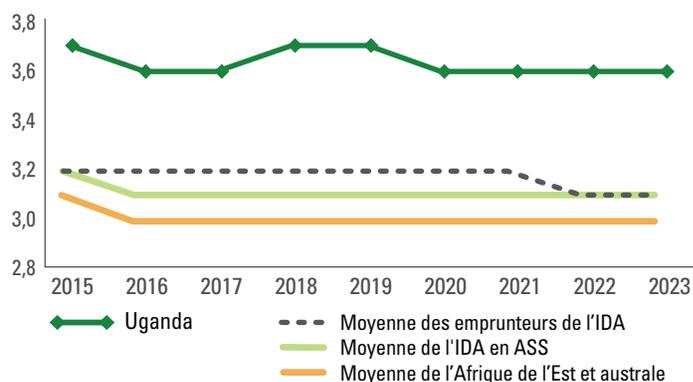
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- La note globale de la CPIA est restée inchangée, avec des résultats relativement bons en matière de gestion économique, notamment grâce à des politiques monétaires et de change prudentes et à un déficit budgétaire réduit.
- La prestation de services et la participation à l'échelle locale se sont détériorées en raison de la couverture limitée des approches communautaires, des lacunes créées par la clôture en juin 2021 du programme de protection sociale antérieure et des déficiences de la mise en œuvre du Modèle de développement des paroisses.
- Les domaines les plus fragiles sont la gestion et les institutions du secteur public, notamment la qualité de l'administration publique et le niveau de transparence et de redevabilité.

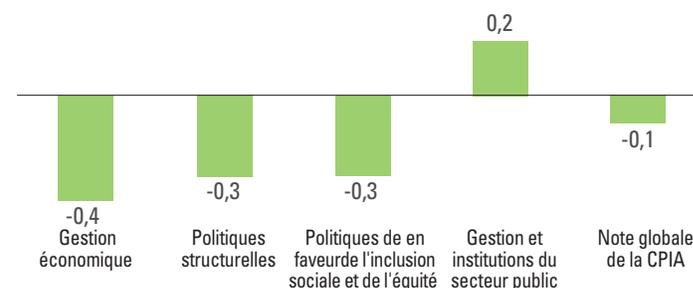
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

2,6

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,3

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Population (millions)	5,6
PIB (milliards de USD courants)	2,4
PIB par habitant (USD courants)	427,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	65,9

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

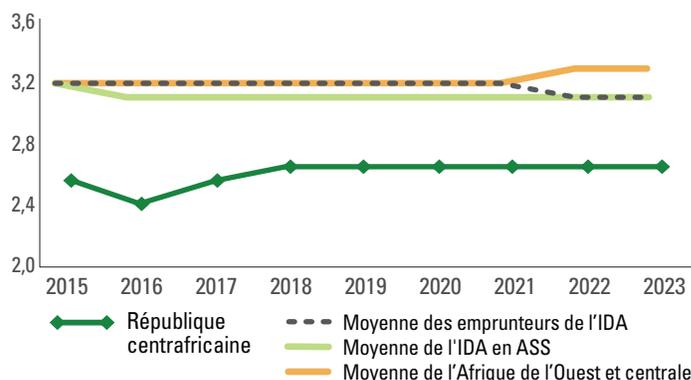
Indicateurs	République centrafricaine	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,5	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,3	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,4	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,6	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le gouvernement a poursuivi ses efforts visant à la réduction de la dette publique, au remboursement des arriérés et à la production et à la publication de rapports annuels sur les statistiques de la dette.
- ▶ Le gouvernement a continué d'augmenter les dépenses dans le secteur social, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.
- ▶ Il est nécessaire de relever les défis dans le domaine de l'éducation, notamment les faibles taux d'achèvement des études et l'accès limité à une éducation de qualité pour les étudiants ruraux et les étudiantes.
- ▶ La lutte contre les taux élevés de mortalité maternelle et de fécondité et l'augmentation des dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la santé constituent des besoins cruciaux qui requièrent l'attention du gouvernement.

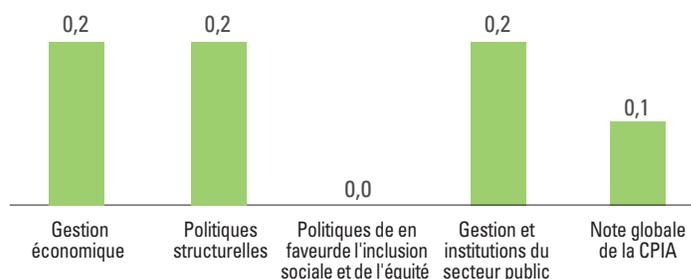
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

En hausse

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,6

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	99,0
PIB (milliards de USD courants)	58,1
PIB par habitant (USD courants)	586,5
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	74,6

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

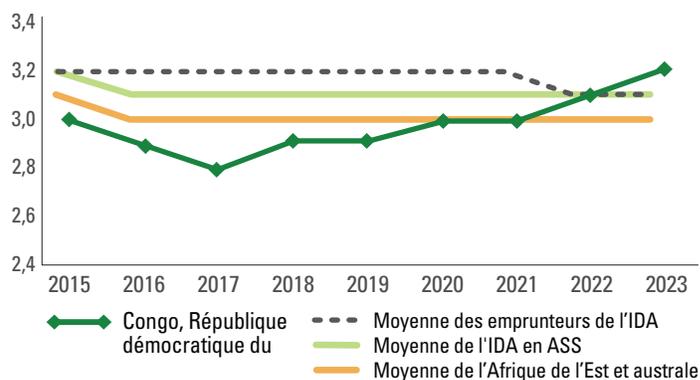
Indicateurs	République démocratique du Congo	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,1	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,6	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le cadre macroéconomique est resté relativement stable et la politique monétaire proactive de la Banque centrale du Congo a contribué à atténuer les effets des chocs extérieurs.
- ▶ Les résultats en matière de facilitation du commerce se sont nettement améliorés, notamment en ce qui concerne les douanes, les infrastructures et les expéditions internationales.
- ▶ Les réglementations et les politiques de gestion des ressources en eau douce doivent être révisées afin de garantir une application et un contrôle efficaces.
- ▶ Bien que l'intégrité dans l'utilisation des fonds publics reste un défi, des progrès ont été réalisés en matière de production de rapports mensuels sur les dépenses globales. La publication des états financiers de neuf entreprises publiques du secteur extractif a amélioré la transparence.
- ▶ La gouvernance demeure faible et des améliorations sont nécessaires au niveau du cadre juridique, de la gestion des finances publiques et de l'accès de la société civile à l'information.

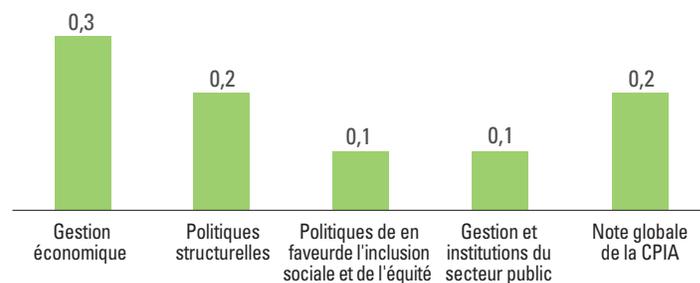
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

4,1

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,4

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	13,8
PIB (milliards de USD courants)	13,3
PIB par habitant (USD courants)	966,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	48,7

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

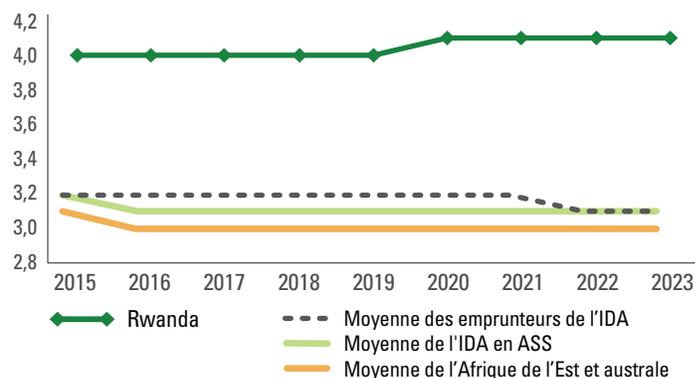
Indicateurs	Rwanda	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	4,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,5	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	4,4	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	5,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,5	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	4,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	4,1	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le pays a révisé sa loi bancaire et publié des règlements pour soutenir la stabilité et la résilience financières, y compris des lignes directrices concernant la gestion des risques liés au climat.
- ▶ Les réformes ont facilité une plus grande participation du secteur privé à la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles.
- ▶ Le secteur de l'éducation a connu des améliorations au niveau de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, du renforcement des institutions et des systèmes et de l'augmentation des investissements dans le but d'obtenir de meilleurs résultats.
- ▶ Un cadre complet de gestion des risques a été mis au point pour faciliter l'établissement du profil de risque des contribuables. Le système fournit une approche complète, structurée et systématique de l'évaluation et de la hiérarchisation des risques de conformité pour tous les types de revenus.
- ▶ Il est nécessaire d'aborder des problématiques relatives aux droits de propriété, à la gouvernance fondée sur des règles, à la transparence, à la redevabilité et à la corruption.

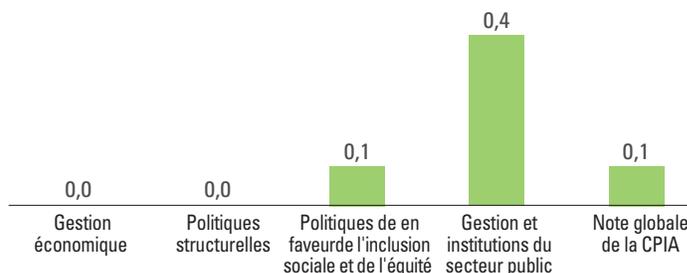
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

2,9

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,2

(Politiques structurelles et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,3

(Gestion économique)

Population (millions)	0,2
PIB (milliards de USD courants)	0,55
PIB par habitant (USD courants)	2404,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	15,8

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

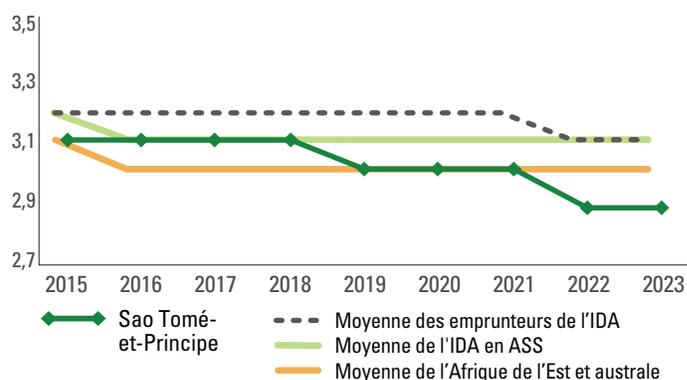
Indicateurs	São Tomé-et-Príncipe	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,3	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,2	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,9	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La note globale de la CPIA n'a pas changé ; toutefois, des difficultés ont été relevées dans le groupe de la politique et de la gestion de la dette.
- ▶ La coordination sporadique de la gestion de la dette publique et l'absence d'un plan d'emprunt annuel ont conduit à une note faible ; cependant, suite à l'assistance technique, le pays a commencé à publier un plan d'emprunt annuel.
- ▶ Le Comité national de la facilitation des échanges a été créé pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des réformes à l'échelle nationale dans ce domaine. D'autres réformes ont porté sur l'égalité des genres en matière d'éducation et de représentation dans les postes de décision.
- ▶ Des efforts sont nécessaires pour remédier aux importants déséquilibres macro-budgétaires, à la mobilisation limitée des recettes nationales, à la réglementation insuffisante du secteur financier et à la fragilité du système judiciaire.

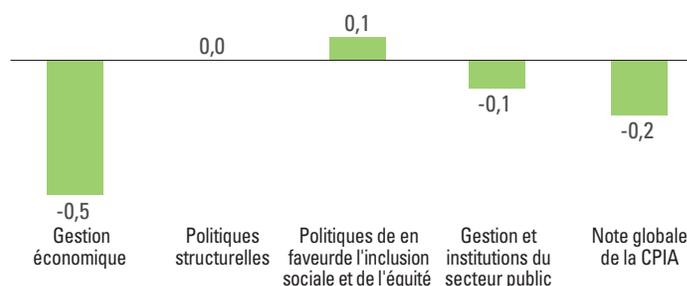
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,7

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

3,6

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	17,3
PIB (milliards de USD courants)	27,7
PIB par habitant (USD courants)	1598,7
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	9,8

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

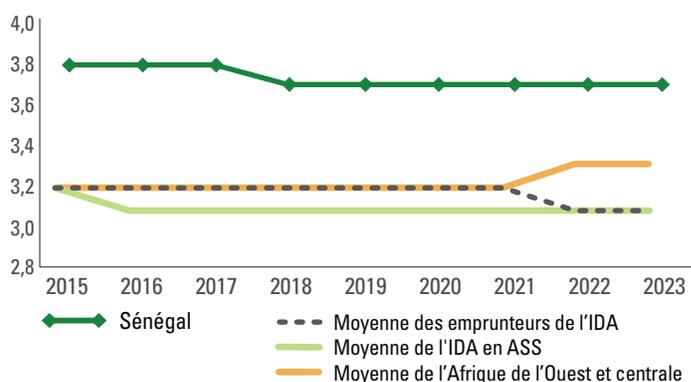
Indicateurs	Sénégals	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,7	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Des efforts ont été déployés pour améliorer le recouvrement des recettes et supprimer progressivement les subventions aux carburants.
- Le gouvernement a mis au point des programmes de soutien à la formalisation des entreprises et des projets visant à simplifier les procédures dans des secteurs critiques.
- Des mesures politiques sont nécessaires pour améliorer l'environnement réglementaire des affaires, particulièrement en matière d'utilisation des terres et du travail, et étendre les programmes de protection sociale en améliorant le ciblage.
- Il existe un écart entre le cadre juridique et les pratiques locales de gestion foncière en matière d'accès à la terre.
- Les réglementations du travail restent rigides et les institutions du travail sont déficientes et limitent l'emploi formel malgré les efforts déployés pour accroître la flexibilité.

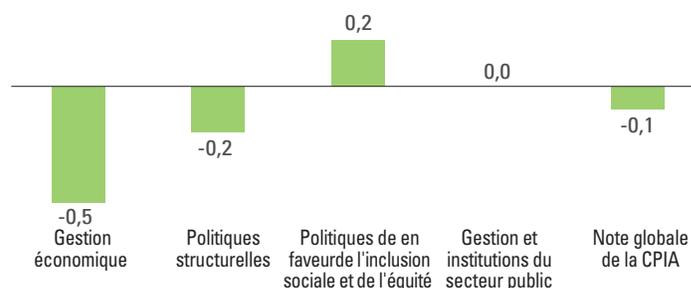
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion économique et politiques structurelles)

Population (millions)	8,6
PIB (milliards de USD courants)	4,0
PIB par habitant (USD courants)	461,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	25,3

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

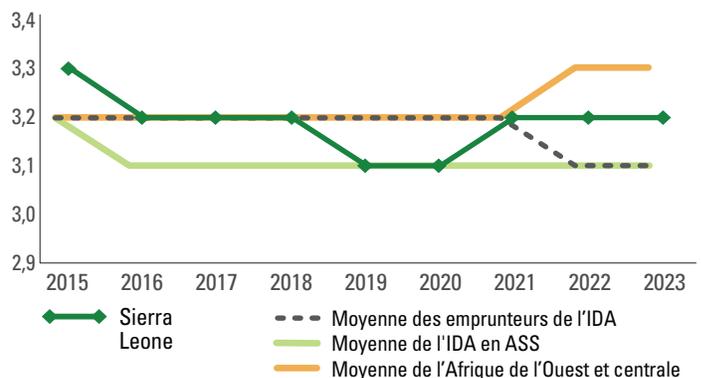
Indicateurs	Sierra Leone	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,6	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les autorités ont adopté des mesures contraignantes pour durcir la politique budgétaire afin de tenter de rétablir la stabilité macroéconomique.
- ▶ Des avancées ont été réalisées en matière de protection de l'égalité de statut des femmes, avec une augmentation de la participation des femmes à la gouvernance au niveau du parlement et du cabinet.
- ▶ La loi sur l'emploi de 2023 a permis d'augmenter la durée du congé de maternité pour les femmes et d'introduire le congé de paternité. Cette loi prévoit également un salaire égal pour un travail de valeur égale et supprime les restrictions concernant les secteurs (tels que l'exploitation minière) dans lesquels les femmes peuvent travailler.
- ▶ Les programmes de protection sociale se sont améliorés, grâce à l'élargissement de la couverture et à l'amélioration des systèmes de prestation. Un projet de transfert d'argent liquide a bénéficié à 100 000 ménages appauvris et à 74 000 travailleurs du secteur informel touchés par la COVID-19.

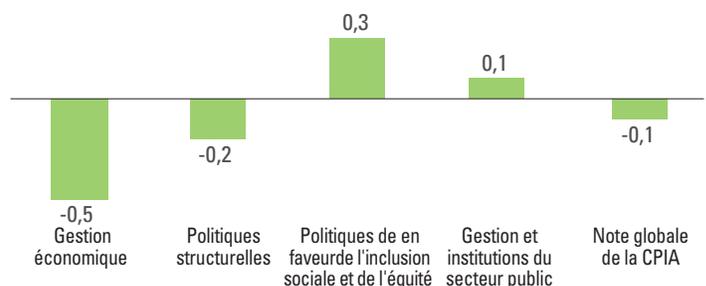
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

2,2

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

2,5

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

1,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	17.6
PIB (milliards de USD courants)	8.1
PIB par habitant (USD courants)	461.8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	72.7

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Somalie	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,3	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	2,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,5	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,2	3,0	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

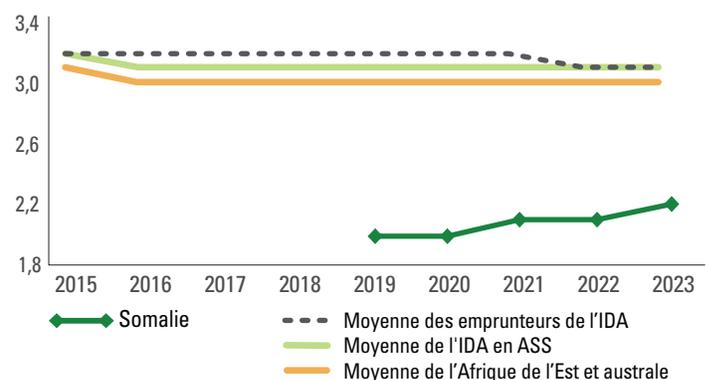
Remarque : la Somalie a pour la première fois été incluse dans l'évaluation CPIA en 2019, et ses notes ont été publiées.

Points forts

- Le pays (i) a mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté, (ii) a continué d'afficher une gestion macroéconomique saine et (iii) a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui l'a fait passer à un risque de surendettement modéré.
- Un nouveau système d'enregistrement des entreprises en ligne a été lancé en 2022, avec des améliorations en 2023. Le système en ligne a permis de réduire les délais de réservation des noms commerciaux et de délivrance des permis d'exploitation.
- La réforme du système judiciaire présente des faiblesses et le manque de concurrence entrave le fonctionnement des entreprises.
- Malgré les efforts accomplis pour promouvoir la redevabilité et l'intégrité dans le secteur public, la qualité institutionnelle globale reste médiocre.

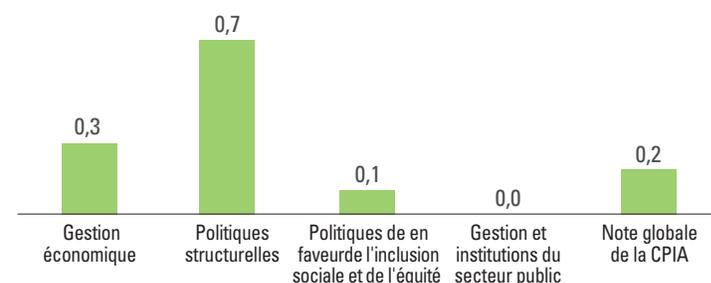
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2013 À 2023



En bref

Note de la CPIA

2,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,2**

En baisse

Groupe le plus performant

2,2

(Politiques structurelles et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

1,8

(Gestion économique et gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	46,9
PIB (milliards de USD courants)	51,7
PIB par habitant (USD courants)	1102,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	34,5

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

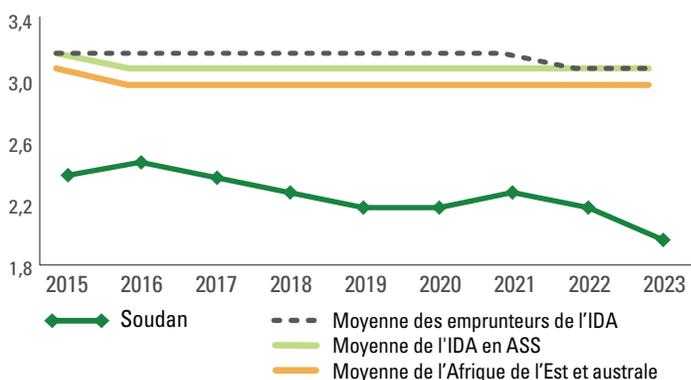
Indicateurs	Soudan	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	1,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	2,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,2	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	1,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,8	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,0	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le conflit qui sévit dans le pays a gravement perturbé la politique budgétaire. En raison de la guerre en cours, les dépenses publiques sont consacrées au financement des combats, ce qui a gravement affecté le secteur financier limité et basé sur les banques du pays.
- ▶ Le système sanitaire national s'est détérioré, entraînant la suspension de services essentiels et l'interruption des soins de santé dans les États touchés par le conflit.
- ▶ Le système de données financières n'est pas intégré et ne peut pas être utilisé, de sorte que les comptes financiers doivent être établis manuellement.
- ▶ Les politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité ont affiché des performances relativement bonnes.
- ▶ La gestion de l'économie et de la dette, les institutions du secteur financier et la gouvernance fondée sur des règles présentent des faiblesses.

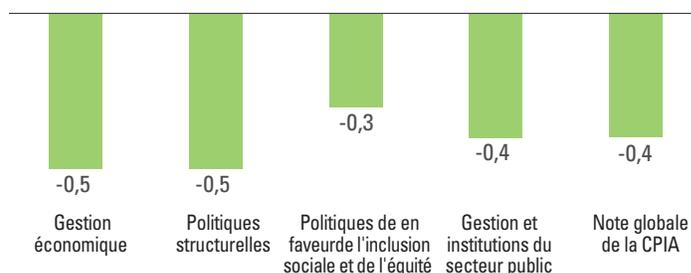
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

1,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

2,0

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

1,3

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	10,9
PIB (milliards de USD courants)	NA
PIB par habitant (USD courants)	NA
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	69,5

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

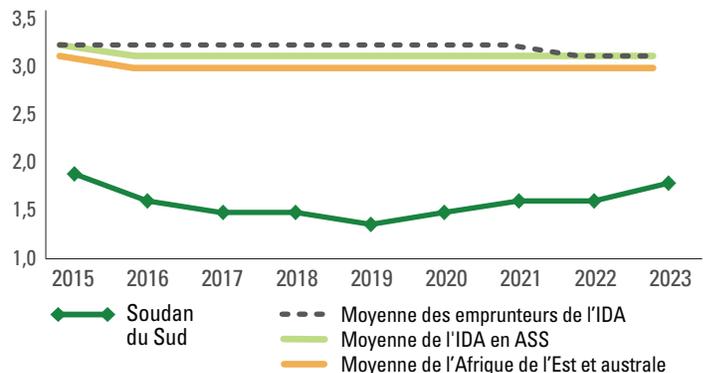
Indicateurs	Soudan du Sud	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,7	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	1,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	1,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,0	3,1	3,2	3,2
Commerce	2,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	1,5	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	1,7	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	1,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	1,5	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	1,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,3	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	1,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	1,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	1,7	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La situation budgétaire du pays a été consolidée grâce à l'amélioration de la préparation et de l'exécution du budget, la publication de rapports budgétaires en temps voulu, la mise en œuvre de réformes fiscales et l'apurement des arriérés de salaires, ainsi qu'à la résolution du problème des travailleurs fantômes dans le secteur public.
- ▶ La transparence et la redevabilité se sont dégradées en raison du retard dans l'organisation des élections nationales, du partage du pouvoir entre les élites politiques et des niveaux élevés de corruption, entre autres.
- ▶ Les évolutions positives dans le secteur de l'éducation comprennent une nouvelle stratégie, une meilleure collecte de données, des évaluations d'apprentissage standardisées et une augmentation de l'allocation budgétaire.
- ▶ Parmi les faiblesses générales, on peut citer la médiocre gestion de l'économie et de la dette, le sous-développement des institutions du secteur financier, l'inégalité hommes-femmes, les programmes de protection sociale limités, la fragilité de la gouvernance fondée sur des règles et le manque de transparence.

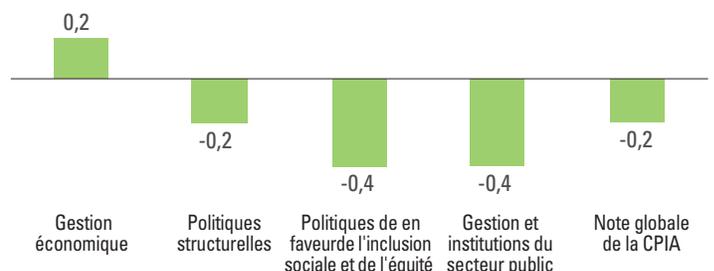
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,5

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,1

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	65,5
PIB (milliards de USD courants)	75,7
PIB par habitant (USD courants)	1192,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	43,5

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

Indicateurs	Tanzanie	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,1	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,6	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,5	3,0	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

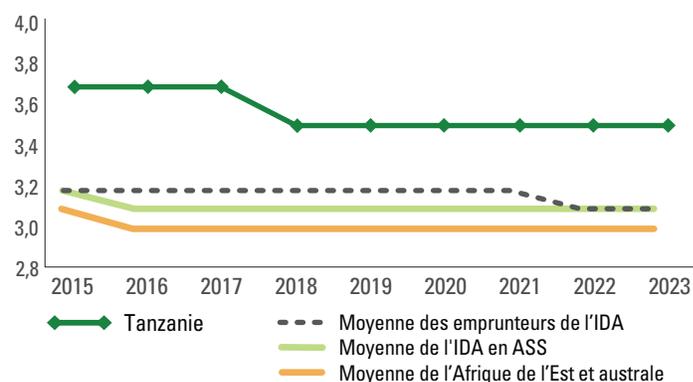
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Points forts

- Le pays a révisé sa loi bancaire et publié des règlements pour soutenir la stabilité et la résilience financières, y compris des lignes directrices sur la gestion des risques liés au climat.
- La performance en matière de gestion économique a été relativement solide, grâce à des améliorations de la politique budgétaire. Le déficit du budget a été comblé grâce à la maîtrise des dépenses courantes et à l'augmentation des recettes fiscales.
- La budgétisation s'est améliorée grâce à (i) la réduction des écarts de dépenses totales, (ii) l'adoption et l'utilisation accrues du système de gestion financière intégrée du gouvernement, et à (iii) la Stratégie de gestion des arriérés qui aborde la gestion des finances publiques et les risques connexes.
- La gouvernance reste un point faible, en particulier la redevabilité de l'exécutif et le système juridique et judiciaire.

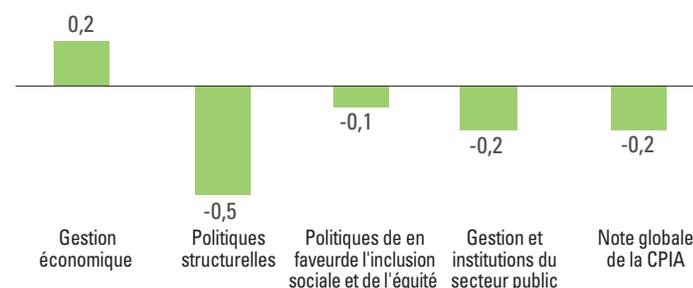
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



En bref

Note de la CPIA

2,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,3

(Politiques structurelles)

Population (millions)	17,7
PIB (milliards de USD courants)	12,7
PIB par habitant (USD courants)	716,8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	29,9

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

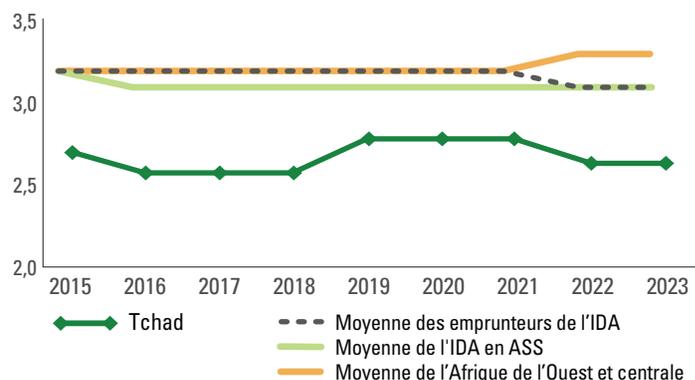
Indicateurs	Tchad	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	1,5	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,9	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,4	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	2,7	3,3	3,1	3,1

Points forts

- La politique fiscale du pays demande des améliorations, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes non pétrolières et l'administration fiscale. Des efforts sont en cours pour renforcer le recouvrement et l'administration des impôts par une réforme de la gestion des finances publiques et d'autres mesures.
- D'importants défis subsistent dans le secteur financier, notamment une faible inclusion financière.
- D'importants défis demeurent au niveau du contrôle de et l'équilibre du pouvoir exécutif ainsi que l'influence limitée du public sur les politiques et les décisions.
- Les lacunes en matière de transparence budgétaire, de redevabilité et de participation du public dans les systèmes de gestion financière du pays. Il est nécessaire d'améliorer la transparence et l'accès du public aux informations budgétaires afin d'assurer une participation efficace des citoyens.

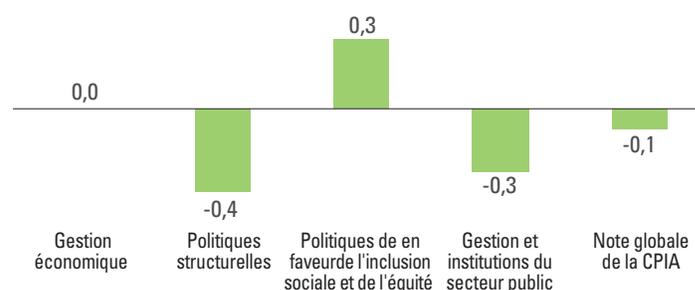
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,8

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

4,0

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3,4

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	8,85
PIB (milliards de USD courants)	8,1
PIB par habitant (USD courants)	918,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	25,8

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

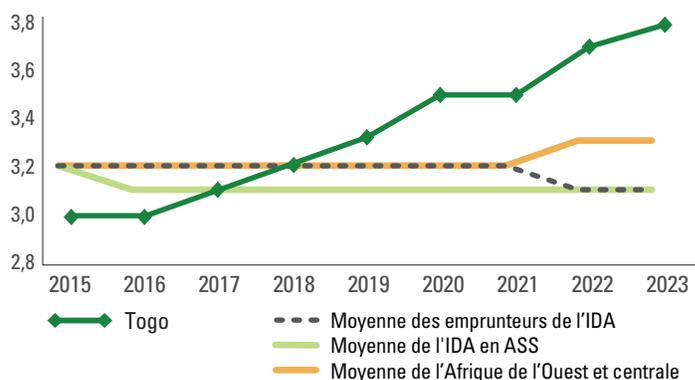
Indicateurs	Togo	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	4,0	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,5	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,8	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les modifications apportées au Code du travail prévoient désormais l'interdiction de licencier les femmes salariées de la grossesse à l'allaitement et garantissent un salaire de 100 % pendant le congé de maternité.
- ▶ Le programme de protection sociale a été étendu pour inclure des transferts en espèces pour les bénéficiaires et assister les ménages à faire face à l'inflation.
- ▶ Les efforts de mobilisation des ressources domestiques ont permis d'augmenter les recettes fiscales d'environ 0,7 point de pourcentage, pour atteindre 14,7 % du PIB.
- ▶ Des améliorations restent nécessaires en matière de services financiers numériques et le secteur de la microfinance, et des défis persistent en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'obtention de données précises sur la mesure de la pauvreté.
- ▶ Parmi les domaines d'amélioration prioritaires figurent la qualité de l'administration publique, la transparence, la redevabilité et les mesures de lutte contre la corruption

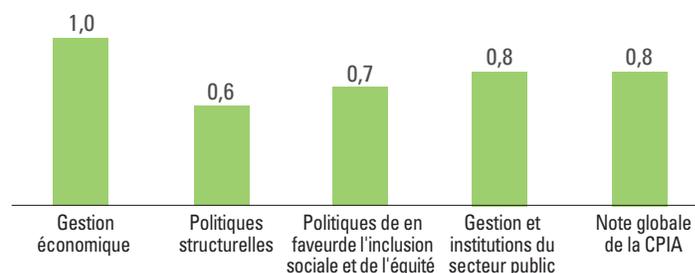
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion économique)

Population (millions)	20,0
PIB (milliards de USD courants)	29,8
PIB par habitant (USD courants)	1487,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	64

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

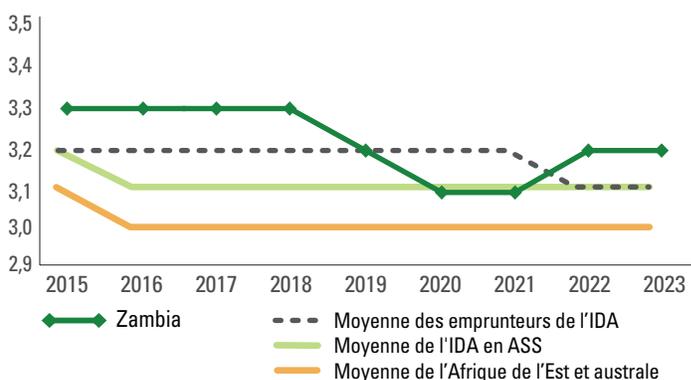
Indicateurs	Zambie	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,1	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Une nouvelle loi portant sur la Banque de Zambie a été adoptée pour préserver l'autonomie de la banque centrale. Les réformes ont permis au taux de change de s'ajuster avec plus de souplesse et le cadre monétaire a été révisé pour permettre une réponse plus explicite face aux déséquilibres de la balance extérieure.
- ▶ Un cadre de supervision et de suivi des performances a été approuvé pour les entreprises appartenant à l'État, ce qui a conduit à la fermeture d'une raffinerie de pétrole publique déficitaire et à la reconfiguration d'un oléoduc public afin d'améliorer l'efficacité.
- ▶ Les efforts visant à rationaliser l'administration et la gestion foncières se sont poursuivis, avec notamment la mise en place d'un système d'enregistrement numérisé.
- ▶ Le pays a procédé à des réformes pour améliorer l'environnement juridique des droits fonciers, incluant un nouveau régime d'enregistrement des titres de propriété. Cependant, le processus d'enregistrement des terres est très centralisé, inefficace et donne lieu à des litiges fonciers. Cela nuit à l'efficacité d'un cadre juridique par ailleurs solide

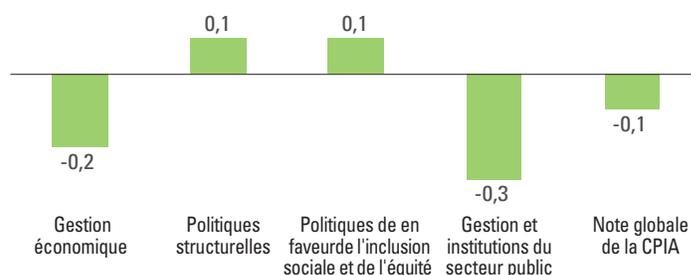
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

En bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion économique)

Population (millions)	16,3
PIB (milliards de USD courants)	20,7
PIB par habitant (USD courants)	1267,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	38,1

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

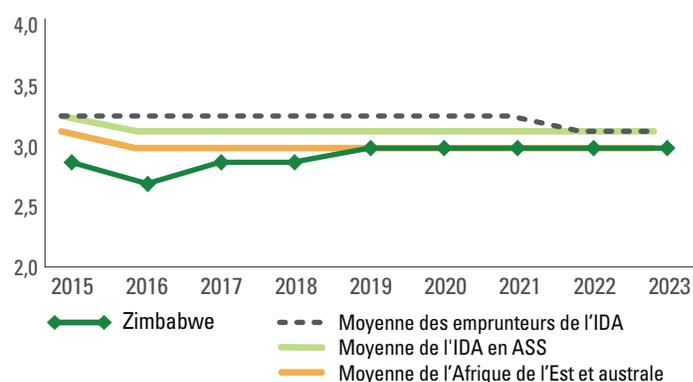
Indicateurs	Zimbabwe	Afrique de de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,5	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,0	3,1	3,4	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,1	3,2	3,2
Commerce	3,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	2,9	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	2,7	2,9	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,1	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,0	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ L'égalité des genres et les ressources humaines (santé et éducation) ont affiché une amélioration.
- ▶ Des révisions de la loi bancaire et des règlements publiés s'efforcent de soutenir la stabilité et la résilience financières ; elles fournissent notamment des lignes directrices sur la gestion des risques liés au climat.
- ▶ Le pays a approuvé la Politique forestière nationale, qui vise à gérer, conserver et utiliser durablement les ressources forestières.
- ▶ Les faiblesses enregistrées dans le groupe de la gestion économique comprennent l'inflation élevée, la dépréciation de la monnaie et le ralentissement de l'activité économique.
- ▶ Il est essentiel d'accroître la transparence et la redevabilité dans le secteur public. L'amélioration de la gestion des finances publiques et de la qualité du système judiciaire est également nécessaire pour faire avancer la gouvernance en général.

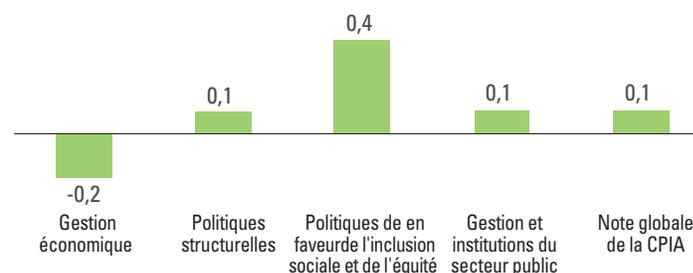
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

CPIA Afrique : Comparez votre pays



Annexe A : Critères de la CPIA

A. Gestion économique

1. **Politiques monétaire et de change** : *Qualité des politiques monétaire et de change dans un cadre cohérent de politique macroéconomique.*
2. **Politique budgétaire** : *Qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation (réalisation des objectifs de la politique macroéconomique en conjonction avec les politiques monétaire et de change, fluctuations harmonieuses des cycles des affaires et adaptation aux chocs) et d'allocation des ressources (fourniture appropriée de biens publics).*
3. **Politique et gestion de la dette** : *Degré de pertinence de la stratégie de gestion de la dette du pays pour assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et minimiser les risques budgétaires.*

B. Politiques structurelles

4. **Commerce** : *Mesure dans laquelle le cadre d'une politique est favorable à l'intégration régionale et générale des biens et services, en mettant l'accent sur le régime commercial (droits de douane, barrières non tarifaires et obstacles au commerce des services) et la facilitation du commerce.*
5. **Secteur financier** : *Qualité des politiques et de la réglementation ayant trait au développement du secteur financier selon trois dimensions : a) la stabilité financière ; b) l'efficacité du secteur, sa complexité et sa capacité de mobilisation des ressources ; et c) l'accès aux services financiers.*
6. **Cadre réglementaire des entreprises** : *mesure dans laquelle l'environnement juridique, réglementaire et de politique aide ou non les entreprises privées à investir, à créer des emplois et à devenir plus productives.*

C. Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité

7. **Égalité des sexes** : *Mesure dans laquelle les politiques, lois et institutions : a) encouragent un accès égal des hommes et des femmes au développement du capital humain ; b) favorisent un accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques et de production ; et c) accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection en vertu de la loi.*
8. **Équité dans l'utilisation des ressources publiques** : *Mesure dans laquelle la structure des dépenses publiques et du recouvrement des recettes a une incidence sur les pauvres et est cohérente avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.*
9. **Valorisation des ressources humaines** : *Qualité des politiques nationales ainsi que des prestations de services des secteurs public et privé relatifs à la santé et à l'éducation.*
10. **Protection sociale et main d'œuvre** : *Politiques favorisant la prévention du risque en appuyant la mise en commun des épargnes et des risques par le biais de l'assurance sociale, la protection contre le dénuement grâce à des programmes de protection sociale basés sur la redistribution, et la promotion du développement du capital humain et de la génération de revenu, notamment des programmes relatifs au marché du travail.*
11. **Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique** : *Mesure dans laquelle les politiques et les institutions environnementales encouragent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la gestion de la pollution.*

D. Gestion et institutions du secteur public

12. **Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles** : *Mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance reposant sur des règles et dans laquelle les droits contractuels et de propriété sont respectés et appliqués de façon fiable.*
13. **Qualité de la gestion budgétaire et financière** : *Mesure dans laquelle il existe : a) un budget global et crédible, en rapport avec les priorités en matière de politique ; b) d'efficaces systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu et de façon contrôlée et prévisible ; et c) un respect des délais et une précision dans la présentation des rapports comptables et sur les dépenses publiques, notamment l'audit en temps utile des comptes publics et des dispositifs de suivi efficaces.*
14. **Efficacité de la mobilisation des recettes** : *Évaluation de la structure globale de la mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur papier, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources et actuellement recouvrées.*
15. **Qualité de l'administration publique** : *Administration centrale, définie comme le gouvernement civil central (et les administrations infranationales, dans la mesure où leur taille et leurs responsabilités en matière de politique sont importantes), à l'exclusion du personnel de la santé, de l'éducation et de la police.*
16. **Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public** : *Mesure dans laquelle le pouvoir exécutif, les députés et d'autres hauts responsables peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus.*

Annexe B : Groupes de pays et classification

TABLEAU B.1 : Groupes de pays par fragilité

Pays IDA en Afrique subsaharienne		Pays IDA hors Afrique subsaharienne	
Fragiles et touchés par un conflit	Non fragiles	Fragiles et touchés par un conflit	Non fragiles
Burkina Faso	Bénin	Afghanistan	Bangladesh
Burundi	Cabo Verde	Haïti	Bhoutan
Cameroun	Côte D'ivoire	Kiribati	Cambodge
Comores	Gambie	Kosovo	Djibouti
Congo, Rép.	Ghana	Marshall, Îles	Dominicaine, Rép.
Congo, R.D.	Guinée	Micronésie, États Fédérés	Fiji
Érythrée	Kenya	Myanmar	Grenade
Éthiopie	Libéria	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Guyane
Guinée-Bissau	Lesotho	Salomon, Îles	Honduras
Mali	Madagascar	Timor-Leste	Lao, RDP
Mozambique	Malawi	Tuvalu	Kirghize, Rép.
Niger	Mauritanie	Yémen	Maldives
Nigéria	Ouganda	Irak*	Népal
République centrafricaine	Rwanda	Liban*	Nicaragua
Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Libye*	Ouzbékistan
Somalie	Sierra Leone	République arabe syrienne*	Pakistan
Soudan	Tanzanie	RB du Vénézuéla*	Samoa
Soudan du Sud	Togo	Cisjordanie et Gaza*	Ste-Lucie
Tchad	Zambie		St-Vincent Et Les Grenadines
Zimbabwe			Tadjikistan
			Tonga
			Vanuatu

Remarque : Cette classification des groupes de pays se base sur la liste des situations de fragilité et de conflit publiée pour l'année 2024. Les pays sont donc classés en fonction de la nature et de la gravité des problèmes auxquels ils sont confrontés. Un pays va être classé comme fragile s'il présente un ou plusieurs des éléments suivants : (a) sa note CPIA révisée et harmonisée pour l'environnement institutionnel et politique est inférieure à 3,0 ; b) une mission des Nations Unies pour le maintien de la paix y est présente à la suite à d'une décision de la communauté internationale quant à sa nécessité pour le maintien de la paix et de la stabilité; (c) au moins 2 % de ses habitants ont été déplacés et sont considérés comme des réfugiés ayant besoin de protection selon les normes internationales, ce qui est l'indice d'une crise politique ou sécuritaire majeure. La classification utilise les catégories suivantes :

1. Pays présentant des niveaux élevés de fragilité institutionnelle et sociale, identifiés sur la base d'indicateurs accessibles au public qui mesurent la qualité des politiques et des institutions ainsi que des manifestations de fragilité.
2. Pays touchés par un conflit violent, identifiés sur la base d'un nombre seuil de décès liés au conflit par rapport à la population. Cette catégorie comprend deux sous-catégories basées sur l'intensité de la violence : les pays en situation de conflit à haute intensité et ceux à intensité moyenne.

* L'analyse exclut l'Irak, le Liban, la Libye, la République bolivarienne du Venezuela, la République arabe syrienne, l'Ukraine, ainsi que la Cisjordanie et Gaza.

TABLEAU B.2 : Pays d’Afrique de l’Ouest et centrale

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Nigéria	Guinée	Bénin	Gambie
République du Congo	Libéria	Burkina Faso	Ghana
Tchad	Mauritanie	Cabo Verde	Guinée-Bissau
	Niger	Cameroun	Mali
	Sierra Leone	République centrafricaine	Sénégal
		Côte d’Ivoire	Togo

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l’Afrique de l’Ouest et centrale et l’Afrique de l’Est et australe. L’analyse présentée dans ce rapport reflète cette situation. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut.

TABLEAU B.3 : Afrique de l’Est et australe

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Soudan du Sud	République démocratique du Congo	Burundi	Mozambique
	Zambie	Comores	Rwanda
		Érythrée	São Tomé et Príncipe
		Éthiopie	Somalia
		Kenya	Soudan
		Lesotho	Tanzanie
		Madagascar	Ouganda
		Malawi	Zimbabwe

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l’Afrique de l’Ouest et centrale et l’Afrique de l’Est et australe. L’analyse dans ce rapport reflète cette configuration.

Annexe C : Guide de la CPIA

La CPIA est un outil de diagnostic destiné à jauger la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays. Dans ce sens, l'accent est mis sur les éléments clés dont le pays a le contrôle plutôt que sur des résultats (tels que les taux de croissance) influencés par des éléments hors de contrôle du pays. De façon plus précise, la CPIA évalue la mesure dans laquelle les politiques et le cadre institutionnel d'un pays soutiennent une croissance durable et la réduction de la pauvreté et, par conséquent, l'utilisation efficace de l'aide au développement. Le résultat de l'exercice associe une note globale et les notes attribuées aux seize critères qui composent la CPIA. La CPIA a été développée et utilisée tout d'abord au milieu des années 1970 et la Banque mondiale l'a périodiquement mise à jour et améliorée au cours des années pour tenir compte des leçons de l'expérience et de l'évolution de la réflexion sur le développement.

En juin 2006, la Banque mondiale a pour la première fois publié les notes de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de 2005. L'exercice CPIA couvre la performance d'un pays pour une année civile donnée, les résultats des pays éligibles IDA étant publiés en juin de l'année suivante.

Les révisions sont fondées sur les conclusions d'une évaluation par le Groupe d'évaluation indépendant, des constats provenant de la littérature et des leçons apprises de la CPIA annuelle ces quelques dernières années. Les révisions ont été guidées par les conclusions d'une évaluation du Groupe d'évaluation indépendante (GEI), les résultats pertinents issus de la littérature et les leçons apprises dans l'exercice annuel de la CPIA des dernières années. Une attention particulière a été portée à ces révisions pour que leur contenu soit proportionnel à la disponibilité des informations et à l'aptitude à évaluer la performance d'un pays et pour qu'un certain degré de continuité des critères soit préservé. Les révisions n'ont pas entraîné de changements significatifs dans les notes des pays. Citons parmi les révisions :

- Critère 4 (Commerce). La politique commerciale et la facilitation des échanges sont désormais pondérées de façon égale. L'accent est mis sur le régime commercial et ne porte plus uniquement sur les importations. Les services sont explicitement pris en compte et la composante de la facilitation du commerce détaillée.
- Critère 10 (Protection sociale et main d'œuvre). La couverture des programmes d'aide sociale a été renforcée, en particulier la coordination, la portée et les questions relatives à la protection sociale et la main d'œuvre.
- Le critère 15 (Qualité de l'administration publique) a été révisé afin de mettre davantage l'accent sur l'administration publique centrale et d'y inclure, si nécessaire, un traitement plus explicite des administrations infranationales.
- Le critère 16 (Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public) a été révisé afin d'y inclure une nouvelle dimension couvrant les aspects de la corruption financière qui n'étaient pas précédemment traités de manière cohérente. Le traitement de l'information financière est maintenant plus explicite et les détournements et conflits d'intérêts représentant des formes distinctes de corruption sont traités de manière plus cohérente.

Les notes de la CPIA aident à déterminer les allocations IDA, prêts concessionnels et dons, accordés aux pays à faible revenu.

Les détails sont disponibles sur www.worldbank.org/africa/CPIA.

Annexe D : Modalités d'exécution de la CPIA

L'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) est un exercice annuel d'évaluation des pays qui commence généralement en octobre et se termine au mois de juin de l'année suivante. Cet exercice comporte plusieurs étapes.

La première étape consiste, pour les équipes pays de la Banque mondiale, à préparer des avant-projets de CPIA pour leurs pays respectifs et à proposer des propositions de notations justifiées par écrit. Ces propositions de notations de la CPIA sont faites en connaissance de cause, car les équipes pays connaissent bien le pays et s'appuient souvent sur leur propre connaissance des performances de ce dernier. Plus important encore, leur jugement est également basé sur des études diagnostiques pertinentes menées par la Banque mondiale, le pays lui-même ou d'autres acteurs, comme des rapports économiques du pays, un examen des dépenses publiques ou une évaluation de la pauvreté. À ces études, se sont ajoutées ces dernières années des données économiques et institutionnelles sur ses pays membres, assemblées par la Banque mondiale et utilisées par ses équipes pays pour évaluer les performances des pays dont elles sont responsables. Ces données sont énumérées dans le Guide CPIA, sous la rubrique « critères CPIA ».

Afin de garantir la cohérence des notes entre les pays et les régions, les propositions des équipes pays sont soumises à différents contrôles. Au cours d'une deuxième étape, les propositions des équipes pays sont d'abord examinées par le bureau du chef économiste de la région opérationnelle de la Banque mondiale concernée. Ensuite, elles sont soumises à un examen au niveau de la Banque mondiale par des experts des Pratiques mondiales, des Thèmes mondiaux et des départements centraux. Ce processus d'examen est géré par la vice-présidence de l'OPCS (politique opérationnelle et services-pays) de la Banque mondiale. L'évaluation est gérée de manière centralisée afin d'assurer une séparation claire entre la fonction d'allocation des ressources et les opérations qui utilisent les ressources allouées.

L'étape finale, après l'examen de la Banque mondiale, consiste à ajuster les propositions des équipes pays en vue d'assurer la cohérence des notations proposées entre les pays. Au cours de cette étape, ces équipes vont réviser leurs évaluations qualitatives et quantitatives, en tenant compte des préoccupations soulevées par les pairs et les examinateurs de la Banque mondiale. Si des divergences subsistent entre les opinions d'une équipe pays et celles de l'OPCS, elles seront résolues grâce à des mécanismes clairs conçus pour réconcilier les points de vue.

Les consultations de la Banque mondiale avec les autorités du pays au cours de l'évaluation.

Ces consultations avec les autorités nationales comportent deux étapes.

Étape 1. Au début du processus d'évaluation, l'équipe pays de la Banque mondiale rencontre les autorités nationales pour examiner les progrès réalisés dans la résolution des problèmes identifiés lors de l'évaluation de l'année précédente. Cette première étape permet d'identifier les domaines dans lesquels les évaluations de la Banque mondiale peuvent différer de celles des autorités du pays. Elle donne également aux autorités la possibilité de fournir à l'équipe pays de la Banque mondiale des informations supplémentaires. Son objectif est d'assurer que les équipes pays disposent de toutes les informations nécessaires à la préparation de leurs rapports et de leurs propositions de notation. Les instructions données aux équipes précisent que ces consultations avec les autorités nationales font partie d'un processus de consultation, et non d'une négociation sur les notations.

Étape 2. La deuxième étape de ces consultations avec les autorités nationales a lieu à la fin du processus d'évaluation au niveau de la Banque mondiale, lorsque les notes CPIA finales sont disponibles. Les équipes pays rencontrent alors les autorités nationales pour revoir avec ces dernières les résultats de l'évaluation, discuter ce que cette évaluation implique pour l'engagement de la Banque mondiale avec le pays et étudier les moyens de remédier aux faiblesses identifiées.



Ce rapport est produit par le bureau de
l'économiste en chef pour la région Afrique

<http://www.worldbank.org/africa/cpia>

CPIA
AFRIQUE